

Document de référence 2011



2011

Wnivers de **DIS**tribution



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'AMF le 26 avril 2012 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement CE n°809/2004 sur le prospectus, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 avril 2011 sous le numéro D 11-0367 (pages 63 à 107),
 - les comptes consolidés, les comptes sociaux et les rapports d'audits correspondants relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 avril 2010 sous le numéro D 10-0337 (pages 63 à 106).
- Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.u10.fr).

Sommaire

Le Groupe U10

de p. 6 à 30

- Responsables du document de référence et du contrôle des comptes p. 6
- Le Groupe U10 et son environnement p. 8
- Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité p. 11
- Organes d'Administration et de Direction p. 26
- Règlement intérieur du Conseil d'Administration p. 27

Assemblée Générale du 24 mai 2012

de p. 31 à 57

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration p. 31
- Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne p. 43
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne p. 52
- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012 p. 53
- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012 p. 54
- Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte de U10 le 24 mai 2012 p. 56
- Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions p. 57

Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 25 avril 2012

- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations p. 58

Eléments financiers de l'exercice 2011

de p. 59 à 103

COMPTES CONSOLIDÉS

- Bilan consolidé p. 60
- Compte de résultat consolidé et état du résultat global p. 61
- Tableau de flux de trésorerie consolidé p. 62
- Variation des capitaux propres consolidés p. 63
- Annexe aux comptes consolidés p. 64
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés p. 81

COMPTES SOCIAUX

- Bilan p. 83
- Compte de résultat p. 84
- Annexe p. 85
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels p. 96
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés p. 97

Document d'information annuel

p. 104

Table de concordance

p. 106

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Thierry Lièvre, Président - Directeur Général de U10 (ci-après "U10" ou "la Société") et Président du Conseil d'Administration de U10. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le « Groupe ».

Attestation

«J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 31 à 42 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques, présentées dans le présent document de référence, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en pages 81 et 96 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2010 et 2009, respectivement en pages 85 et 100 du document de référence 2010 et en pages 85 et 100 du document de référence 2009.»

Thierry Lièvre
Président-Directeur Général

Information financière

Responsable de l'information financière

Monsieur Joël Desmaris, Directeur Général Délégué.

Adresse : 1 place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09
Téléphone : 33 (0)4 74 13 86 82
Télécopie : 33 (0)4 37 64 47 92
Email : communication@u10.fr

Calendrier de communication financière

31 janvier 2012 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2011
29 mars 2012 ⁽¹⁾ :	Résultats annuels 2011
26 avril 2012 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2012
24 mai 2012 :	Assemblée Générale Annuelle
31 juillet 2012 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 2 ^{ème} trimestre 2012
31 août 2012 ⁽¹⁾ :	Résultats semestriels 2012
30 octobre 2012 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 3 ^{ème} trimestre 2012
31 janvier 2013 ⁽¹⁾ :	Chiffre d'affaires 4 ^{ème} trimestre 2012

(1) à la clôture de la Bourse

Documents accessibles au public

Consultation des documents

Pendant la durée de validité du document de référence, l'ensemble des documents, ou copie de ces documents, peut être consulté au siège social de la Société et notamment :

- acte constitutif et statuts de la Société,
- tous rapports, procès verbaux, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement,
- les informations financières historiques de la Société et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement,
- l'ensemble des communiqués financiers relatifs à l'information périodique, notamment les chiffres d'affaires trimestriels, les résultats semestriels et les résultats annuels.

Le cas échéant, ces documents peuvent également être consultés sur le site internet de la Société (www.u10.fr).

Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

EXCO-FIDOGEST

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommé suppléant par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004. Conformément à l'article L 822-14 du Code de commerce prévoyant la rotation des commissaires aux comptes des personnes et entités faisant appel public à l'épargne tous les six ans et aux dispositions transitoires de l'article 114 de la loi de sécurité financière, M. Jean-Michel Lannes, commissaire aux comptes titulaire, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société le 6 mai 2009. EXCO-FIDOGEST est par conséquent devenu commissaire aux comptes titulaire, et ce jusqu'à l'assemblée devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvellement du mandat : L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 a approuvé le renouvellement de EXCO-FIDOGEST pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ORFIS

149, boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Commissaires aux comptes suppléants

Sylvie Mivière

4, place du Champ de Foire - 42300 Roanne

Date du premier mandat : Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2009.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Renouvellement du mandat : L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 a approuvé le renouvellement de Sylvie Mivière pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Olivier Brisac

149, boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Date du premier mandat : Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2007.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Le Groupe U10 et son environnement

Fournisseur des distributeurs internationaux, U10 crée et commercialise des gammes de produits professionnelles et des services sur-mesure dans l'Univers de l'Équipement de la Maison et d'Articles de Mode.

Le succès du Groupe U10 repose principalement sur :

- un positionnement dans l'univers de la décoration d'intérieur et des accessoires de la maison,
- sous forme d'articles tendance déclinés selon les saisons,
- commercialisés en grandes quantités, à petits prix, dans le mass market.

La caractéristique première du Groupe réside dans la création/conception de gammes. Une gamme est une ligne de produits finis coordonnés autour d'un thème, conçue pour être présentée à travers un concept de corners en libre service dans les magasins des distributeurs.

L'offre du Groupe repose sur un nombre important de gammes de produits, certaines standard, d'autres développées spécifiquement pour les clients dans les univers suivants :

- Déco Textile : textile de décoration, linge de nuit, linge de bain, etc.
- Déco Accessoires : décorations de Noël, célébrations, luminaires, bougies, ustensiles ménagers, etc.
- Articles de Mode : articles chaussants, sous-vêtements, bagagerie.

Les articles d'une même gamme sont généralement réalisés autour d'un thème de couleur et/ou de motif ; ils sont présentés dans des packagings harmonieux et cohérents, sous forme de rayon clé en main dont le merchandising est étudié pour son impact sur la clientèle.

Une majorité des gammes est ajustable. Le nombre et la présentation des articles peuvent être adaptés à la demande du client en fonction de ses caractéristiques et de la surface de linéaire disponible.

A chaque gamme de produits correspond un nom de marque mis à la disposition des clients distributeurs. Chez les clients les plus importants, les gammes sont également proposées en Marque Distributeur.

La fabrication des articles est confiée à des industriels ; le Groupe ne fabrique pas lui-même. Les gammes étant conçues pour des ventes massives, donc à petits prix, la plupart des fabricants fournisseurs du Groupe sont actuellement localisés en Asie.

Le chiffre d'affaires et la marge brute du Groupe se font par la facturation des articles vendus à la distribution. Le Groupe ne facture pas séparément sa prestation de conception. La qualité

commerciale de la gamme et la qualité de son approvisionnement constituent les paramètres du développement à la fois de U10 et de ses clients.

Le chiffre d'affaires est réalisé à la livraison des marchandises au client distributeur. Les clients du Groupe sont des grandes enseignes de la distribution, des importateurs et des magasins spécialisés.

Le Groupe U10 réalise son activité par l'intermédiaire d'un certain nombre de filiales :

- Déco Textile: L3C, FRED OLIVIER, SMERWICK
- Déco Accessoires: CODICO, COD'EVENTS, ID WORLD, SMERWICK
- Articles de Mode : DUTEXDOR

Le Groupe U10 exerce son activité sous deux formes :

- les sociétés françaises offrent, en plus des produits, une large palette de services complémentaires, personnalisés et répondant aux attentes des clients. C'est le pôle Services.
- à l'international, l'accent est mis sur la personnalisation des gammes et le suivi des fabricants. C'est le pôle Trading.

■ Pôle Services

Les sociétés françaises constituent le pôle Services. Elles proposent une palette de services complémentaires adaptés aux souhaits et besoins du client :

- conception des gammes, du packaging, implantation en linéaires, merchandising, sourcing des produits,
- constitution d'un stock adapté aux besoins,
- visites régulières des points de vente et gestion des approvisionnements,
- logistique d'approvisionnement sur plateforme ou sur le lieu de ventes.

Proximité et efficacité sont les caractéristiques principales du pôle Services :

- les gammes sont conçues dans un esprit mode et mass market,
- les filiales concernées disposent d'un stock suffisant pour permettre un réapprovisionnement des clients distributeurs rapide et régulier,
- les livraisons peuvent se faire en petites quantités et permettent aux clients distributeurs qui le souhaitent de ne pas devoir constituer de stock tampon,
- ces filiales sont physiquement proches et en contact suivi avec les clients distributeurs.

La marge brute enregistrée par les sociétés du pôle Services est en proportion avec le niveau de services annexes.

L'organisation et les services proposés sont fonction du type de produit :

- articles commercialisés en fonds de rayon permanent auprès de la Grande Distribution : afin de bien répondre aux tendances des marchés, les gammes permanentes font l'objet de renouvellements fréquents allant de 3 à 4 fois par an pour le textile de décoration à un renouvellement permanent progressif pour les gammes d'accessoires de la maison.
- articles de décoration de Noël, gammes jardin et outdoor, articles provençaux commercialisés de manière saisonnière : les gammes saisonnières sont renouvelées chaque année.

Au niveau du marché français, le Groupe est principalement positionné dans le secteur « Équipement du Logement », qui a représenté une consommation globale de 63,3 milliards d'euros en 2010 et pesé pour 5,8 % de la consommation des ménages (source INSEE). Ce secteur jouit d'une grande stabilité puisqu'il représentait 6,1 % de la consommation en 2000.

Le chiffre d'affaires réalisé par le pôle Services a été de 140,5 m€ en 2011. Sur l'exercice 2011, la croissance du pôle est de + 2,7 %, contre 2,6 % en 2010.

Le succès du modèle repose sur :

- des gammes régulièrement renouvelées, suivant les modes et les saisons, proposées à petits prix au mass market, suscitant des achats par impulsion,
- la multiplicité des services et la capacité du Groupe à adapter ces services aux attentes et besoins de la distribution,
- une logistique performante en termes d'approvisionnement et de distribution.

Le Groupe est essentiellement présent dans les magasins de périphérie, constituant la masse du marché français.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients. Le premier client du pôle Services représente 9,9 % du chiffre d'affaires Groupe, les cinq premiers clients représentent 27,5 %.

La concurrence du Groupe comprend :

- les services import de la grande distribution : lorsqu'elle considère pouvoir le faire elle-même, la grande distribution organise ses propres approvisionnements délocalisés. Mais les articles proposés par les fabricants asiatiques ne correspondent que rarement à la mode et aux goûts des consommateurs français. Et la coordination des articles sous forme de gammes est difficile dès lors que les articles proviennent de différents fabricants.
- les importateurs classiques ne constituent qu'une concurrence limitée dans le sens où ils commercialisent les articles génériques conçus et proposés par les industriels

asiatiques ; leur offre est donc nettement moins aboutie et n'est, par conséquent, pas en concurrence directe avec celle du Groupe U10.

- un nombre important de concurrents qui se sont développés par analogie au modèle U10, chacun d'entre eux étant spécialisé dans une ou plusieurs gammes. Cette concurrence reste largement atomisée.

■ Pôle Trading

Ce pôle a été constitué pour répondre aux attentes des clients qui souhaitent un approvisionnement direct à partir d'Asie et pour permettre un développement du Groupe U10 à l'export auprès de clients internationaux.

Le pôle Trading intervient comme fournisseur du pôle Services du Groupe U10 (1/3 de son activité) et directement auprès de clients tiers (2/3 de son activité).

Le pôle Trading intervient sur des quantités commandées importantes et sur une gamme de services plus ciblée. Les taux de marge brute sont donc inférieurs à ceux du pôle Services.

De par son implantation asiatique (bureaux à Hong Kong, Taipei et Shanghai), le pôle Trading est ouvert sur les clients du monde entier.

Le pôle Trading propose à ses clients :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et articles conçus par les clients,
- mais aussi de commercialiser auprès d'eux des gammes modes conçues par le Groupe U10.

Contrairement au pôle Services, le pôle Trading travaille sans stock. Les commandes reçues des clients sont réparties auprès des fournisseurs fabricants. Les commandes unitaires sont beaucoup plus importantes (l'unité de base est le container). Les délais d'approvisionnement sont plus longs.

Le pôle Trading constitue donc une offre originale puisqu'il permet à ses clients de trouver directement en Asie des articles tendance, sous forme d'une offre structurée, constituée de gammes profondes, impliquant divers fabricants, dont les articles sont cependant présentés sous une marque unique et un packaging homogène.

Les clients du pôle Trading sont principalement des importateurs et des grandes enseignes internationales. Des fabricants français et internationaux ont également recours au savoir faire du Groupe pour compléter leur offre de produits.

Le chiffre d'affaires tiers réalisé par le pôle Trading a été de 58,1 m€ en 2011, soit une croissance de +15,6 % sur l'exercice. En

2010, la progression du chiffre d'affaires s'était élevée à +24,2 %.

La concurrence est constituée :

- des fabricants et autres exportateurs, très nombreux en Asie, qui n'ont généralement qu'une vue parcellaire des attentes du marché,
- des importateurs et prestataires locaux présents dans chacun des pays des clients distributeurs.

Le Groupe n'est pas en situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients. Le premier client Trading représente 7,9 % du chiffre d'affaires Groupe, les cinq premiers clients représentent 19,5 %.

■ Perspectives 2012

Pour 2012, l'objectif du Groupe est d'enregistrer une nouvelle croissance purement organique.

Pour cela, U10 va rester concentré :

- sur sa stratégie globale afin de poursuivre son développement sur ses deux pôles d'activités via le renforcement de son savoir-faire historique et la diversification de son offre,
- sur la gestion stricte de son activité afin d'optimiser sa rentabilité opérationnelle,

tout en continuant à répondre de manière totalement pertinente aux besoins et attentes des distributeurs du monde entier.

Renseignements de caractère général concernant la Société, son capital et son activité

Renseignements concernant la Société

■ Dénomination sociale

U10

■ Date de constitution

4 mai 1994

■ Siège social

1, place Verrazzano - CP 610 - 69258 Lyon Cedex 09

Tél : +33 (0)4 74 13 86 82

■ Durée

La durée de vie de la Société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

■ Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par le Code de commerce ainsi que par ses statuts.

■ Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 395 044 415.

■ Code APE et dénomination du secteur d'activité

Code APE : 6420Z – Activités des sociétés holding

■ Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- la prise de participation financière dans tous groupements, sociétés ou entreprises, français et étrangers, créés ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupements ; la gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés,
- la direction, la gestion, l'organisation, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations,
- toutes prestations de services aux filiales et participations dans les domaines financier, comptable, juridique, du personnel, informatique, commercial et technique,
- le conseil, l'étude, la recherche et la mise au point de tous moyens de gestion, d'assistance et de formation aux filiales et participations,
- l'achat et la vente de produits dans les gammes et univers distribués par les filiales et participations,
- l'acceptation ou l'exercice de tous mandats d'administration, de gestion et de contrôle,
- l'édition, la publication et la diffusion de toutes publications, imprimés, revues et de tous documents se rapportant aux activités de la Société et de ses filiales et participations,
- toute activité inventive, opérations de recherche et de création, dans les domaines industriels, techniques, commerciaux, artistiques...

- la gestion de tous droits de propriété industrielle, modèles, dessins, marques, noms commerciaux, noms de domaines, etc.,
- la création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce ou d'industrie, se rapportant à l'une ou l'autre des activités de la Société et de ses filiales et participations,
- et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social précité ou pouvant en faciliter l'extension et le développement.

■ Exercice social

Chaque exercice social a une durée de 12 mois et commence le 1^{er} janvier pour se finir le 31 décembre de chaque année.

■ Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par Assemblée Générale Extraordinaire.

Convocation - Accès aux Assemblées - Pouvoirs

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expirera cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux Assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte. Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'Assemblée Générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Feuille de présence - Bureau - Procès-verbaux

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

■ Affectation et répartition des bénéfices

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toute somme à porter en réserves en application du Code de commerce.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'Assemblée Générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'Assemblée Générale peut, en outre, décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En

ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

■ Titres au Porteur Identifiable (TPI)

Les actions de la Société pourront prendre la forme :

- soit au porteur,
- soit nominative, pure ou administrée.

L'article 10 des statuts de la Société prévoit la possibilité de recourir à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des titres, à la procédure d'identification des titres au porteur prévue par l'article L 228-2 du Code de commerce.

■ Franchissement de seuils statutaires

Il n'existe pas de disposition statutaire fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée ; ce sont les dispositions légales qui s'appliquent.

■ Cession et transmission des actions

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

■ Droit de vote double

L'Assemblée des actionnaires du 20 mai 2010 statuant à titre extraordinaire a décidé l'attribution d'un droit de vote double à chaque action entièrement libérée et justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les statuts ont été modifiés corrélativement.

Renseignements concernant le capital social

■ Capital social

Au 31 mars 2012, le capital social de U10 s'élève à 18 673 399 € divisé en 18 673 399 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

■ Evolution du capital depuis la création de la Société

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Valeur nominale	Nombre d'actions cumulées	Capital après opération
04/05/94	Création	100 000 F	-	1 000	100 F		100 000 F
19/08/97	Incorporation de réserves	1 900 000 F	-	-	2 000 F	1 000	2 000 000 F
22/06/98	Division du nominal par 1 000	-	-	999 000	2 F	1 000 000	2 000 000 F
22/06/98	Incorporation de réserves	699 000 F	-	349 500	2 F	1 349 500	2 699 000 F
22/06/98	Augmentation de capital en numéraire	1 000 F	-	500	2 F	1 350 000	2 700 000 F
08/03/99	Élévation de la valeur nominale	-	-	-740 000	4,4262 F	610 000	2 699 982 F
08/03/99	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 301 337,70 F	-	-	6,55957 F	610 000	4 001 338 F
08/03/99	Conversion du capital en euros	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
02/12/99	Inscription au Marché Libre	-	-	-	1 €	610 000	610 000 €
18/12/01	Apport en nature (titres SEEF0)	1 067 040 €	1 038 960 €	28 080	1 €	638 080	638 080 €
18/12/01	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	1 914 240 €	-	-	4 €	638 080	2 552 320 €
27/09/02	Division du nominal par 4	-	-	1 914 240	1 €	2 552 320	2 552 320 €
30/12/03	Apport en nature (titres CODICO)	422 122 €	4 748 873 €	422 122	1 €	2 974 442	2 974 442 €
23/03/04	Apport en nature (titres CODICO)	117 040 €	3 005 587 €	117 040	1 €	3 091 482	3 091 482 €
23/03/04	Augmentation de capital en titres (complément de prix)	49 680 €	1 145 621 €	49 680	1 €	3 141 162	3 141 162 €
01/07/04	Emission de titres (transfert sur Second Marché)	275 000 €	8 525 000 €	275 000	1 €	3 416 162	3 416 162 €
23/12/04	Apport en nature (titres C3M)	51 388 €	1 948 633 €	51 388	1 €	3 467 550	3 467 550 €
25/03/05	Exercice d'options de souscription d'actions	3 500 €	29 750 €	3 500	1 €	3 471 050	3 471 050 €
18/10/05	Exercice d'options de souscription d'actions	12 750 €	108 375 €	12 750	1 €	3 483 800	3 483 800 €
30/11/05	Division du nominal par 5	-	-	13 935 200	0,20 €	17 419 000	3 483 800 €
30/11/05	Incorporation de réserves et élévation du nominal	13 935 200 €	-	-	1 €	17 419 000	17 419 000 €
29/03/06	Exercice d'options de souscription d'actions	203 750 €	183 375 €	203 750	1 €	17 622 750	17 622 750 €
28/12/06	Apport en nature (titres SMERWICK GROUP et KSK)	1 050 352 €	12 263 910 €	1 050 352	1 €	18 673 102	18 673 102 €
28/12/06	Exercice BSAR	297 €	3 861 €	297	1 €	18 673 399	18 673 399 €

■ Evolution de la répartition du capital sur 3 ans

• 30 septembre 2010 : dans le cadre de la restructuration de la dette de la société FINANCIERE DES DOCKS, un accord a été signé le 9 juin 2010 en vue de permettre une restructuration globale réalisée le 30 septembre 2010, qui s'est traduite par :

- la cession par les fonds gérés par APAX PARTNERS SA de l'intégralité de leur participation au capital de FINANCIERE DES DOCKS à TLK,
- une augmentation de capital de FINANCIERE DES DOCKS intégralement souscrite par TLK,
- le remboursement partiel en numéraire de la créance NATIXIS par FINANCIERE DES DOCKS,
- une augmentation de capital de FINANCIERE DES DOCKS réservée à NATIXIS souscrite par compensation avec le solde de sa créance,

- une réduction de capital de FINANCIERE DES DOCKS par apurement des pertes,
- une deuxième réduction de capital de la société qui s'est réalisée de la manière suivante : l'achat de ses propres actions détenues par NATIXIS par FINANCIERE DES DOCKS donnant lieu à l'attribution forfaitaire de 3 573 882 actions U10, représentant 19,14% du capital et 13,39% des droits de vote au sein de U10.

Ces opérations ont eu pour conséquence la fin du concert formé entre Thierry Lièvre et les fonds APAX, l'absence de détention directe ou indirecte de titres U10 par les fonds APAX, la présence minoritaire de NATIXIS au capital de U10 et la détention majoritaire par Thierry Lièvre des droits de vote de U10, par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS qu'il contrôle à 100 %.

■ Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2012 sont les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	7 147 765	38,28 %	14 295 530	53,67 %
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	458 114	2,45 %	458 114	1,72 %
NATIXIS	3 573 882	19,14 %	3 573 882	13,42 %
Autres	7 493 638	40,13 %	8 309 348	31,19 %
Total	18 673 399	100,00 %	26 636 874	100,00 %

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à 100% depuis le 30 septembre 2010

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2011 étaient les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	7 147 765	38,28 %	14 295 530	53,59 %
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25 %	420 604	1,58 %
NATIXIS	3 573 882	19,14 %	3 573 882	13,40 %
Autres	7 531 148	40,33 %	8 385 848	31,43 %
Total	18 673 399	100,00 %	26 675 864	100,00 %

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à 100% depuis le 30 septembre 2010

Les répartitions du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2010 étaient les suivantes :

Actionnariat	Actions	%	Droits de vote	%
FINANCIERE DES DOCKS *	10 721 647	57,42 %	10 721 647	57,42 %
TLK détenue à 99,99% par Thierry Lièvre	420 604	2,25 %	420 604	2,25 %
Orsay Asset Management	955 440	5,12 %	955 440	5,12 %
Autres	6 575 708	35,21 %	6 575 708	35,21 %
Total	18 673 399	100,00 %	18 673 399	100,00 %

* Détenue par TLK (Thierry Lièvre) à hauteur de 50,1% et par les Fonds gérés par APAX PARTNERS S.A. à hauteur de 49,9%

■ Franchissement de seuils statutaires

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice 2011.

Dans le cadre de la restructuration financière globale intervenue le 30 septembre 2010 entre TLK, FINANCIERE DES DOCKS et NATIXIS, plusieurs franchissements de seuils ont été déclarés à l'AMF :

- le 30 septembre 2010 : la société FINANCIERE DES DOCKS a franchi individuellement à la baisse les seuils de 2/3 des droits de vote et 50 % du capital. Elle détient 38,28 % du capital et 53,24 % des droits de vote,
- le 30 septembre 2010 : les sociétés TLK et APAX ont franchi de concert à la baisse les seuils de 2/3 des droits de vote et de 50 %

- 1/3, 25 %, 20 %, 15 %, 10 % et 5 % du capital et des droits de vote. Elles ne détiennent plus de concert aucune action U10,
- le 30 septembre 2010 : Thierry Lièvre a franchi à la baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS qu'il contrôle, les seuils de 2/3 des droits de vote et 50 % du capital de U10. Il détient directement et indirectement 40,53 % du capital et 55,12 % des droits de vote,
- le 30 septembre 2010 : la société NATIXIS a franchi en hausse les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote et 15 % du capital de la société U10. Elle détient 19,14 % du capital et 13,39 % des droits de vote. La résiliation de la convention d'actionnaires conclue le 7 novembre 2007 par Thierry Lièvre et les fonds APAX et la cession par les fonds APAX de leur participation au capital de

FINANCIERE DES DOCKS entraîne la fin du concert entre Thierry Lièvre et les fonds APAX vis-à-vis de la société U10.

Les autres déclarations de franchissement de seuil portées à la connaissance de la société sont les suivantes :

- le 31 mars 2010 : la société en nom collectif ORSAY ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote,
- le 18 et 22 juin 2010 : la société FINANCIERE DES DOCKS a franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte de l'instauration du droit de vote double portant sur les actions U10, par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010.
- le 29 octobre 2010 : la société en nom collectif ORSAY ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote,
- le 2 novembre 2010 : la société en nom collectif ORSAY ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote,
- le 4 novembre 2010 : la société en nom collectif ORSAY ASSET MANAGEMENT, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires dont la participation est supérieure à 5 %.

■ Principaux actionnaires

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents, hors droits de vote doubles présentés page 12 du document de référence.

Notifications de droits de vote en vertu de la législation nationale

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de personne non membre d'un organe d'administration ou de direction qui détient directement ou indirectement un pourcentage de capital social ou des droits de vote devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

Contrôle

Suite aux opérations de restructuration de la dette de la société FINANCIERE DES DOCKS, intervenues le 30 septembre 2010, conformément à l'accord signé le 9 juin 2010, les fonds APAX ont cédé l'intégralité de leur participation au capital de FINANCIERE DES DOCKS à TLK. Suite à ces mêmes opérations, NATIXIS détient 3 573 882 actions U10, représentant au 31 mars 2012 19,14% du capital et 13,42% des droits de vote au sein de U10. Le détail de ces opérations est expliqué en page 13 du document de référence.

NATIXIS a déclaré :

- ne pas avoir l'intention de prendre le contrôle de la société U10, ni de demander sa nomination, ou celle de personnes qu'elle désignerait, comme administrateur,
- gérer sa participation avec comme objectif de rechercher à moyen long terme la meilleur valorisation possible de ses titres,
- ne pas avoir l'intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société U10 ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière et n'envisager aucune des opérations visées à l'article 223-17 I 6° du règlement général,
- ne pas avoir conclu et ne pas envisager de conclure d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société U10,
- agir seule et ne pas agir de concert avec des tiers vis-à-vis de la société U10,
- ne pas envisager de poursuivre les achats d'actions pour compte propre.

La participation directe et indirecte de Thierry Lièvre dans U10, via FINANCIERE DES DOCKS et TLK s'établissait au 31 mars 2012 à 7 605 880 actions et 14 753 646 droits de vote, représentant respectivement 40,73% du capital et 55,39% des droits de vote. Par ailleurs, FINANCIERE DES DOCKS détient 1 851 817 BSAR.

S'agissant du contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire, l'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil, le respect des règles en vigueur, découlant de la loi et des statuts et de la bonne gouvernance, contribuent à l'exercice d'un contrôle équilibré.

Changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord qui pourrait entraîner un changement de contrôle.

■ Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 30 septembre 2010 entre Thierry Lièvre, FINANCIERE DES DOCKS, TLK et NATIXIS, concernant leur participation au sein de la société U10. Ce pacte, conclu pour une durée de 7 ans (étant précisé que le pacte cessera de produire ses effets après la cession du dernier titre U10 détenu par NATIXIS), non constitutif d'une action de concert entre les parties, prévoit principalement :

- un principe de libre cessibilité par FINANCIERE DES DOCKS de ses actions U10 tant qu'elle détiendra au moins un tiers du capital de U10 (pas d'application du droit de sortie conjointe proportionnelle défini ci-après) ;
- l'engagement de Thierry Lièvre de ne pas céder sa participation dans TLK pendant toute la durée du pacte d'actionnaires sans l'accord préalable de NATIXIS, sauf transferts autorisés sous certaines conditions ;
- l'engagement de TLK de ne pas céder sa participation dans FINANCIERE DES DOCKS pendant toute la durée du pacte d'actionnaires sans l'accord préalable de NATIXIS, sauf transferts autorisés sous certaines conditions ;

- en cas de projet de cession d'actions U10 par FINANCIERE DES DOCKS ayant pour effet d'abaisser le niveau de participation de FINANCIERE DES DOCKS à une quote-part inférieure à un tiers du capital de U10 et pour tout projet de cession ultérieur, NATIXIS bénéficiera d'un droit de sortie conjointe proportionnelle (sauf en cas de cession à un affilié de FINANCIERE DES DOCKS) et ce, tant que NATIXIS détiendra au moins 5% du capital de U10 ;
- un droit de préemption au bénéfice de FINANCIERE DES DOCKS est prévu en cas de projet de cession d'actions U10 par NATIXIS (sauf en cas de cession à un affilié de NATIXIS) et ce, tant que NATIXIS détiendra plus de 5% du capital de U10. Ce droit de préemption s'exercera principalement selon deux modalités :
 - pour les cessions à une ou plusieurs personnes identifiées : droit de préemption sur la totalité des titres dont la cession est envisagée par NATIXIS à un ou plusieurs acquéreurs identifiés. Si FINANCIERE DES DOCKS n'exerce pas son droit de préemption, NATIXIS pourra vendre librement les titres aux conditions visées dans sa notification de vente ;
 - pour les cessions à des personnes non identifiées : NATIXIS notifiera à FINANCIERE DES DOCKS son intention de vendre une tranche de 1 % des actions U10 à FINANCIERE DES DOCKS à un prix déterminé. FINANCIERE DES DOCKS pourra alors préempter tout ou partie des titres dans un délai de deux jours de bourse. FINANCIERE DES DOCKS devra s'acquitter comptant du prix d'acquisition dans le délai d'une semaine à compter de sa notification de réponse.

Si FINANCIERE DES DOCKS n'exerce pas son droit de préemption, NATIXIS pourra vendre librement les titres, non préemptés par FINANCIERE DES DOCKS, pendant une période de 3 mois à un prix minimum égal au prix indiqué dans la notification de vente. Toutefois, NATIXIS aura la faculté, au cours de la période de 3 mois, de réviser le prix à la baisse en adressant à FINANCIERE DES DOCKS une notification de vente modificative. FINANCIERE DES DOCKS pourra alors préempter tout ou partie des titres à ce nouveau prix dans les mêmes conditions que ci-dessus.

■ Rachat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale du 19 mai 2011 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions qui s'est substitué à celui autorisé par une précédente Assemblée Générale du 20 mai 2010, et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2010 dans sa quatrième résolution.

La Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'AMF et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à 20 € (hors frais d'acquisition),
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la cinquième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de dix-huit (18) mois.

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération. Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire. »

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2011 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions.

Le descriptif relatif à ce programme de rachat d'actions est disponible sur le site Internet (www.u10.fr). L'ensemble des opérations réalisées en 2011 au titre de ce programme sont présentées page 41 du document de référence.

Un nouveau programme de rachat d'actions sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012. Le descriptif de ce nouveau programme de rachat d'actions figure en page 56 du document de référence.

■ Capital autorisé

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'annuler des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'action

L'Assemblée Générale du 19 mai 2011, statuant à titre extraordinaire, a autorisé le Conseil d'Administration à annuler les actions acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions et ce, dans les conditions suivantes littéralement rapportées :

« L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce :

– à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la Société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la

quatrième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,

– à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour. »

Au 31 mars 2012, la délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration n'a pas été utilisée.

Dans le cadre du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012, il est prévu une nouvelle délégation de pouvoir au profit du Conseil d'Administration, à l'effet d'annuler des actions rachetées en application dudit programme de rachat d'actions. Cette proposition figure dans le texte des résolutions en page 55 du document de référence.

■ Capital potentiel

Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables (BSAR)

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 BSAR ont été créés, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total de BSAR créés	2 750 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	2 750 000
Période d'exercice des BSAR	7 ans à compter du 1 ^{er} mars 2006
Prix d'exercice des BSAR	14,00 €
Remboursement anticipé des BSAR	La Société pourra, à son seul gré, procéder à tout moment, au remboursement anticipé des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 €. De tels remboursements anticipés ne seront possibles que si la moyenne sur les dix séances de Bourse qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits des cours de clôture de l'action et de la parité d'exercice en vigueur lors desdites séances de Bourse, excède 18,20 €. Dans l'éventualité où la Société mettrait en œuvre le remboursement des BSAR, les porteurs de BSAR pourront éviter un tel remboursement en exerçant leurs BSAR jusqu'à la date fixée pour le remboursement des BSAR.
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites jusqu'au 31 décembre 2008	297 en totalité sur l'exercice clos le 31/12/06, dont 0 par Thierry Lièvre
Nombre de BSAR exercés et nombre d'actions souscrites au cours des exercices clos:	
- le 31 décembre 2009	0
- le 31 décembre 2010	0
- le 31 décembre 2011	0
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des obligations, sous le numéro de code ISIN FR 0010286542

En cas d'exercice intégral des BSAR décrits ci-dessus et sur la base du capital actuel, la dilution générée serait de l'ordre de 12,83%. Aucun BSAR n'a été attribué aux salariés. Thierry Lièvre détient indirectement 99,99 % des 1 851 817 BSAR appartenant à FINANCIERE DES DOCKS. Les covenants liés à l'emprunt obligataire sont présentés

au paragraphe « Risques de liquidité » du rapport de gestion en pages 36 et 37 du document de référence.

Autres titres

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

■ Titres non représentatifs du capital

Obligations

Dans le cadre de l'emprunt obligataire avec bons de souscriptions d'actions remboursables (OBSAR) émis en février 2006, 2 750 000 obligations ont été émises, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Date de l'Assemblée Générale	30 novembre 2005
Date du Conseil d'Administration	26 janvier 2006
Période de souscription de l'OBSAR	du 3 au 15 février 2006
Nombre total d'obligations émises	2 750 000
Date de jouissance et de règlement	1er mars 2006
Valeur nominale unitaire	14,00 €
Prix d'émission des OBSAR	14,50 €
Durée et vie moyenne	La durée de vie totale de l'emprunt était initialement de 5 ans: Intérêt Euribor 3 mois + 1 % l'an, payable trimestriellement à terme échu les 1 ^{er} mars, 1 ^{er} juin, 1 ^{er} septembre et 1 ^{er} décembre de chaque année, et pour la première fois le 1 ^{er} juin 2006 pour la période courant du 1 ^{er} mars 2006 inclus au 1 ^{er} juin 2006. L'Assemblée Générale des porteurs d'obligations en date du 30 juillet 2010 a décidé : - le rééchelonnement de l'emprunt en 7 échéances du 1 ^{er} décembre 2010 au 1 ^{er} mars 2016, la durée de vie totale de l'emprunt a ainsi été portée à 10 ans - le taux d'intérêt a été modifié et porté à EURIBOR 3 mois + 1,5 % l'an à compter du 1 ^{er} mars 2011 et jusqu'au 1 ^{er} mars 2016.
Amortissement normal	Les obligations initialement amorties en totalité le 1 ^{er} mars 2011 par remboursement au pair, soit 14 € par obligation, sont désormais, suite à la décision des porteurs d'obligations, amortissables en 2 échéances de 10 % en décembre 2010 et mars 2011, suivies de 5 remboursements de 16 % par an entre le 1 ^{er} mars 2012 et le 1 ^{er} mars 2016.
Amortissement anticipé	Par rachats : la Société se réserve le droit de procéder à tout moment, sans limitation de prix ni de quantité, à l'amortissement anticipé des obligations soit par des rachats en Bourse, soit par des offres publiques de rachat ou d'échange. Par remboursement : la Société pourra, à son seul gré, à toute demande de paiement d'intérêts, procéder à tout moment à compter du 1er juin 2006 au remboursement anticipé de tout ou partie des obligations restant en circulation au pair soit 14 €, majoré du montant d'intérêts correspondant à la période d'intérêt se terminant à la date de remboursement anticipé.
Cotation	A compter du 6 mars 2006, séparément des BSAR, sous le numéro de code ISIN FR 0010286526.

La Société U10 a acheté sur le marché 1 307 obligations en 2008 et 207 159 obligations en 2010. Conformément aux décisions du Conseil d'Administration en date du 2 février 2009 et du 31 août 2010, ces obligations ont été annulées.

Suite à ces annulations et aux remboursements intervenus le 1er décembre 2010, 1er mars 2011 et le 1er mars 2012, il reste, au 31 mars 2012, 1 626 582 obligations en circulation.

■ Nantissements, inscriptions, garanties

Des inscriptions portant sur des biens faisant l'objet de contrat de location ou de crédit-bail (voitures, photocopieurs, micro-ordinateurs...) ont été prises par les établissements propriétaires desdits biens.

Dans le cadre de l'OBSAR, les obligations U10 détenues par FINANCIERE DES DOCKS ont été nanties en garantie des prêts souscrits auprès d'établissements bancaires lors de l'émission de l'OBSAR (BANQUE PALATINE et CIC LYONNAISE DE BANQUE). Ces prêts, initialement à échéance en mars 2011, ont été renégociés en 2010 dans le cadre des opérations de restructuration de la dette de FINANCIERE DES DOCKS et de U10, et sont désormais remboursés selon le même échéancier que celui de l'OBSAR. Les nantissements des obligations sont levés à chaque échéance remboursée. Au 31 décembre 2011, le nombre d'obligations nanties s'élève à 339 719. Suite au dernier remboursement intervenu le 1^{er} mars 2012, le nombre d'obligations nanties s'élève à 271 774 au 31 mars 2012.

Dans le cadre des opérations de novembre 2007, FINANCIERE DES DOCKS (via FINANCIERE TL et THIERRY LIEVRE CAPITAL) avait consenti, au cours de l'exercice 2008, des nantissements d'actions U10, obligations

U10 et BSAR U10 au profit de NATIXIS. Ces nantissements ont été intégralement levés suite aux opérations de restructuration finalisées le 30 septembre 2010.

Il n'existe pas d'autre nantissement de titres U10 significatif, porté à la connaissance de la Société.

■ Dividendes

Le paiement des dividendes est effectué à la date et au lieu fixés par l'Assemblée Générale ou à défaut, par le Conseil d'Administration, dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'Administration peut, avant l'approbation des comptes de l'exercice, mettre en distribution, un ou plusieurs acomptes sur dividendes.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions. Elle ne procède généralement pas au paiement d'acompte sur dividende.

La politique de distribution des dividendes de U10 est notamment fonction des résultats dégagés par la Société et de ses engagements financiers prévisionnels.

Compte tenu des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2011 de la Société, aucune distribution de dividende ne sera proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012, sans présager de l'évolution future de la politique de dividende de la Société.

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de leur

mise en paiement sont prescrits au profit de l'État conformément au Code de commerce.

Exercice	Dividendes distribués éligibles à l'abattement	Dividendes distribués non éligibles à l'abattement
2010	0,00 €	/
2009	0,00 €	/
2008	0,00 €	/

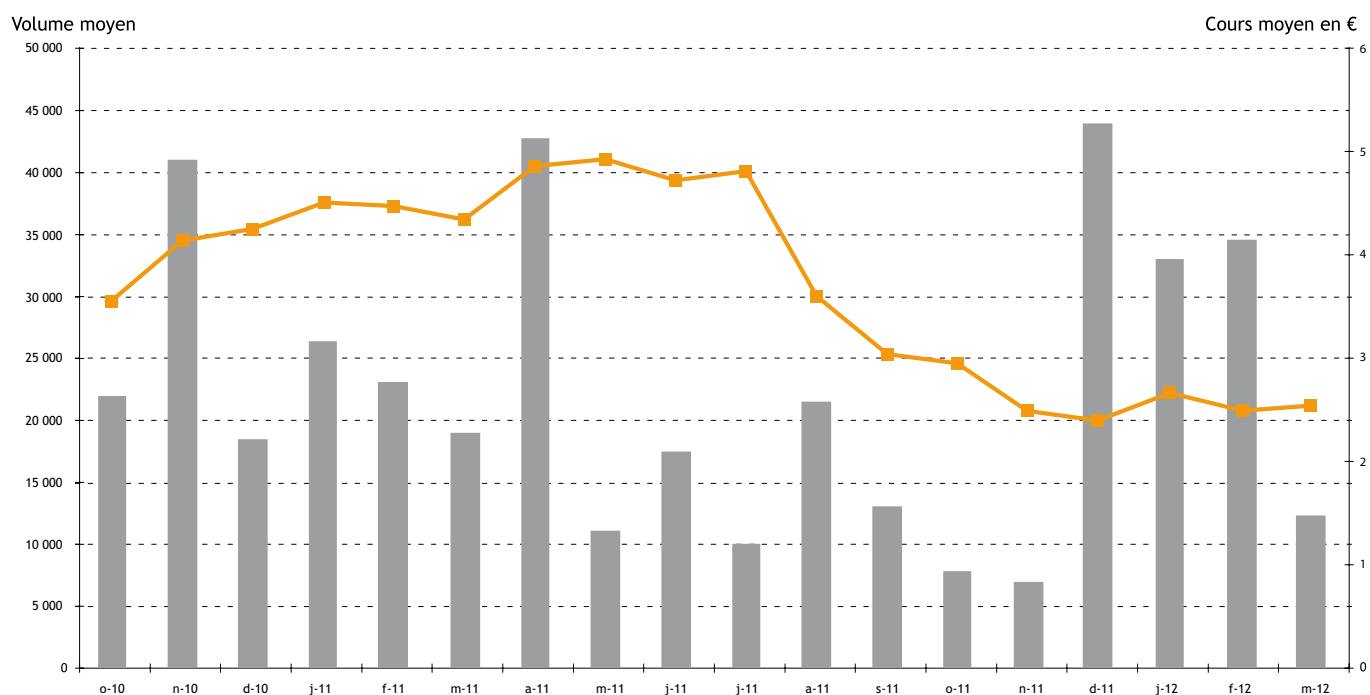
■ Évolution du cours de Bourse

La Société a été inscrite sur le Marché Libre d'Euronext Paris le 2 décembre 1999 puis transférée sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris le 2 juillet 2004 (Eurolist Compartiment C, code ISIN FR0000079147). Les titres ne sont admis sur aucune autre place financière.

Sur les 18 derniers mois, l'évolution du cours du titre a été la suivante :

Date	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Volume moyen	Capitalisation ⁽¹⁾
octobre 2010	3,75	3,41	3,56	22 162	66 566 221
novembre 2010	4,31	3,73	4,10	40 671	76 569 424
décembre 2010	4,35	4,07	4,24	18 673	79 232 044
janvier 2011	4,72	4,25	4,48	26 085	83 727 964
février 2011	4,89	4,30	4,47	23 169	83 386 063
mars 2011	4,58	3,94	4,34	19 062	81 010 076
avril 2011	5,13	4,35	4,79	42 299	89 406 269
mai 2011	5,09	4,50	4,94	11 547	92 322 982
juin 2011	5,05	4,37	4,71	17 242	87 892 294
juillet 2011	4,99	4,20	4,74	10 087	88 458 559
août 2011	4,50	3,00	3,60	22 170	67 264 831
septembre 2011	3,65	2,65	3,08	13 049	57 505 581
octobre 2011	3,32	2,69	2,94	7 811	54 810 872
novembre 2011	2,98	2,21	2,56	6 925	47 727 510
décembre 2011	2,66	2,23	2,40	44 096	44 825 050
janvier 2012	2,98	2,37	2,72	33 179	50 859 549
février 2012	2,70	2,40	2,49	34 797	46 567 900
mars 2012	2,68	2,38	2,53	12 295	47 286 139

(1) Calculée sur la base du cours moyen de la période et du nombre d'actions au 31 mars 2011 soit 18 673 399.



Renseignements concernant l'activité de la Société

■ Présentation de la Société et du Groupe

Bref historique

La SARL L3C, société historique du Groupe U10, spécialisée dans les produits liés à la décoration d'intérieur, a été créée en 1994. En 1999, année de son inscription au Marché Libre de la Bourse de Paris, L3C réalise un chiffre d'affaires de 10 m€.

A partir de 2001, L3C développe une politique de croissance externe, les premières acquisitions portant sur des sociétés proposant des gammes d'articles complémentaires à celles de L3C : acquisitions de FRED OLIVIER (2001) et de DECORDIS (2002).

En 2003, les acquisitions de PRA et CODICO permettent au Groupe d'élargir son offre à d'autres univers de consommation et transforment radicalement la taille du Groupe qui franchit la barre symbolique des 100 m€ de chiffre d'affaires dès 2004, 10 ans après sa création.

Cette même année 2004, le Groupe change de marché de cotation en bourse, pour désormais être coté sur le marché officiel de l'Eurolist d'Euronext.

2005 et 2006 sont, en France, deux années marquées par de nouvelles acquisitions, ID WORLD puis DUTEXDOR, qui enrichissent l'offre du Groupe dans de nouveaux univers de produits.

Parallèlement, en 2004, le Groupe entame son expansion internationale, avec l'acquisition de C3M, société de droit espagnol.

Le dispositif du Groupe sera complété dès 2006 de manière très significative avec l'acquisition de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais disposant d'un important bureau de représentation à Shanghai qui représente son véritable centre opérationnel.

Au cours de l'année 2008 sont apparues les premières difficultés importantes rencontrées par C3M suite à la chute brutale de ses ventes sur ses deux principaux marchés, l'Espagne et les États-Unis, pays fortement touchés par la crise économique internationale. La situation de C3M continuant à se dégrader, cette société a été cédée en juin 2009.

En 2010, le Groupe a continué à structurer son organisation par la fusion de S&B dans U10 et la cession de U10 INTERNATIONAL (chacune représentant moins de 500 k€ de chiffre d'affaires). Par ailleurs, la participation dans SMERWICK GROUP a été renforcée conformément aux engagements pris en 2009.

Au cours de l'année 2011, le pôle Déco Textile a été structuré afin d'y développer des synergies, la filiale FRED OLIVIER étant désormais directement détenue par L3C. Par ailleurs, la société U-WEB, détenue à 51 %, a été créée en août 2011 : elle a pour activité le commerce par Internet de différentes lignes de produits et services sur mesure dans l'équipement de la maison et de la personne, par le biais de places de marché. La participation dans SMERWICK GROUP a été portée à 72,69 % finalisant ainsi l'engagement pris en 2009.

Organisation du Groupe

Le Groupe est organisé sous forme de services centraux et de sociétés opérationnelles.

Les services centraux du Groupe sont constitués de U10 (société mère) et de LOG10.

Les équipes administratives et financières sont regroupées au sein de la société mère U10, qui assure la politique d'ensemble du Groupe, son développement et sa stratégie.

U10 réalise également un certain nombre de prestations à destination de certaines de ses filiales : outre les prestations générales de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière et commerciale, les prestations assurées concernent la coordination des politiques commerciales, le développement des grands comptes, la gestion des comptes clients, la tenue de la comptabilité, le contrôle de gestion et reporting, le contrôle interne, la gestion des paies et la politique de ressources humaines, la gestion de trésorerie et les couvertures de taux et de devises, le contrôle et l'assistance juridique ainsi que les prestations de développement et d'assistance informatique aux filiales. U10 détermine avec chaque filiale les modalités pratiques des prestations de telle manière qu'elles puissent être fournies dans les meilleures conditions. Les prestations sont facturées au prix du marché lorsque celui-ci est déterminable ou, à défaut, au coût de revient majoré sur une base forfaitaire. U10 met également des fonds à disposition de ses filiales par le biais de la convention de gestion centralisée de trésorerie mise en place.

La société LOG10, créée en 2005, est une filiale de services à vocation transversale. Cette société spécialisée en logistique (réception, magasinage, distribution) a pour objectif de conseiller l'ensemble des centres logistiques du Groupe, dans le but de rationaliser les coûts et d'optimiser les méthodes, et d'animer un certain nombre des centres logistiques français.

Cette structure de fonctionnement répond à la volonté du Groupe de laisser aux filiales opérationnelles autonomie et responsabilité dans leur métier de créateur de gammes, de gestion des approvisionnements et de commercialisation, tout en leur garantissant un niveau de services élevé en matière de fonctions support.

Les sociétés opérationnelles sont réparties sur les deux pôles "Services" et "Trading" :

- pour le pôle "Services" : L3C, FRED OLIVIER, U-WEB, CODICO, COD'EVENTS et ID WORLD ainsi que DUTEXDOR,
- pour le pôle "Trading" : SMERWICK GROUP et ses filiales asiatiques.

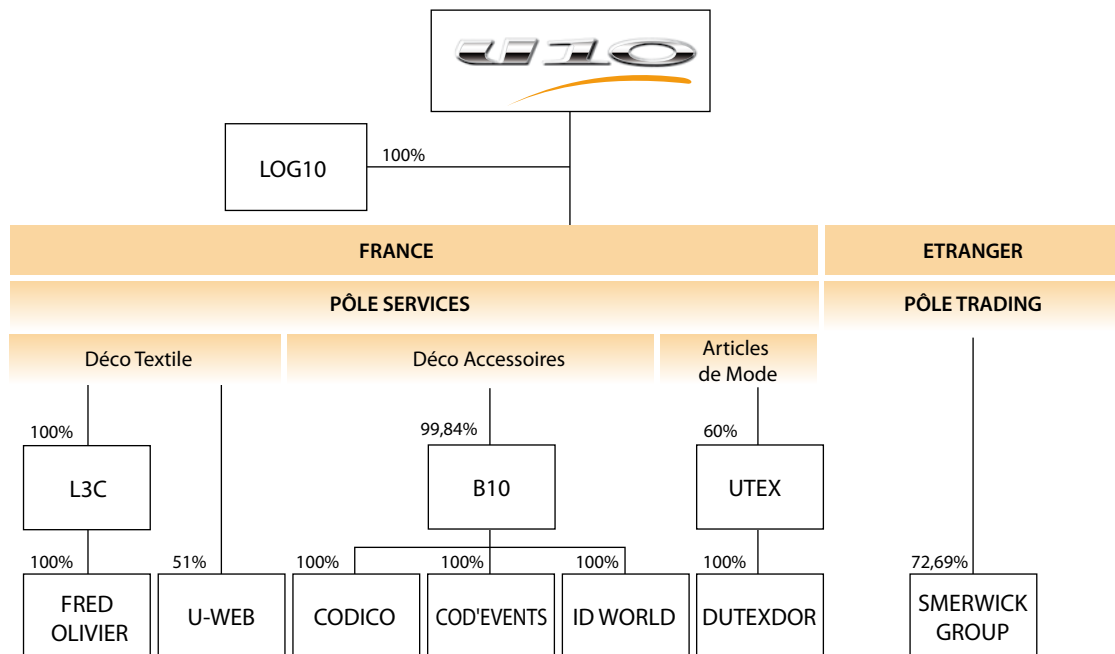
Le groupe SMERWICK est un partenaire de longue date de certaines filiales françaises du Groupe U10 en Chine. Les sociétés du Groupe s'approvisionnent auprès du groupe SMERWICK pour un certain nombre d'articles entrant dans leurs gammes (la répartition du CA consolidé exclut les ventes intra groupe).

Le pôle "Services" développé en France exige un niveau de service très développé et différent des besoins des grands clients internationaux du pôle "Trading". C'est à ce titre que les deux pôles se complètent. Par

l'acquisition de SMERWICK GROUP, le Groupe propose aujourd'hui des gammes clé en main à l'exportation à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Organigramme juridique des sociétés du Groupe

Au 31 mars 2012, les activités du Groupe sont organisées selon le schéma simplifié ci-après ⁽¹⁾⁽²⁾ :



(1) Certaines filiales ne figurent pas dans cet organigramme simplifié : PROMOSTAR, qui n'est pas consolidée, et les filiales de SMERWICK GROUP, représentant ensemble une entité autonome.

(2) Le Groupe U10 a décidé de renforcer progressivement sa participation dans le groupe SMERWICK, de 57,69 % à 72,69 % à fin mars 2011. Conformément aux normes comptables applicables, l'intégralité de cet engagement a été comptabilisée sur l'exercice 2009.

U10
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

LOG10
1, place Verrazzano, CP 610, 69258 Lyon Cedex 09

FRED OLIVIER
ZI Seyssuel, Route de Chasse, BP 11, 38206 Vienne cedex

L3C
Avenue des Granges, 69240 Bourg de Thizy

CODICO
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

B10
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

ID WORLD
157 avenue Charles Floquet, 93150 Le Blanc-Mesnil

COD'EVENTS
7 rue Ampère, BP 30317, Geispolsheim Gare, 67411 Illkirch cedex

UTEX
15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

DUTEXDOR
15 avenue du Parc de l'Horloge, 59840 Perenchies

U-WEB
Avenue des Granges, 69240 Bourg de Thizy

SMERWICK GROUP
Wing On Centre, 111 Connaught, Road Central, Hong Kong

Informations financières sélectionnées

Les informations financières sélectionnées présentées ci-après, relatives aux trois derniers exercices, sont extraites des comptes consolidés. Elles ont été vérifiées par les Commissaires aux comptes de la Société dont les rapports sur les comptes consolidés figurent :

- à la page 81 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2011
- à la page 85 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2010
- à la page 85 du document de référence pour l'exercice clos au 31 décembre 2009

Les informations portant sur les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010 doivent être lues conjointement avec les comptes consolidés contenus dans le chapitre « Éléments financiers de l'exercice 2011 » page 59 et le rapport de gestion contenu dans le chapitre « Assemblée Générale du 24 mai 2012 » page 31 du document de référence.

Des informations financières détaillées par pôles d'activité pour les exercices clos au 31 décembre 2011 et 2010 sont par ailleurs présentées dans le rapport de gestion qui figure page 31 du document de référence.

k€	2011	2010	2009
Normes IFRS			
Compte de résultat			
Chiffre d'affaires	198 688	187 110	174 617
Produits des activités ordinaires	197 586	185 940	173 458
Résultat opérationnel courant	14 094	15 456	13 898
Résultat opérationnel	14 093	16 204	5 021
Résultat net	8 466	9 860	188
Bilan			
Actifs non courants	59 564	55 889	56 389
Dont écarts d'acquisition	46 031	45 454	44 020
Actifs courants	97 730	91 490	76 267
Capitaux propres	73 081	63 955	52 073
Passifs non courants	33 245	36 122	44 584
Dont dettes financières LT	31 037	34 943	43 676
Passifs courants	50 969	47 303	35 999
Dont dettes financières LT < 1 an	7 462	4 578	896
Dont dettes financières CT	16 692	14 418	8 964
Total de bilan	157 295	147 380	132 656
Trésorerie nette (VMP + disponibilités - concours bancaires courants)	-5 181	2 993	6 927
Flux nets de trésorerie			
Généré par l'activité	1 206	3 008	25 707
Lié aux opérations d'investissements	-3 008	-1 730	-1 053
Lié aux opérations de financement	-6 222	-5 266	-1 373
Marge opérationnelle courante (résultat opérationnel courant / produits des activités ordinaires)	7,1 %	8,3 %	8,0 %
Marge opérationnelle (résultat opérationnel / produits des activités ordinaires)	7,1 %	8,7 %	2,9 %
Marge nette (résultat net / produits des activités ordinaires)	4,3 %	5,3 %	0,1 %
Dettes financières nettes / Capitaux propres	60 %	61 %	78 %
Dettes financières long terme / Capitaux propres	53 %	62 %	86 %
Résultat net / Fonds propres	12 %	15 %	0 %
BFR au bilan (en % du CA)	29 %	25 %	22 %
BFR économique (en % du CA pro forma ; le CA proforma est déterminé page 82 du document de référence 2009)	29 %	25 %	22 %
Résultat financier / CA	-1,0 %	-1,0 %	-1,4 %
Dettes financières nettes / EBE (EBE = résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions)	271 %	235 %	322 %

Le Groupe U10, dont le modèle repose sur la démocratisation de la décoration et l'équipement de la maison par la création de lignes de produits et de services sur mesure, a enregistré, en 2011, une nette progression de ses ventes. Le Groupe démontre ainsi la pertinence de son positionnement « Équipement de la maison / Mass market ». Dans un contexte de tensions significatives sur les prix des matières premières, le Groupe a enregistré un repli de ses résultats. Le résultat opérationnel courant est en baisse de 1,4 m€ et s'élève à 14 094 k€ contre 15 456 k€ en 2010. Le résultat net consolidé passe de 9 860 k€ en 2010 à 8 466 k€ en 2011.

■ Trésorerie et capitaux

En 2011, les flux nets de trésorerie générés par l'activité se sont élevés à 1 206 k€, constitués à hauteur de 10 428 k€ par la marge brute d'autofinancement. Le besoin de fonds de roulement est en augmentation de 9 222 k€, et s'établit à 57 755 k€. Le ratio BFR économique (cf. tableau ci-dessus) est en hausse de 4 points, passant de 25 % à 29 % du CA.

Les flux nets de trésorerie générés par les opérations d'investissements se sont élevés à -3 008 k€.

Quant aux flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement, ils présentent un solde négatif de -6 222 k€, dont -5 098 k€ utilisés pour le remboursement d'emprunts, -2 399 k€ pour le remboursement d'avances et -581 k€ de dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales. Dans le même temps, la Société a souscrit pour 1 911 k€ de nouveaux emprunts. La trésorerie nette (disponibilités nettes des concours bancaires courants) s'élève à -5 181 k€ contre +2 993 k€ en 2010.

Les comptes sociaux, les comptes consolidés et leurs annexes sont présentés page 59 et suivantes du document de référence.

■ Clientèle du Groupe

Une offre au service des importateurs / grossistes et de la distribution : alors que le consommateur final des produits U10 est essentiellement constitué du grand public, les ventes de U10 sont principalement concentrées sur le monde de la distribution spécialisée française à partir des sociétés du pôle «Services», sur les importateurs / grossistes et la distribution au niveau mondial à partir des filiales du pôle "Trading".

La particularité de l'offre U10, du fait de la dimension « design » et « mass market » de son offre, permet au Groupe de bénéficier d'un potentiel de clientèle très important et international, qui justifie des ambitions de développement très significatif à terme.

Les 10 premiers clients du Groupe (dont 4 groupes non français) représentent ensemble 47 % du chiffre d'affaires consolidé, le premier client représentant moins de 10 %.

■ Informations sommaires sur la dépendance éventuelle de U10

U10 ne détient aucun brevet et, compte tenu de la multiplicité des produits distribués, elle n'est dépendante d'aucun propriétaire de brevet. L'informatique est organisée autour du progiciel intégré (ERP) SAGE X3. U10 dispose d'une autonomie partielle grâce à son équipe de développement informatique.

Le Groupe U10 a recours à un nombre très important de fournisseurs et n'est lié à aucun sous forme d'un contrat le mettant en situation de dépendance.

Malgré la détention de son capital à hauteur de 19,14 % par NATIXIS, et compte tenu des informations détaillées au paragraphe « Contrôle » page 15 du présent document, U10 n'est dépendante d'aucun organisme financier, tant en ce qui concerne le contrôle de son capital qu'en ce qui concerne la gestion de sa trésorerie.

■ Les moyens humains et la politique sociale

Le métier du Groupe s'articule autour de la conception de lignes de produits coordonnés et complémentaires sous forme de rayons clé en main, la recherche de fabricants, la logistique d'approvisionnement et la logistique de distribution. Le niveau d'expertise et de compétence des équipes du Groupe est un élément déterminant.

La politique de gestion des ressources humaines est soucieuse de respecter les valeurs du Groupe et les spécificités qui ont permis son succès.

C'est ainsi que :

- la diversité des métiers exercés, la pluralité des sites géographiques à partir desquels U10 opère et la forte culture de service dédiée aux clients, ont conduit le Groupe à retenir un mode d'organisation fondé sur des centres de profits à taille humaine, privilégiant l'épanouissement professionnel de chacun et la proximité de la relation avec les clients,
- l'autonomie et le sens des responsabilités sont deux valeurs essentielles dans la gestion des ressources humaines. C'est notamment sur elles que U10 s'appuie pour mener son développement.

Au 31 décembre 2011, le Groupe comptait 408 collaborateurs dont la répartition par fonction est la suivante :

	2011	2010	2009	2008
Marketing / Communication	24	28	22	24
Achats	37	35	32	35
Commercial	85	93	85	83
Logistique	198	186	187	231
Administration / Finances	50	53	56	74
Informatique	14	13	12	12
Total	408	408	394	459

Le Groupe s'efforce d'adapter ses structures à l'évolution de ses activités, particulièrement sur le pôle asiatique. En 2008, les données ci-dessus intégraient les effectifs de la société C3M (15 collaborateurs).

■ Politique d'investissement

Après plusieurs années marquées par de nombreuses opérations de croissance externe, puis à des restructurations juridiques avec pour objectif de simplifier et homogénéifier son organisation, le Groupe U10 a procédé en 2010 à la cession du fonds de commerce de S&B (anciennement dénommée Senteur et Beauté) avant de fusionner cette société dans U10 et à la cession de TRADE CITY (ex. U10 INTERNATIONAL). En 2009, avaient eu lieu la cession de la filiale espagnole C3M et le renforcement de la participation de U10 dans SMERWICK GROUP.

Sur la période 2009-2011, le Groupe a accentué le renforcement initié en 2007 dans SMERWICK GROUP par l'acquisition de 15 % de la participation de l'actionnaire minoritaire. Une première tranche de 3 % a été acquise au 4^{ème} trimestre 2009, 9 % supplémentaires en 2010 et enfin 3 % en mars 2011. U10 détient 72,7 % de la filiale SMERWICK GROUP et Laurent Solomon, directeur de SMERWICK, 27,3 %.

En août 2011, le Groupe s'est positionné sur les réseaux de ventes Internet via les places de marché par la création de la société U-WEB (détenue à 51 %).

A l'exception des bâtiments de stockage acquis par le biais de crédits-bails immobiliers et présentés ci-après dans la rubrique « Propriétés immobilières, usines et équipements », les autres investissements ne sont pas de taille significative et concernent les matériels et logiciels informatiques, le matériel de manutention et de stockage ainsi que le mobilier de bureau.

Hormis les engagements figurant au paragraphe 5.6 Engagements hors bilan de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe n'a comme seuls autres engagements significatifs que les engagements de rachat des participations minoritaires dans UTEX et SMERWICK GROUP. Ces engagements, reposent sur des valorisations en fonction des résultats des sociétés concernées, suivant des modes de calcul spécifiques à chaque cas.

■ Propriétés immobilières, usines et équipement

Le Groupe utilise des bâtiments d'une surface d'environ 92 000 m² dont environ 84 000 m² sont consacrés au stockage des marchandises. Par ailleurs, plusieurs showrooms, d'une surface de plus de 4 000 m² sont exploités à des fins commerciales. Les surfaces restantes sont, pour l'essentiel, dédiées aux bureaux. Ces bâtiments sont soit loués directement par les filiales et sont alors situés près des sièges sociaux, soit utilisés par le biais de sociétés logistiques. Ces dépôts, à partir desquels les clients sont livrés, concernent l'activité Services, au départ de la France.

Les bâtiments de Bourg de Thizy ont fait l'objet d'acquisition par le Groupe par le biais de contrats de crédits-bails immobiliers d'une durée de 11 à 15 ans. Les premières tranches ont été acquises respectivement en 1997, 1999 et 2004 et représentent 10 837 m². Au 1^{er} juillet 2007, le Groupe a procédé par anticipation à la levée d'option pour une partie des bâtiments représentant 2 355 m², y compris les terrains.

En janvier 2007, un contrat de crédit-bail a été signé par la société L3C portant sur un nouveau bâtiment de stockage situé à Bourg de Thizy, livré au second semestre 2008. D'une valeur de 5 194 k€, ce contrat a bénéficié d'une subvention de 500 k€.

Le Groupe a initié début 2011 la construction d'une extension à ce bâtiment permettant ainsi d'accroître la surface de stockage actuelle de 4 200 m². La livraison de ce nouveau bâtiment a eu lieu le 30 septembre 2011. D'une valeur de 2 352 k€, le projet a fait l'objet d'une demande de subvention de 200 k€.

Conformément aux normes comptables applicables, la société a pris l'option de déduire les subventions du prix de revient des bâtiments : le bâtiment principal de L3C et son extension figurent donc au bilan respectivement pour une valeur brute de 4 694 k€ et 2 152 k€.

Au total, les bâtiments pris en crédit-bail sont comptabilisés pour une valeur brute de 8 802 k€ (terrains compris).

Tous les autres bâtiments sont loués soit à des tiers, soit à des SCI contrôlées par des dirigeants historiques de filiales du Groupe. Dans ce cas, les loyers reflètent les conditions normales du marché locatif. Ils ont fait l'objet d'attestations d'équité quant à leur montant.

Il n'existe pas d'autres immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe.

■ Développement durable

Risques industriels et liés à l'environnement : U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

■ Contrats importants

A l'exception du point mentionné au paragraphe « Politique d'investissement », il n'existe pas de contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

■ Facteurs de risques, risques juridiques et risques financiers

L'information sur les risques est développée dans le rapport de gestion et figure aux pages 33 à 37 du document de référence.

L'information sur le risque de liquidité détaillant les lignes accordées par les partenaires bancaires du Groupe au 31 décembre 2011 ainsi que les ratios faisant partie des covenants de l'emprunt OBSAR est reprise ici :

Ressources financières à court terme :

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose des autorisations suivantes :
– des autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 30 551 k€, utilisées à hauteur de 8 264 k€. Environ 18 % de ces lignes de crédit sont à durée indéterminée, un quart d'entre elles sont accordées à plus d'un an, les autres étant en général accordées pour une durée d'un an. La confirmation de l'une de ces lignes (pour un montant de 2 m€) et le prolongement de 2 à 3 ans d'une autre (pour un montant de 1 m€) sont soumis au respect des ratios financiers faisant partie des covenants de l'emprunt OBSAR (cf. ci-dessous).

Les autorisations de découverts bancaires sont en hausse de 6,7 m€, pour moitié au niveau du sous-groupe SMERWICK (+4,3 m us\$).

Depuis la fin de l'exercice 2011, les lignes accordées par les partenaires bancaires du Groupe sont stables et s'élevaient, au 31 mars 2012, à 30 183 k€. Elles sont utilisées à hauteur de 15 347 k€.

De manière générale, le Groupe négocie avec ses partenaires financiers les lignes bancaires nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de groupe, et refinance les filiales qui en ont besoin par l'intermédiaire d'avances de trésorerie. Au 31 décembre 2011, le montant de ces avances s'élevait à 11 600 k€.

– de contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et de contrats d'affacturage sur les sociétés L3C,

CODICO, COD'EVENTS et DUTEXDOR. Conformément aux normes IFRS, les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 13 562 k€ en 2011 contre 11 300 k€ en 2010.

Covenants bancaires :

L'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 38 500 k€, à échéance initiale au 1er mars 2011, contient des clauses portant sur les covenants à respecter.

Réunis en Assemblée Générale le 30 juillet 2010 sur convocation du Conseil d'Administration, les propriétaires des obligations OBSAR ont voté à la majorité qualifiée requise les résolutions qui leur ont été proposées portant sur :

- le rééchelonnement du remboursement en 7 annuités sous forme d'un premier remboursement de 10 % en décembre 2010, un deuxième de 10 % à l'échéance initiale de mars 2011, suivi de 5 remboursements annuels de 16 % chacun de mars 2012 à mars 2016,
- la modification et l'ajout de certains covenants.

Les covenants sont désormais ainsi définis:

- détention des titres U10 :

- dans le cas où Monsieur Thierry Lièvre et TLK cesseraient de détenir directement ou indirectement 50,1% des droits de vote de la société FINANCIERE DES DOCKS,
- dans le cas où la société FINANCIERE DES DOCKS cesserait de détenir directement ou indirectement au moins 33,34 % du capital et des droits de vote de la société U10.

- distribution de dividendes :

- dans le cas où la Société distribuerait, postérieurement au 30 juin 2010, des dividendes en numéraire au cours d'un même exercice, d'un montant supérieur à la différence entre :
 - le résultat net part du Groupe, diminué des plus-values nettes de toutes cessions d'actifs immobiliers, de titres de filiales, de fonds de commerce ou de branche d'activité, tel qu'il ressort des états financiers consolidés de la Société au titre de l'exercice précédent la distribution desdits dividendes en numéraire,
 - et le montant de l'amortissement normal des obligations prévu au titre de l'exercice au cours duquel lesdits dividendes en numéraires seraient distribués.
- dans le cas où, ayant réalisé des cessions d'actifs immobiliers, de titres de filiales, de fonds de commerce ou de branche d'activité postérieurement au 30 juin 2010 directement et/ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales (au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce), pour un montant total cumulé jusqu'au 1^{er} mars 2016 de plus de 1 000 000 euros, la Société procéderait à des rachats de ses propres actions en vue de les annuler et/ou distribuerait des dividendes en numéraire, au-delà de ceux respectant le point précédant, ayant pour effet d'attribuer aux actionnaires le produit desdites cessions.

Le non respect de l'un de ces cas peut représenter un cas d'exigibilité anticipée.

L'obligation de respecter les deux ratios financiers «endettement financier net/situation nette» et «endettement financier net/capacité d'autofinancement» a été maintenue.

Les termes employés restent inchangés et sont définis dans la note d'opération relative à l'opération OBSAR, visa de l'AMF N°06-027 en date du 27 janvier 2006.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net / capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4^{ème} trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel conformément à IAS1.

Covenants des emprunts :

	31 décembre 2011	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net / situation nette	< 1,3	0,60
Endettement financier net / capacité d'autofinancement	< 4,0	4,61

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

■ Procédures judiciaires et d'arbitrage

La Société n'a pas connaissance, pour la période des douze derniers mois, de procédure gouvernementale, contentieuse, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui a eu récemment ou pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

■ Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

Organes d'Administration et de Direction

Membres des organes d'Administration et de Direction

■ Informations diverses

Les informations présentées ci-après sont actualisées au 31 mars 2012.

Thierry Lièvre

Président-Directeur Général fondateur
Président du Conseil d'Administration
44 ans, autodidacte. Après avoir occupé plusieurs fonctions commerciales et de direction commerciale dans des entreprises textiles, Thierry Lièvre crée L3C, la société historique du Groupe, en 1994. Il dirige le Groupe U10, en tant que Président-Directeur Général. Il en est l'actionnaire majoritaire.

Joël Desmaris

Directeur Général Délégué
Directeur administratif et financier d'U10
Administrateur
60 ans. De formation Ecole Supérieure de Commerce de Paris et DECF, Joël Desmaris a occupé différentes fonctions administratives et financières, en France et à l'étranger, au sein du Groupe Philips dont il a été Directeur administratif et financier de Philips Thaïlande. Au sein du Groupe U10 depuis 2003, il est Directeur administratif et financier en charge des fonctions administrative, financière, juridique et informatique.

Christian Viguié

Administrateur
53 ans. Diplômé de l'IEP Paris, Christian Viguié a été analyste financier avant de créer plusieurs entreprises dans le domaine de l'information financière. Parallèlement, il a exercé la fonction de Directeur Général du groupe UNILOG de 1998 à 2006, responsable des relations avec la communauté financière. Membre de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers), Christian Viguié est professeur au Centre de Formation à l'Analyse Financière. Il a été Directeur Général Délégué de U10 jusqu'au 20 mai 2010.

Erick Pouilly

Administrateur
49 ans, de formation ESSEC et IEP Lyon, Erick Pouilly a travaillé pendant plus de 20 ans dans le domaine de l'investissement successivement chez SOPROME, BANQUE DE VIZILLE et EVOLEM. Il gère aujourd'hui un fonds d'investissements américain spécialisé dans les prises de participation dans des PME américaines.

Il n'existe aucun lien de famille entre les personnes susvisées.

Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par des autorités statutaires ou

réglementaires (y compris organismes professionnels) et ils n'ont pas été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. A la connaissance de U10, aucun administrateur de la Société n'a été condamné pour fraude, ni associé à une faillite, mise sous séquestre, ou liquidation au cours des cinq dernières années.

Mandataire	Nombre d'actions détenues directement ou indirectement
Thierry Lièvre	7 605 880
Joël Desmaris	254 885
Christian Viguié	9 260
Erick Pouilly	5 000

■ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion en pages 39 et 40 du document de référence.

■ Conflits d'intérêts

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 45 du document de référence.

■ Fonctionnement du Conseil d'Administration

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 43 du document de référence.

■ Opérations avec des apparentés

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 43 du document de référence.

■ Gouvernement d'entreprise

Ces informations sont présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne page 43 du document de référence.

Rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'Administration et de Direction

Ces informations sont présentées dans le rapport de gestion page 40 et suivantes du document de référence.

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Préambule

Le Conseil d'Administration de U10 a adopté le présent Règlement Intérieur, lors de sa séance du 30 mars 2010.

Le Règlement Intérieur est applicable à tous les administrateurs, actuels ou futurs, et a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires applicables, dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Le Règlement Intérieur est à usage interne et ne se substitue pas aux statuts de la Société mais les met en œuvre de façon pratique. Il ne peut être opposé à la Société par des tiers. Son existence sera portée à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel de la Société.

Article 1 ■ Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, en tant qu'instance collégiale, représente collectivement l'ensemble des actionnaires. Il impose à chacun de ses membres l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de tous les actionnaires et dans l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque administrateur quel que soit son mode de désignation représente l'ensemble des actionnaires.

Le rôle du Conseil d'Administration repose sur deux éléments fondamentaux : la prise de décision et la surveillance. Le Conseil d'Administration, de concert avec la Direction, détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil se saisit de toutes questions stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent. Dans le cadre de sa mission et sans que cette liste soit limitative, le Conseil :

- délibère sur la stratégie de la Société proposée par les dirigeants sociaux et sur les opérations qui en découlent, et plus généralement sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements significatifs.
- désigne ou propose la nomination de dirigeants sociaux chargés de gérer la Société et contrôle l'exécution de leurs missions respectives
- autorise les cautions, avals et garanties
- autorise préalablement les conventions « réglementées » conformément aux dispositions légales et aux statuts
- établit et arrête les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les comptes semestriels
- examine les documents de gestion prévisionnelle
- se tient informé de tout événement important concernant la Société

- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes, le Document de Référence et la communication financière
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Article 2 ■ Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins un administrateur indépendant.

Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'exerce aucune fonction dans le Groupe autre que celle d'administrateur et détient directement ou indirectement moins de 1 % du capital social de la Société U10. La détermination de l'indépendance d'un administrateur est de la compétence du Conseil d'Administration.

Au-delà des critères d'indépendance, la composition du Conseil d'Administration traduit d'abord la volonté de la Société de s'appuyer sur des expériences, des compétences et des profils différents et complémentaires.

Ainsi, la première qualité d'un Conseil d'Administration réside dans sa composition : des administrateurs intègres, compétents, comprenant le fonctionnement de l'entreprise, soucieux de l'intérêt de tous les actionnaires, exprimant clairement leurs interrogations et leurs positions éventuellement minoritaires, s'impliquant suffisamment dans la définition de la stratégie et dans les délibérations pour participer effectivement à ses décisions.

Article 3 ■ Devoirs des membres du Conseil d'Administration

3.1 Déontologie des opérations de bourse

Chaque administrateur nommé s'abstient d'effectuer des opérations sur les titres de la Société dans la mesure où il dispose, en raison de ses fonctions d'administrateur, d'informations privilégiées.

Une information privilégiée est une information qui :

- n'a pas été rendue publique,
- concerne, directement ou indirectement, la Société ou l'un ou plusieurs de ses instruments financiers,
- si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers de la Société, c'est-à-dire une information qu'un investisseur raisonnable serait susceptible d'utiliser comme l'un des fondements de ses décisions d'investissement.

D'une façon plus générale, chaque administrateur s'interdit d'utiliser pour son profit personnel ou pour le profit de quiconque les informations privilégiées auxquelles il a accès.

3.2 Transparence des administrateurs

En application de l'article 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, les administrateurs doivent déclarer dans les cinq jours de bourse à l'Autorité des Marchés Financiers, chaque opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange portant sur des actions ou des instruments financiers de la Société.

Il convient également de déclarer les opérations réalisées par :

- leurs enfants sur lesquels les administrateurs exercent l'autorité parentale ou résidant chez eux habituellement ou en alternance ou dont ils ont la charge effective et permanente,
- leurs conjoints non séparés de corps ou leurs partenaires liés par un Pacte Civil de Solidarité (PACS) ,
- toute personne morale ou entité :
 - dont la direction, l'administration ou la gestion est assurée par l'une des personnes mentionnées ci-dessus et agissant dans l'intérêt de l'une de ces personnes,
 - ou qui est contrôlée, directement ou indirectement, au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce, par l'une des personnes mentionnées ci-dessus.

3.3 Conflit d'intérêts des administrateurs

Chaque administrateur a le devoir de faire part spontanément au Conseil de toute situation, ou de tout risque de conflit d'intérêt réel ou potentiel avec la Société ou l'une de ses filiales, et doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

3.4 Engagement de confidentialité des administrateurs

Les administrateurs, même après la cessation de leurs fonctions, sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et des délibérations du Conseil ainsi qu'à l'égard des informations confidentielles qui y sont présentées et d'une façon générale des informations acquises dans le cadre de leurs fonctions, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur ou dans l'intérêt public.

3.5 Devoir d'assiduité et de diligence des administrateurs

L'acceptation du mandat par chaque administrateur implique son engagement, en particulier :

- à consacrer à ses fonctions et à l'étude des questions traitées par le Conseil, tout le temps et l'attention nécessaires,
- à demander toutes informations complémentaires qu'il considère comme utiles,
- à s'informer sur les métiers et les spécificités du Groupe U10, ses enjeux et ses valeurs,
- à établir librement sa conviction avant toute décision en ne prenant en compte que l'intérêt social,
- à participer activement à toutes les réunions du Conseil et aux Assemblées Générales d'actionnaires, sauf empêchement,
- à formuler toutes propositions tendant à l'amélioration du fonctionnement et des travaux du Conseil.

Article 4 ■ **Fonctionnement du Conseil d'Administration**

4.1 Fréquence de réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, toutes les fois qu'il le juge convenable et au moins tous les trois mois.

4.2/ Réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou des moyens de télécommunication

Participation au Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration peut autoriser la participation (débat et votes) d'un ou de plusieurs administrateurs par visioconférence ou par télécommunication, sur demande verbale ou écrite du ou des administrateurs concernés préalablement à la tenue du Conseil d'Administration.

Les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des débats.

Les moyens de télécommunication doivent transmettre la voix et l'image ou à tout le moins la voix des participants, de façon simultanée et continue, aux fins d'assurer l'identification des administrateurs qui participent à distance au Conseil d'Administration ainsi que leur participation effective.

En application de ces principes, la conférence téléphonique est admise comme moyen de télécommunication, l'usage de la télécopie ou de la correspondance électronique étant en revanche proscrit.

Le Président du Conseil d'Administration peut également autoriser un administrateur participant au Conseil par visioconférence ou par télécommunication à représenter un autre administrateur sous réserve que le Président du Conseil d'Administration dispose avant la tenue de la réunion, d'une copie de la procuration de l'administrateur représenté.

- L'administrateur qui participe à une séance du Conseil par moyen de visioconférence, télécommunication ou télétransmission s'engage à obtenir l'accord préalable du Président sur la présence de toute personne dans son environnement qui serait susceptible d'entendre ou de voir les débats conduits au cours du Conseil. Cette disposition s'applique également pour les conversations téléphoniques passées ou reçues par chacun des participants.
- Le registre de présence aux séances du Conseil qui est signé par les administrateurs participant à la séance, doit mentionner, le cas échéant, la participation d'administrateurs par voie de visioconférence ou de télécommunication et préciser le moyen utilisé.

Décisions pour lesquelles le recours à la visioconférence ou à la télécommunication n'est pas autorisé

Les administrateurs participant aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Par exception, ces administrateurs ne peuvent être pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité pour les délibérations portant sur les décisions suivantes :

- établissement des comptes sociaux annuels,
- établissement du rapport de gestion de la Société,
- établissement des comptes consolidés,
- établissement du rapport sur la gestion du Groupe,
- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou du système de télécommunication

La survenance de tout dysfonctionnement technique du système de visioconférence ou de télécommunication doit être constatée par le Président du Conseil d'Administration et doit être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion, y compris l'impossibilité pour un administrateur de prendre part au vote en raison du dysfonctionnement.

Un administrateur participant à la réunion par visioconférence ou par télécommunication peut donner mandat de représentation par anticipation à un autre administrateur présent physiquement, ce mandat devenant effectif dès la survenance d'un dysfonctionnement technique, à la condition que le Président du Conseil d'Administration en ait eu connaissance avant la tenue du Conseil d'Administration.

4.3 Information du Conseil d'Administration et des administrateurs

Les administrateurs sont informés régulièrement de tout événement ou évolution importants pour la Société, et peuvent recevoir communication à tout moment des documents relatifs à l'évolution de la Société, aux résultats ou à sa situation financière.

Avant chaque réunion, les administrateurs se voient remettre dans un délai suffisant tous les documents relatifs à l'ordre du jour leur permettant de préparer, d'intervenir utilement sur les sujets à l'ordre du jour et délibérer en toute connaissance de cause. Les administrateurs s'assurent le cas échéant de protéger la confidentialité des informations dont ils ont connaissance.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa demande, de formations complémentaires sur les spécificités de la Société, ses métiers et ses secteurs d'activité, dispensées par la Société ou approuvées par elle. L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui sont adressés.

4.4 Comité d'Audit

Composition

Le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du Comité d'audit dans les conditions définies par les textes. La présidence est assurée par le Président du Conseil d'Administration.

Modalités de fonctionnement

Le Comité d'audit se réunit au moins deux fois par an avant les réunions du Conseil d'Administration afin d'examiner les comptes annuels et semestriels et sur un ordre du jour établi sous la responsabilité de son président.

La convocation du Comité peut se faire par tous moyens, y compris verbalement.

Le Comité doit être en mesure d'exercer pleinement sa mission. A cette fin, les informations et documents relatifs à l'ordre du jour du Comité sont transmis, dans les jours qui précèdent la tenue de chaque réunion.

Le Comité se réunit en principe au siège de la Société. Il peut néanmoins se réunir par tous moyens, y compris, à la discrétion du Président du Comité par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le Président désigne la personne en charge d'assurer le secrétariat des travaux du Comité.

Le Comité fait connaître ses travaux et observations au Conseil d'Administration par des rapports, propositions, recommandations et avis faits par son président au Président du Conseil d'Administration.

Attributions

La mission du Comité d'audit n'est pas détachable de celle du Conseil d'Administration, qui garde la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et consolidés.

La mission du Comité d'audit est d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Comité d'audit sera notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes,
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il devra en particulier émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

Plus généralement, le Comité d'audit rendra compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions et l'informerá sans délai de toute difficulté rencontrée.

Article 5 ■ Règles de détermination de la rémunération des membres du Conseil d'Administration

Tout administrateur peut recevoir à titre de rémunération de son mandat des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. La répartition de ces jetons de présence est librement décidée par le Conseil d'Administration qui fixe également, le cas échéant, le montant des honoraires des censeurs par prélèvement sur l'enveloppe annuelle des jetons de présence.

Article 6 ■ Entrée en vigueur – Durée

Le présent règlement entre en vigueur à compter de ce jour et est adopté pour toute la durée de la société U10.

Fait à Lyon
Le 30 mars 2010

Thierry Lièvre
Administrateur
Président du Conseil
d'Administration

Joël Desmaris
Administrateur

Erick Pouilly
Administrateur

Christian Viguié
Administrateur

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, les comptes consolidés et l'affectation des résultats.

Nous vous proposons également de conférer les pouvoirs nécessaires à votre Conseil d'Administration en vue d'opérer en bourse sur les propres actions de la Société, en application des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le Groupe U10

■ Situation en 2011

Au cours de l'exercice 2011, le Groupe U10 a réalisé un chiffre d'affaires de 198,7 m€, en hausse de 6,2 % par rapport au chiffre d'affaires 2010.

L'année 2011 a confirmé le développement initié précédemment : la croissance organique a été enregistrée essentiellement lors des 3 premiers trimestres de l'exercice (+15,4 % au 1^{er} trimestre puis +7,9 % aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestres) alors que la dernière partie de l'année enregistrait un repli des ventes de 4,5 %.

Dans un contexte de tensions significatives sur les prix des matières premières, le Groupe a enregistré un repli de ses résultats. Le résultat opérationnel courant est en baisse de 1,4 m€ et s'élève à 14 094 k€ contre 15 456 k€ en 2010. Le résultat net consolidé passe de 9 860 k€ en 2010 à 8 466 k€ en 2011.

Principaux événements de l'exercice

Le Groupe U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le groupe SMERWICK, qui a été portée à 72,7 % au 31 mars 2011. Les achats successifs de 3 % en 2009, 9 % en 2010 et enfin 3 % en 2011 avaient été intégralement comptabilisés sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable pris par le Groupe d'acquiescer ces titres.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier / capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants communs à l'emprunt obligataire et un autre emprunt. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4^{ème} trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Ces derniers se sont engagés avant la fin de l'exercice 2011 à se prononcer contre l'exigibilité de ces emprunts, notamment lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant

ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier initial contractuel, conformément à IAS1.

■ Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2011, le Groupe est constitué de 17 sociétés (cf. annexe aux comptes consolidés pages 64-65).

Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création. Elles sont consolidées par intégration globale car le Groupe détient le contrôle exclusif de chacune d'entre elles.

Mouvements de périmètre

Comme indiqué supra, le Groupe U10 a poursuivi le renforcement de sa participation dans le groupe SMERWICK.

La filiale U-WEB a été créée en août 2011. Elle est dédiée aux ventes aux sites Internet par l'intermédiaire de places de marché. Détenu à 51% par U10, elle est consolidée par intégration globale.

L'activité de HENGWEI, société de droit chinois créée en mai 2011 détenue par SMERWICK GROUP, est consacrée à la distribution de produits sur le territoire chinois.

■ Activité 2011

Résultats consolidés du Groupe

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

k€	2011	2010
Chiffre d'affaires	198 688	187 110
Produits des activités ordinaires	197 586	185 940
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions	16 162	16 607
Résultat opérationnel courant	14 094	15 456
Résultat opérationnel	14 093	16 204
Résultat net	8 466	9 860

Le résultat opérationnel courant s'élève à 14 094 k€ en baisse de 1 362 k€ par rapport à l'exercice précédent. La marge brute progresse de 1 082 k€ sous l'effet de la croissance du chiffre d'affaires, compensée partiellement par une contraction du taux de marge brute de 32,5 % à 31,1 %. Les charges progressent de 3,4 %, passant de 44 159 k€ à 45 688 k€. Les dotations nettes aux amortissements et provisions courantes représentent une charge nette de -2 067 k€ contre -1 151 k€ lors de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel s'établit à 14 093 k€ contre 16 204 k€ en 2010. Le résultat de l'exercice précédent intégrait un produit de +802 k€ lié au rachat d'obligations.

Le résultat net s'élève à 8 466 k€ contre 9 860 k€ en 2010.

Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 9 422 k€. Il s'élève à 57 755 k€, soit 29,1 % du chiffre d'affaires.

Résultats consolidés par pôles d'activité

Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le Groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services notamment en matière de logistique : c'est le pôle « services ». Cette activité s'adresse aux distributeurs français ainsi qu'à ceux des pays limitrophes.

Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le Groupe propose à ses clients :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- mais aussi de commercialiser auprès d'eux des gammes modes conçues par le Groupe U10.

Les sociétés étrangères forment le pôle "Trading", et s'adressent aux importateurs et à la distribution internationale.

Il est précisé qu'aucune des filiales du Groupe U10 ne détient de participation dans U10.

Toutes les données par pôles sont présentées en normes IFRS sur les deux années 2010 et 2011. Elles sont établies de façon à donner une image de l'activité réelle de chaque pôle, ainsi :

- chiffre d'affaires : il s'agit du chiffre d'affaires réalisé avec les clients tiers et les sociétés des autres pôles (ventes inter-pôles),
- produits des activités ordinaires : il s'agit des ventes nettes des escomptes accordés réalisées avec les clients tiers et clients inter-pôles,
- résultat opérationnel courant, résultat opérationnel et résultat net : résultats dégagés par les sociétés d'un pôle, y compris ceux générés par les ventes avec les sociétés du Groupe. Ils indiquent la contribution de chaque pôle à l'ensemble du Groupe,
- de même, le besoin en fonds de roulement indiqué par pôle tient compte des postes de BFR avec les tiers et les autres sociétés du Groupe. Les avances de trésorerie entre sociétés du Groupe en sont exclues.

Pôle "Services"

k€	2011	2010
Chiffre d'affaires	140 575	136 816
Produits des activités ordinaires	139 472	135 646
Résultat opérationnel courant	14 237	16 172
Résultat opérationnel	14 242	15 880
Résultat net	8 898	10 271

Le chiffre d'affaires tiers + inter-pôles est en croissance de 2,7 % par rapport à 2010 et s'établit à 140 575 k€. Il est réalisé à 99,99 % auprès de clients externes au Groupe.

Le résultat opérationnel s'élève à 14 242 k€, en baisse de 1 638 k€ (-10,3 %) par rapport à 2010. La marge opérationnelle s'établit à 10,1 % soit une diminution de 1,5 point par rapport à l'exercice

précédent. Le résultat net s'établit à 8 898 k€ contre 10 271 k€ en 2010. Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 7,1 m€, en liaison avec l'augmentation des stocks, la hausse du poste clients étant compensée par celle des fournisseurs.

Les investissements s'élèvent à 1 392 k€ dont 964 k€ d'immobilisations corporelles, 216 k€ d'immobilisations incorporelles et 212 k€ d'immobilisations financières.

Pôle "Trading"

k€	2011	2010
Chiffre d'affaires	80 634	76 395
Produits des activités ordinaires	80 634	76 395
Résultat opérationnel courant	2 075	2 063
Résultat opérationnel	2 075	2 063
Résultat net	1 928	1 850

Ce pôle regroupe les sociétés asiatiques du Groupe. L'ensemble SMERWICK GROUP, constitué de sociétés de droit hongkongais et chinois disposant de bureaux opérationnels en Chine, fournisseur de la grande distribution et d'importateurs, est intégré au périmètre du Groupe depuis le 1^{er} juillet 2006.

Le chiffre d'affaires de ce pôle s'élève à 80 634 k€ contre 76 395 k€ en 2010. Les ventes à destination des clients tiers représentent 72 % du total, et celles à destination des sociétés françaises du Groupe 28 %. Le résultat opérationnel s'élève à 2 075 k€ contre 2 063 k€ en 2010. La marge opérationnelle est stable à 2,6 % du CA (2,7 % en 2010). Le besoin en fonds de roulement est en baisse de 1,3 m€ en lien avec la baisse du poste clients.

Les investissements s'élèvent à 433 k€ et sont constitués principalement d'immobilisations financières (328 k€).

Services Centraux

k€	2011	2010
Chiffre d'affaires	6 158	6 274
Produits des activités ordinaires	6 158	6 274
Résultat opérationnel courant	-2 218	-2 779
Résultat opérationnel	-2 224	-1 740
Résultat net	-2 360	-2 261

Les services centraux sont constitués des sociétés U10 et LOG10. U10 assure le rôle de holding et abrite les services administratifs et financiers. LOG10 est la filiale destinée à la coordination/standardisation des fonctions logistiques du Groupe. Le chiffre d'affaires est presque intégralement réalisé auprès des sociétés opérationnelles du Groupe et correspond à la facturation des fonctions support.

Le résultat net correspond à la contribution de ce pôle au résultat net du Groupe U10. Il est donc présenté hors dividendes versés à U10 par ses filiales (10 112 k€ contre 9 457 k€ en 2010).

Le besoin en fonds de roulement est en augmentation de 3,7 m€ en lien avec la diminution des dettes d'impôt société.

Les investissements s'élèvent à 547 k€ dont 447 k€ d'immobilisations corporelles et 90 k€ d'immobilisations incorporelles.

■ Bilan 2011

Le total du bilan passe de 147 380 k€ à 157 295 k€.

Les actifs non courants (59 564 k€) sont principalement constitués des écarts d'acquisition consécutifs aux opérations de croissance externe (46 031 k€ au 31 décembre 2011).

Le BFR passe de 47 565 k€ à 57 755 k€ et représente 29 % du chiffre d'affaires annuel consolidé (contre 25 % en 2010).

k€	2011	2010
Actifs non courants	59 564	55 889
Actifs courants	97 731	91 491
Total	157 295	147 380
Capitaux propres	73 081	63 955
Passifs non courants	33 245	36 122
Passifs courants	50 969	47 303
Total	157 295	147 380

Les capitaux propres représentent 46,5 % du total de bilan (43,4 % en 2010).

Les dettes financières s'élèvent à 43 778 k€ (39 029 k€ au 31 décembre 2010) et représentent 60 % des fonds propres (61 % à fin 2010). Elles sont constituées :

- de la trésorerie disponible à court terme :
 - disponibilités bancaires : 11 412 k€ (il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2011),
- des dettes financières :
 - part court terme des emprunts à plus de deux ans à l'origine : 1 050 k€ au 31 décembre 2011 contre 563 k€ au 31 décembre 2010,
 - part à plus d'un an de ces mêmes emprunts (2 242 k€ au 31 décembre 2011),
 - emprunt obligataire (28 465 k€) contracté début 2006, à échéance mars 2016,
 - financement correspondant aux contrats de crédit bail retraités (6 741 k€),
 - découverts bancaires (8 264 k€) et intérêts courus (85 k€),
 - créances cédées non échues retraitées (8 329 k€),
 - dette en compte courant avec FINANCIERE DES DOCKS (14 k€).

L'ensemble des financements moyen terme (y compris les retraitements du crédit bail) s'élève à 38 498 k€ (hors intérêts courus).

■ Activités en matière de recherche et développement

Le Groupe exerce une activité de « concepteur et importateur de gammes » et ne pratique donc aucune activité en termes de recherche et développement.

■ Perspectives d'avenir

Pour 2012, l'objectif du Groupe est d'enregistrer une nouvelle croissance purement organique. Pour cela, U10 va rester concentré :

- sur sa stratégie globale afin de poursuivre son développement sur ses deux pôles d'activité via le renforcement de son savoir-faire historique et la diversité de son offre,
 - sur la gestion stricte de son activité afin d'optimiser sa rentabilité opérationnelle,
- tout en continuant à répondre de manière totalement pertinente aux besoins et attentes des distributeurs du monde entier.

Au cours de l'exercice 2011, l'organisation juridique par pôles d'activités au sein du pôle "Services" a été finalisée avec notamment la filialisation de FRED OLIVIER sous L3C. En 2012, les filiales en cours de création au sein du pôle « Articles de Mode » devraient débiter leur activité, permettant ainsi le développement des ventes FOB de ce secteur.

■ Informations sur les risques

Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risques liés à l'activité

Le Groupe n'exerçant aucune activité industrielle, il n'est pas exposé à des risques liés à des processus, matériels ou matières premières, ni à des risques de dépendance vis-à-vis de technologies dont il ne serait pas propriétaire.

Les principaux risques liés à l'activité du Groupe concernent les stocks, la conformité des produits, les clients et la propriété intellectuelle.

Dans le cadre de son développement, le Groupe mène une politique de gestion adaptée aux risques inhérents à son activité.

Risques liés aux stocks

Il convient de distinguer les situations selon les pôles.

• Le pôle "Services"

Une part du succès du pôle "Services" s'appuie sur sa capacité à réapprovisionner rapidement ses clients. Conjuguée à la multiplicité des produits référencés, cette réactivité conduit les sociétés françaises du Groupe à disposer d'un stock conséquent.

Les principaux risques relatifs aux stocks sont : le risque de destruction, notamment par un incendie, le risque de rupture de stock et le risque d'obsolescence.

Le risque d'incendie serait le risque ayant le plus de conséquences. Les produits sont protégés par les équipements courants adéquats : extincteurs, détecteurs d'incendie, portes coupe-feu, etc. Par ailleurs,

la répartition des stocks sur un nombre important de lieux de stockage (une douzaine au total) est un facteur important de limitation des risques.

Enfin, le contrat souscrit au titre de la police d'assurance multirisque du Groupe comprend une garantie en cas de destruction des actifs par incendie ainsi qu'une garantie « perte d'exploitation ».

La rupture de stock est un risque significatif : compte tenu du nombre important de références, une attention toute particulière des équipes en charge de la supply chain est centrée sur les capacités d'approvisionnement et de livraison du Groupe.

La durée de vie des produits est relativement longue. Ainsi, en cas de surproduction, le risque le plus important est un délai accru d'écoulement. Symétriquement, en cas de production insuffisante, les clients sont livrés en application des pratiques courantes, en fonction des disponibilités.

Quant au risque d'obsolescence, il varie selon l'activité des sociétés du Groupe. Chez CODICO où les articles ont une durée de vie assez longue, le risque est peu marqué. L3C travaille en grande partie sur des collections où l'effet de mode est plus important et donc les risques d'obsolescence également. Cependant, le textile d'ameublement est soumis à des cycles de renouvellement beaucoup plus lents que d'autres secteurs, tels que le textile d'habillement par exemple. DUTEXDOR combine des articles ayant une durée de vie longue (les basiques) et d'autres beaucoup plus sensibles à l'effet de mode. Dans les filiales où les cycles de vie des produits sont plus courts (COD'EVENTS par exemple), le risque d'obsolescence est limité, d'une part en ajustant les approvisionnements aux référencements convenus avec les clients et, d'autre part, grâce à l'organisation logistique en place.

La gestion des stocks par emplacement est en place dans les principales filiales (L3C, CODICO et DUTEXDOR). Le principe consiste à définir des zones de picking et des zones de réserve pour chaque article.

La gestion par emplacement apporte de nombreux avantages :

- localisation précise des articles dans les dépôts, ce qui augmente la productivité en facilitant les mouvements physiques des marchandises (préparation de commandes, rangement après réceptions, changement d'emplacements, ...),
- contrôle permanent des quantités en stock dans chaque emplacement au cours de l'exploitation quotidienne (chaque changement d'emplacement donnant lieu à un contrôle visuel des quantités présentes dans les emplacements),
- réalisation d'inventaires tournants réguliers par référence article.

Les stocks par emplacement sont gérés informatiquement dans le logiciel de gestion Groupe qui enregistre également les mouvements de marchandises à l'aide de terminaux de lecture « code à barre ». Dans ce contexte, le stock informatique est en adéquation quasiment en temps réel avec le stock physique.

• Le pôle "Trading"

Le plus souvent, les engagements envers les fournisseurs fabricants sont formalisés à partir des commandes fermes préalablement reçues des clients. Le niveau de stock et les risques subséquents en sont donc considérablement réduits.

Risques liés à la conformité des produits

En ce qui concerne les produits importés soumis à une norme, le Groupe demande aux fournisseurs un certificat de conformité et fait éventuellement réaliser des analyses par un laboratoire agréé.

Risque de défaillance de fournisseur

Le métier du Groupe repose sur la création de gammes dont la fabrication est complètement assurée par des usines ou unités de production indépendantes du Groupe, usuellement qualifiées de « sous-traitants ».

La multiplicité des produits proposés et les volumes générés impliquent l'utilisation d'un nombre important de fournisseurs fabricants. Les gammes proposées par le Groupe sont constituées de produits de consommation courante facilement substituables. Pour ces raisons, en cas de défaillance de l'un d'entre eux, le Groupe a la capacité de faire appel rapidement à un autre fournisseur habituel.

De ce fait, le seul risque demeurant dans ce cas réside dans les retards de livraisons, donc celui des ruptures de stocks.

Risque pays

Les ventes à l'international représentent 22 % des ventes du Groupe et font l'objet, dans la mesure du possible, de garanties, soit par la mise en place de CREDOC export, soit en donnant lieu à paiements anticipés avant départ de la marchandise.

Risques clients

Depuis l'origine, la qualité des services proposés par U10 à ses clients est une composante de son succès, notamment en matière de délai et de régularité d'approvisionnement. Ces deux éléments sont deux paramètres essentiels du savoir-faire du Groupe.

Le délai de règlement moyen au niveau du Groupe est passé de 55 jours en 2010 à 51 jours en 2011. U10 n'est lié avec aucun client dans le cadre d'un contrat prévoyant un engagement minimum d'achat. Des accords de remises de fin d'année existent dont les taux évoluent généralement en fonction des ventes cumulées sur l'exercice. Les pénalités pour défaut de livraison représentent un risque peu significatif.

U10 a mis en œuvre des assurances crédit couvrant une partie de ses ventes en France et à l'export. De plus, l'utilisation de crédits documentaires à l'exportation permet de limiter le risque de créances impayées.

Le risque de déréférencement total auprès des clients est faible compte tenu de la multiplicité et de la diversité des produits. Le premier client représente moins de 10% du chiffre d'affaires consolidé. Eu égard aux relations historiques et à la part des produits U10 dans ses linéaires, un risque de déréférencement est peu probable. Par ailleurs, compte tenu de l'atomisation du portefeuille clients, l'impact d'un déréférencement serait relativement faible sur la situation financière du Groupe.

Risques liés à la concurrence

La concurrence est atomisée. Le Groupe occupe une position de leader sur un marché où la qualité du service rendu, le professionnalisme produits et le niveau de prix sont des données primordiales.

Le Groupe s'attache en permanence à maintenir et renforcer son avance par rapport à la concurrence. La mise en place des deux pôles "Services" et "Trading" permet au Groupe d'adapter rapidement son offre aux besoins de ses clients.

La signature de contrats de commercialisation de produits sous licences de marques qui s'est accélérée au cours de l'exercice 2011 contribue à démarquer le Groupe par rapport à ses concurrents.

■ Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Les noms de sociétés, marques de collections, noms de domaine, dessins et modèles font l'objet d'une protection juridique au nom de U10 ou de l'une de ses filiales, chaque fois que la situation le justifie.

Assurances

Le Groupe a mis en place les programmes d'assurance d'usage pour protéger son patrimoine contre la survenance de risques qui pourraient l'affecter. Les contrats mis en place couvrent à la fois les engagements envers les tiers (clients, fournisseurs), les biens propres et la continuité de l'activité.

Le contrat souscrit au titre de l'assurance multirisque est de type « tous risques sauf » et couvre notamment les risques suivants :

- incendie,
- vol & détérioration,
- perte d'exploitation,
- catastrophes naturelles.

Par ailleurs, le Groupe a souscrit les contrats d'assurance suivants :

- responsabilité civile d'exploitation couvrant les dommages corporels et incorporels avant livraison, après livraison,
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- transport (sur achats et sur ventes) tous risques,
- assurance homme-clé (Thierry Lièvre) : une police a été souscrite à hauteur de 8 M€,
- assurance crédit sur la clientèle,
- les autres assurances d'usage (véhicules, matériels roulants, matériels informatiques, etc.).

Les actifs de l'entreprise sont couverts sur la base de leur valeur de remplacement à neuf en cas de perte totale ou partielle. La Société considère que les garanties offertes sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Des polices de groupe pour les risques d'incendie, responsabilité civile, perte d'exploitation, véhicules et matériels roulants ont été étendues à la majorité des sociétés françaises. Le montant total des primes payées en 2011 s'est élevé à 1 033 k€.

■ Risques financiers

Risques de change

Compte tenu du développement du Groupe à l'international, les transactions en devises, essentiellement le dollar américain, représentent une part importante de l'activité des sociétés.

Le chiffre d'affaires hors groupe facturé en dollars US en 2011 s'élève à moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

En revanche, environ deux tiers des achats du Groupe auprès de tiers sont libellés en dollars US.

Cette exposition apparente au risque de change est cependant pondérée par deux éléments majeurs :

- le Groupe pratique une politique de couverture face au risque de volatilité du dollar US adaptée à chaque situation : la couverture est systématique chez COD'EVENTS pour la décoration de Noël (commercialisée en € en début d'année, commandée puis payée en USD en cours d'année) ainsi que pour les collections « jardin » (commercialisées l'été précédent et approvisionnées quelques mois avant leur mise en linéaires) ; dans tous les autres cas, le Groupe pratique une politique de couverture adaptée en fonction du contexte international. Dans ce cadre, la mise en place du programme centralisé d'achats à terme de dollars permet d'allouer les stocks de devises en fonction des besoins des filiales. Le solde des contrats souscrits au 31 décembre 2011 s'élève à 40 m\$; le détail de ces contrats figure au paragraphe « couverture de change » de la note 5.6 « Engagements hors bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.
- les sociétés du pôle "Trading" ne sont quasiment pas exposées au risque de change, les encaissements en dollars US auprès des clients couvrant la totalité des achats dans cette même devise.

Le Groupe est exposé depuis l'entrée de Smerwick à un risque de change lié à l'investissement net dans la filiale (impact des fluctuations de cours de la devise fonctionnelle de la filiale dans la quote-part de capitaux propres détenue).

Une variation défavorable et uniforme de 1 centime de l'euro contre le dollar américain entraînerait une perte potentielle d'environ 18 k€ sur la position nette globale en USD au 31 décembre 2011 (compte tenu d'une position nette après couverture de 43 M€).

Assemblée Générale du 24 mai 2012

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Par ailleurs, une variation de 1 centime d'euro du cours moyen du dollar américain utilisé pour la conversion des filiales étrangères aurait eu un impact sur le résultat consolidé 2011 de +/- 14 k€.

Les risques de change font l'objet d'un suivi régulier par la direction financière du Groupe.

Risques de taux

L'endettement consolidé au 31 décembre 2011 est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Les dettes financières à taux fixe s'élèvent à 1 193 k€ (5 836 k€ si l'on intègre le retraitement du crédit-bail) pour un endettement financier net de 43 778 k€ (OBSAR compris).

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire courant jusqu'au 1^{er} mars 2011 avaient fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe, passant de EURIBOR 3 mois + 1 % à 2,41 % + 1 % (contrat souscrit en janvier 2009, pour un montant partiel de 10 M€).

Les échéances courant du 1^{er} mars 2011 au 31 août 2011 ont fait l'objet d'une couverture de type « COLLAR » sur une partie du solde de l'emprunt, basée sur l'EURIBOR 3 mois + marge de 1,5 %. Le taux plancher était fixé à 1,20 %, le taux plafond à 2,5 % (hors marge).

L'endettement financier net s'établit ainsi :

k€	Solde en fin d'exercice	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	28 465	5 693	22 772			28 465
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	3 292	1 050	2 242		1 193	2 098
Crédit-bail	6 741	719	3 057	2 966	4 642	2 099
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	38 498	7 462	28 071	2 966	5 836	32 662
Autres dettes	14	14				
Intérêts courus sur emprunts	85	85				
Banques, lignes court terme	16 593	16 593				
Autres dettes financières	16 692	16 692				
Total des dettes financières	55 190	24 153	28 071	2 966		
Valeurs mobilières						
Disponibilités	11 412	11 412				
Disponibilités	11 412	11 412				
Endettement financier net	43 778	12 742	28 071	2 966		

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose des autorisations suivantes :

- des autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 30 551 k€, utilisées à hauteur de 8 264 k€. Environ 18 % de ces lignes de crédit sont à durée indéterminée, un quart d'entre elles sont accordées à plus d'un an, les autres étant en général accordées pour une durée d'un an. La confirmation de l'une de ces lignes (pour un montant de 2 m€) et le prolongement de 2 à 3 ans d'une autre (pour un montant de 1 m€) sont soumis au respect des ratios financiers faisant partie des covenants de l'emprunt OBSAR (cf. ci-dessous).

A compter du 1^{er} septembre 2011, les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe passant de EURIBOR 3 mois + 1,5 % à un taux de 1,65 % + 1,5 % sur un montant représentant 98 % du capital restant dû.

Un autre emprunt à taux variable (EURIBOR 3 mois hors marge) a fait l'objet d'une couverture de type « COLLAR » sur le solde de l'emprunt. Le taux plancher est fixé à 1,5 %, le taux plafond à 4,0 % (hors marge). Les charges d'intérêt 2011 se sont élevées à 1 694 k€ contre 1 759 k€ en 2010.

La sensibilité aux variations de taux est la suivante :

Augmentation des taux d'intérêts de 1 %	Charge supplémentaire de 195 k€
Augmentation des taux d'intérêts de 2 %	Charge supplémentaire de 513 k€
Baisse des taux d'intérêts de 1 %	Baisse de charge de 160 k€

Risques de liquidité

A l'exception des dettes financières décrites ci-après, l'intégralité des dettes a une échéance inférieure à un an. Les clients (32 576 k€), les stocks (43 789 k€) et les autres créances courantes (9 953 k€) ne sont soumis à aucune restriction de type gage ou nantissement.

k€	2011	2010
Découverts bancaires autorisés	30 551	23 897
Part utilisée au 31 décembre	8 264	5 378
dont autorisations confirmées	30 551	23 897
dont autorisations accordées pour une durée indéterminée	5 450	3 040

Les autorisations de découverts bancaires sont en hausse de 6,7 m€, pour moitié au niveau du sous-groupe SMERWICK (+4,3 mus\$).

- de contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et de contrats d'affacturage sur les sociétés L3C, CODICO, COD'EVENTS et DUTEXDOR. Conformément aux normes IFRS, les

créances cédées dans le cadre de ces contrats sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 13 562 k€ en 2011 contre 11 300 k€ au 31 décembre 2010.

L'emprunt obligataire d'une valeur nominale de 38 500 k€, à échéance initiale au 1er mars 2011, contient des clauses portant sur les covenants à respecter : notamment détention des titres U10, plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires et respect des deux ratios financiers : endettement financier net / situation nette et endettement financier net / capacité d'autofinancement.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net/capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4ème trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel conformément à IAS1.

Covenants des emprunts :

	31 décembre 2011	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net/situation nette	< 1,3	0,60
Endettement financier net/capacité d'autofinancement	< 4,0	4,61

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes consolidés n'est à signaler.

U10

■ Présentation des comptes sociaux

Le bilan et les comptes annuels que nous vous soumettons ont été établis suivant les mêmes méthodes de présentation et d'évaluation que celles des exercices précédents.

■ Activité et résultats de l'activité de la Société

U10 assure son rôle de société mère en exerçant le contrôle de ses filiales et en regroupant les services administratifs et financiers communs aux sociétés du Groupe.

Ses principaux agrégats financiers sont les suivants :

k€	2011	2010
Actif immobilisé	80 796	78 291
Créances et comptes de régularisation	1 940	2 175
Disponibilités	262	2 735
Total	82 998	83 200
Capitaux propres	49 421	41 009
Provisions	235	301
Dettes financières	31 576	36 713
Autres dettes et comptes de régularisation	1 766	5 177
Total	82 998	83 200
k€	2011	2010
Chiffre d'affaires net	2 726	3 264
Résultat d'exploitation	-2 686	-2 703
Résultat financier	9 196	8 589
Résultat courant avant impôt	6 510	5 886
Résultat net	8 412	7 783

Pour l'essentiel, ses revenus sont constitués :

- des facturations de prestations administratives, comptables, informatiques et financières qu'elle assure pour le compte de ses filiales, ainsi que des prestations de direction générale ou commerciale,
- des refacturations de loyers ainsi que des frais de showroom et de salons,
- des dividendes qu'elle perçoit.

L'actif de son bilan comprend essentiellement les titres de participations dans les filiales opérationnelles du Groupe (64 771 k€ net des dépréciations), toutes consolidées par intégration globale à l'exception de PROMOSTAR (17 k€), ainsi que les avances de trésorerie et prêts qu'elle met à leur disposition (14 554 k€).

Le passif du bilan est quant à lui principalement constitué des dettes financières à moyen terme.

L'essentiel est constitué par l'emprunt obligataire souscrit en 2006 pour un montant initial de 38 500 k€, dont le solde s'élève à 28 465 k€ au 31 décembre 2011.

En incluant les disponibilités, l'endettement financier net s'élève à 31 314 k€ au 31 décembre 2011 contre 33 978 k€ au 31 décembre 2010, en baisse de 2 664 k€.

Les principaux risques auxquels est exposée la Société sont directement liés à l'activité de ses filiales, et par conséquent à la valeur des titres inscrits à l'actif de son bilan, ainsi que sa capacité à rembourser les dettes contractées.

Aucun mouvement n'a eu lieu sur le capital social, dont le montant s'élève à 18 673 399 €, la valeur nominale de l'action restant inchangée à 1 €.

Faits marquants de l'exercice

En date du 16 août 2011, la société U10 a cédé à sa filiale L3C (détenue à 100%) l'intégralité des titres de la filiale FRED OLIVIER (détenue à 100%), dans l'objectif de créer un pôle d'activité textile permettant aux différentes sociétés de réaliser des synergies.

Dans le même temps, U10 a participé à une augmentation de capital de la société L3C, par la souscription de l'intégralité des titres émis, soit 350 000 titres. En plus de permettre à L3C de récupérer des capacités de trésorerie, cette augmentation de capital répond également à l'engagement pris par L3C en 2009, conformément à l'article 216 A du CGI, de réaliser une augmentation de capital au plus tard le 31 décembre 2011, au minimum du montant de la subvention accordée par U10 en 2009.

En date du 16 août 2011, la société U10 a participé à la création de la société U-WEB, par la souscription de 51% du capital, soit 1 530 titres. La société a pour objet le commerce par internet de différentes lignes de produits et services sur mesure dans l'équipement de la maison et de la personne, par le biais de places de marché.

En date du 6 décembre 2011, U10 a participé à une augmentation de capital de sa filiale LOG10 (détenue à 100%), par la souscription de l'intégralité des titres émis, soit 40 000 titres.

La société U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le Groupe Smerwick, qui a été portée à 72,7% au 31 mars 2011. Les achats successifs de 3% en 2009, 9% en 2010 et enfin 3% en 2011 avaient été intégralement comptabilisés sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable pris par le Groupe à acquérir ces titres.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net/capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4ème trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel.

Événements importants postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

Proposition d'affectation du résultat

Le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat de l'exercice de 8 411 894,49 € de la façon suivante :

- la somme de 202 050,42 € à la réserve légale, qui sera ainsi dotée à hauteur de 10 % du capital,
- le solde au poste « autres réserves », soit la somme de 8 209 844,07 €.

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Charges et dépenses non déductibles

Les dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts se sont élevées à 26 715 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 et aucun impôt supplémentaire n'a été supporté en raison de ces dépenses et charges, compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la Société.

Solde des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance le solde des dettes fournisseurs de la Société, par date d'échéance, à la clôture des deux derniers exercices :

k€	< 30 jours		de 30 à 60 jours		> 60 jours		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Dettes à échoir	336	191	124	97	0	0	459	289
Dettes échues	63	172	1	-25	7	8	71	155
Total TTC	399	364	124	72	7	8	530	444

Mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions

Nous vous demandons de vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions dans le cadre des dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, en autorisant votre Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les propres actions de la Société, dans la limite de 10% du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la résolution qui vous est proposée, sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

– la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La Société ne pourra acheter ses propres actions que jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter

postérieurement à la date de l'assemblée, à un prix par action au plus égal à vingt (20) € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10 000 000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

Ce nouveau programme de rachat d'actions se substituera à celui autorisé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2011.

Informations concernant les mandataires sociaux

Mandats et fonctions exercés au sein de U10

Les mandataires sociaux ont exercé en 2011 au sein de U10, les fonctions et mandats suivants :

Nom et adresse professionnelle	Fonction	Date de nomination	Date de renouvellement	Durée
Thierry Lièvre 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Président-Directeur Général	CA du 22/06/1998	CA du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
	Administrateur	AGM du 22/06/1998	AGM du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
Joël Desmaris 1 place Verrazzano CP 610 69258 Lyon Cedex 09	Administrateur	AGO du 27/06/2003	AGM du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
	Directeur Général Délégué	CA du 30/11/2006	CA du 20/05/2010	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2015
Erick Pouilly 1635 Keim Circle - Geneva IL, 60134, USA	Administrateur	AGE du 25/06/2009		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014
Christian Viguié Domaine de Tourvéon 69660 Collonges au Mont d'Or	Administrateur	AGE du 25/06/2009		Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2014

Autres mandats au sein du Groupe

Les mandataires sociaux ont exercé en 2011 au sein des sociétés du Groupe U10, les fonctions et mandats suivants :

Thierry Lièvre
Membre du Comité de Direction de UTEX
Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais
Membre du Comité de Direction de B10 jusqu'au 12 mai 2011

Joël Desmaris
Membre du Comité de Direction de UTEX
Membre du Comité de Direction de DUTEXDOR
Directeur de SMERWICK GROUP, société de droit hongkongais
Gérant de U-WEB
Membre du Comité de Direction de B10 jusqu'au 12 mai 2011

Assemblée Générale du 24 mai 2012

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Mandats exercés hors du Groupe U10	2011	2010	2009	2008	2007
Thierry Lièvre					
Gérant de TLK,	•	•	•	•	•
Gérant de la SNC AMPERE	•	•	•	•	•
Président de FINANCIERE DES DOCKS,	•	•	•	•	•
Président de TLK.USA LLC	•	•	•		
Gérant de la SNC CIGOGNE	•	•			
Représentant de TLK, membre du Comité stratégique de la SAS COURB	•				
Joël Desmaris					
Membre du Comité Stratégique de la SAS COURB	•				
Erick Pouilly					
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE SNAAM SAS	•	•	•	•	•
Membre du Conseil de Surveillance de FINANCIERE NEXTPOOL SAS	•	•	•	•	•
Gérant de la SARL PIF	•	•	•	•	•
Gérant de la SCI JEESP	•	•	•	•	•
Président de la société PIC LLC, USA	•	•	•	•	•
Président de la société US.IN, LLC, USA	•	•	•	•	•
Vice Président de la société ENTRE PRISES - USA, Corp, USA	•	•	•	•	•
Vice Président de la société TLK.USA LLC	•	•	•		
Administrateur de la société PECM, LLC, USA	•	•			
Administrateur de la société BRESCO LTD, Corp, Ireland	•	•			
Administrateur de la société AMS, LLC, USA	•	•			
Président de la société FUSAIN, LLC, USA	•				
Christian Viguié					
Gérant de CVC SARL	•	•	•	•	•
Gérant de CVIG CONSEIL		•	•	•	•
Gérant de la SCI DES VALLONDOR		•	•	•	•
Président du Conseil de Surveillance de la SA EASYTHERM			•	•	•
Gérant de la SARL SOFIMO				•	•
Président de la SAS C2P France	•				

Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit, au bénéfice des mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune prime de départ ou d'arrivée, aucune rémunération conditionnelle ou différée n'a été versée à un mandataire social.

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre du dernier exercice, ni n'a été voté pour l'exercice en cours.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, les rémunérations globales brutes versées à chacun des mandataires sociaux par l'ensemble des sociétés du Groupe s'élevaient à :

k€	Rémunération globale	Dont part variable	Dont avantages en nature
Thierry Lièvre ^{(1)/(2)}	960		
Joel Desmaris	275		14
Erick Pouilly	/		
Christian Viguié	/		

(1) Le montant indiqué au titre de la rémunération globale correspond à la refacturation des prestations commerciales, administratives, de management et/ou de communication financière, effectuées pour le compte du Groupe, à la société mère U10, autorisée dans le cadre des conventions réglementées.

(2) Le montant indiqué correspond à la refacturation des prestations de Thierry Lièvre par TLK à la société mère U10. La rémunération directe versée par TLK, société qui contrôle U10, à Thierry Lièvre s'est élevée à 242 k€ pour l'exercice 2011, dont 2 k€ d'avantages en nature. Aucune rémunération directe n'est versée par U10 et ses filiales à Thierry Lièvre.

Il n'existe pas de régime de retraite, ni indemnité de départ spécifique aux mandataires sociaux, attribués par la Société. Les avantages postérieurs à l'emploi concernent Joël Desmaris et s'élevaient à 33 k€.

■ Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des mandataires sociaux

Aucun prêt et aucune garantie n'a été accordé ou constitué en faveur des mandataires sociaux.

Les transactions effectuées par les mandataires sociaux au titre de l'exercice 2011 sont les suivantes :

Thierry Lièvre, via TLK, a acheté 37 510 actions U10, achats récapitulés dans le tableau ci-après.

Actions	Novembre 2011	Décembre 2011
Nombre de titres achetés	35 510	2 000
Cours moyen des achats	2,40	2,44
Nombre de titres vendus		
Cours moyen des ventes		
Exercice d'options de souscription d'actions		
Nombre de titres achetés		
Cours moyen des achats		

Aucune autre transaction n'a été portée à la connaissance de la Société.

Informations concernant le capital social

Personnes détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote :

Au 31 décembre 2011, les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société sont les suivantes :

Noms	Actions	% Capital	Droits de vote ⁽¹⁾	% Droits de vote
FINANCIÈRE DES DOCKS	7 147 765	38,28 %	14 295 530	53,63 %
TLK	458 114	2,45 %	458 114	1,72 %
Thierry Lièvre	1	NS	2	NS
Total Thierry Lièvre ⁽²⁾	7 605 880	40,73 %	14 753 646	55,35 %
NATIXIS	3 573 882	19,14 %	3 573 882	13,41 %

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 mai 2010 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

(2) Détention directe et indirecte par l'intermédiaire des sociétés TLK et FINANCIERE DES DOCKS

Déclarations auprès de l'AMF de franchissement de seuils légaux au cours de l'exercice 2011

Aucun franchissement de seuil n'a été porté à la connaissance de la société au cours de l'exercice 2011.

Opérations effectuées par U10 dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 a mis en place un programme de rachat de ses propres actions. Un Conseil d'Administration du 19 mai 2011 a procédé au lancement effectif de ce programme de rachat d'actions. Cette autorisation a mis fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration

par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010 dans sa quatrième résolution.

Le détail des informations concernant le programme de rachat d'actions figure au chapitre « Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 » page 57 et 58 du document de référence 2010.

Les opérations réalisées par U10 en 2011 sur ses propres actions sont présentées dans le tableau ci-après :

Objectifs du programme de rachat d'actions	Animation de marché	Croissance externe	Total
Nombre d'actions achetées	616 063	33 667	649 730
Nombre d'actions vendues	606 863		606 863
Cours moyen des achats	4,16	2,93	4,10
Cours moyen des ventes	4,10		4,10
Montant des frais de négociation	0	236 €	236 €
Nombre d'actions inscrites au 31/12/2011	39 200	33 667	72 867
Valeur évaluée au cours d'achat	93 741	98 722	192 463
Valeur nominale	1	1	1

État de l'actionnariat salarié

Il n'existe pas d'actionnariat salarié dont les titres font l'objet d'une gestion collective.

Nous vous rappelons qu'afin de favoriser le développement de l'actionnariat salarié, différentes mesures ont été prises en vue de consulter les actionnaires sur l'opportunité de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés.

Aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital social reste inférieure à 3 %, une consultation des actionnaires doit être renouvelée tous les trois ans à l'effet de leur proposer d'adopter une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 a été appelée à statuer sur une proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés adhérent à un PEE ou à un plan d'épargne groupe et a rejeté cette proposition.

Informations sociales et environnementales

Données sociales 2011

Au 31 décembre 2011, le Groupe compte 408 collaborateurs, dont 119 à l'international, la quasi totalité employés à temps plein.

Evolution des effectifs totaux	2011	2010
France	289	296
International	119	112
Femmes	227	232
Hommes	181	176
Total	408	408

Assemblée Générale du 24 mai 2012

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Évolution des charges de personnel	2011	2010
Salaires et traitements	14 516	13 536
Charges sociales	5 166	4 907
Total	19 682	18 443
Charges sociales / rémunérations	35,6 %	36,3 %
Indemnités de départ à la retraite	603	488

Motifs d'absences	Jours d'absence	En % du total
Accidents du travail	59	1,46 %
Maternité / Paternité	1 089	27,26 %
Congé parental	706	17,67 %
Maladies	1 802	45,11 %
Événements familiaux	82	2,04 %
Absences diverses	258	6,46 %
Total	3 996	100 %

Au cours de l'exercice 2011, le nombre total d'embauches s'est élevé à 19 en CDD et à 21 en CDI.

Données environnementales

U10 ayant développé une activité de concepteur de gammes, dont la fabrication est assurée par des tiers, les conséquences directes de l'activité du Groupe sur l'environnement sont faibles.

U10 n'exerçant aucune activité industrielle, les consommations d'eau et d'énergie sont uniquement destinées à un usage domestique.

Informations concernant les délégations dans le cadre d'augmentations de capital

Il n'y a pas de délégation de compétence et de pouvoirs accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en cours.

■ Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature des indications En € sauf pour le nombre d'actions et de salariés	2007	2008	2009	2010	2011
Situation en fin d'exercice					
Capital social	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399
Nombre d'actions émises	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399	18 673 399
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires HT	3 349 056	2 992 413	3 095 934	3 263 645	2 726 363
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	7 528 772	4 758 908	-10 628 588	6 073 775	6 533 850
Impôts sur les bénéfices	-1 235 003	-1 484 602	-2 881 412	-647 125	-1 049 205
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	8 177 943	-7 957 492	493 762	7 783 317	8 411 894
Montants des bénéfices distribués	8 029 562				
Résultat des opérations réduit à une action					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,47	0,33	-0,41	0,36	0,41
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,44	-0,43	0,03	0,42	0,45
Dividende versé	0,43				
Personnel					
Nombre de salariés	22	33	34	32	29
Montant de la masse salariale	857 110	1 226 165	1 428 984	1 426 465	1 373 495
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	336 407	500 155	587 801	608 528	599 862

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Suite à la parution du Code Middlednext mieux adapté aux spécificités des entreprises de taille moyenne ou petite, telles que la Société, le Conseil d'Administration du 30 mars 2010 a décidé d'adopter le « Code de gouvernement des entreprises pour les valeurs moyennes et petites » établi par Middlednext comme code de référence de la Société pour l'établissement du présent rapport prévu à l'article L 225-37 du Code de commerce. Ce code est disponible sur le site Middlednext (www.middlednext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

■ Composition du Conseil

Au 31 décembre 2011, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 4 membres, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société :

- Thierry Lièvre,
- Joël Desmaris,
- Christian Viguié, administrateur indépendant,
- Erick Pouilly.

L'ensemble des administrateurs composant le Conseil d'Administration dispose d'une expérience établie dans la vie des affaires. Ils ont la compétence, l'expérience et le temps nécessaire au bon exercice de leur fonction.

L'un des quatre membres est indépendant. Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de ses fonctions. De plus, il détient directement ou indirectement moins de 1 % du capital social de la Société.

Le Président est nommé par le Conseil pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Chaque administrateur doit être actionnaire de la Société pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de 6 ans. Le détail des dates de renouvellement figure dans le rapport de gestion.

Les informations concernant les rémunérations des membres du Conseil sont détaillées dans le rapport de gestion.

■ Fonctionnement du Conseil

Le Président-Directeur Général organise les travaux du Conseil d'Administration, qui se réunit, sur convocation de son Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Des administrateurs

constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, convoquer le Conseil si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation. La présence effective de la moitié au moins des administrateurs est requise pour la validité des délibérations du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Lorsque les administrateurs participent aux réunions du Conseil et expriment leur vote, ils représentent l'ensemble des actionnaires de la Société et agissent dans l'intérêt social. Ils doivent donc veiller à leur indépendance d'analyse, de jugement de décision et d'action et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur eux. Ils sont tenus à la discrétion à l'égard des informations confidentielles et données comme telles par le Président.

Les administrateurs participent aux travaux du Conseil. Les éléments présentés à la délibération du Conseil d'Administration sont préparés par le Président et le membre du Conseil d'Administration en charge du dossier, qui s'appuient sur les informations transmises par la Société.

Pour la préparation des principales décisions, le Conseil d'Administration s'appuie sur ses conseils externes, notamment juridiques, fiscaux et en droit social.

Le Conseil d'Administration a adopté lors de la séance du 30 mars 2010, son règlement intérieur dont les termes correspondent aux principales préconisations du Code de gouvernance d'entreprise Middlednext pour les VaMPS (Valeurs moyennes et petites) visant à assurer ainsi la transparence au sein de la Société.

Ce règlement constitue la charte de gouvernance du Conseil d'Administration de la Société. Il a pour objet de contribuer à la qualité du travail des membres du Conseil d'Administration en favorisant l'application des principes et bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise que commandent l'éthique et l'efficacité.

Ce règlement adapté aux besoins actuels du Conseil d'Administration, sera modifié au fur et à mesure de l'évolution de la législation, des technologies modernes et des besoins du Conseil.

Le Règlement Intérieur tel qu'adopté par le Conseil d'Administration après discussion, figure dans le Document de Référence.

■ Gouvernance d'entreprise

La Société a pris la décision de se référer au Code de gouvernance Middlednext. Ce Code édicte 15 recommandations auxquelles les entreprises qui adoptent ledit code doivent souscrire.

Concernant la recommandation n°1 du Code Middlednext, il est maintenu la coexistence du contrat de travail et du mandat de Directeur Général Délégué de Joël Desmaris. Ce maintien se justifie par le fait que ce contrat de travail correspond à un emploi effectif et est antérieur à sa fonction de mandataire social.

En ce qui concerne les rémunérations des mandataires sociaux, la Société se conforme à la recommandation n°2. Les rémunérations prennent en compte les sept critères du Code, à savoir exhaustivité, équilibre, benchmark, cohérence, lisibilité, mesure et transparence. La rémunération des mandataires sociaux se compose d'une rémunération fixe qui tient compte du niveau de responsabilité et de l'expérience et qui comprend un avantage en nature correspondant à un véhicule de fonction et dans certains cas un logement de fonction. Les mandataires sociaux ne perçoivent de jetons de présence ni au titre de leur mandat social, ni au titre des mandats sociaux détenus dans les sociétés du Groupe.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire financé par l'entreprise.

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou d'avantages susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence. Ils ne bénéficient enfin d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations 3 et 4 du Code Middlednext.

Aux rémunérations décrites ci-dessus, peut s'ajouter l'attribution de stock-options, en vertu de la politique de rémunération et de motivation tendant à la fidélisation des dirigeants de la société. Ainsi, Joël Desmaris a bénéficié du plan de stock-option de 2003. Depuis l'adhésion au Code Middlednext, la Société n'a pas mis en place de nouveau plan de stocks options et/ou d'attribution gratuite d'actions (Recommandation n°5).

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer les principes directeurs de son fonctionnement dans un règlement intérieur, conformément à la recommandation n°6. Ainsi, le Conseil d'Administration a adopté son règlement intérieur le 30 mars 2010. Chaque membre du Conseil a signé le règlement. Le règlement intérieur est reproduit intégralement dans le document de référence.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration rappelle les règles de déontologie que doivent suivre les membres du conseil (recommandation n°7). Ces règles de déontologie portent sur les opérations de bourse, et notamment la transparence dans ces opérations, les conflits d'intérêts, la confidentialité et le devoir d'assiduité et de diligence des administrateurs.

Le Conseil d'Administration comprend un administrateur indépendant, Christian Viguié, parmi les 4 membres qui le composent, conformément à la recommandation n°8.

Concernant le choix des administrateurs (recommandation n° 9), il n'y a pas eu de nouvelle nomination depuis l'adoption du Code. Les dernières nominations ont fait l'objet de curriculum vitae présentés et explicités lors du vote soumis à l'Assemblée générale. Une information sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur est communiquée dans le document de référence. La Société respectera la recommandation n°9 lors des prochaines nominations et/ou renouvellement en prévoyant une résolution distincte par nomination.

La recommandation n°10 du Code Middlednext ne mentionne pas de durée des mandats. En revanche, il est recommandé que le conseil veille à ce qu'elle soit adaptée aux spécificités de l'entreprise, dans les limites fixées par la loi. Le mandat des administrateurs est fixé à 6 ans et ce conformément à la loi. Au regard de l'activité de la Société, cette durée permet une compréhension des différents métiers et un suivi de la stratégie qui se déploie souvent au-delà de deux années.

En ce qui concerne l'information des membres du Conseil d'Administration prévue à la recommandation n°11, le règlement intérieur prévoit les modalités pratiques de délivrance de cette information. L'ordre du jour des conseils est établi par le Président. Il est communiqué par courrier électronique préalablement à chaque réunion et accompagné dans la mesure du possible, des projets de documents, dossiers techniques et documents aux membres du Conseil, ainsi qu'aux Commissaires aux comptes lorsqu'ils sont convoqués. Par ailleurs, le Président demande régulièrement aux membres du Conseil s'ils souhaitent recevoir d'autres documents ou rapports pour compléter leur information.

En outre, les administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions du Conseil de tout événement et/ou information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

Pour ce qui est de la recommandation n°12, les fonctions du Comité d'Audit sont remplies par le Conseil d'Administration. En effet, compte tenu de la taille de l'entreprise et du nombre d'administrateurs, il n'a pas été jugé utile de constituer un comité autonome et il a, en conséquence, été décidé que le Conseil d'Administration assumerait les fonctions de Comité d'Audit afin de permettre à l'ensemble des administrateurs de contribuer au suivi de l'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et ce, compte tenu de la responsabilité des membres du Conseil. La Société considère que sa structure et sa taille, associées à la taille réduite de son Conseil d'Administration ne nécessitent pas la mise en place d'un comité des rémunérations et d'un comité des nominations.

Le Conseil se réunit au minimum quatre fois par an et chaque réunion du Conseil fait l'objet d'un procès verbal, conformément à la recommandation n°13.

Les administrateurs ne reçoivent pas de jeton de présence. Si la Société décide de verser des jetons de présence aux administrateurs, elle respectera la recommandation n°14 du Code.

Le Conseil d'Administration procède à une évaluation de son fonctionnement. Cette évaluation s'effectue conformément à la recommandation n°15 du Code Middledex. La Société est sensibilisée à la question de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil, l'attention du Conseil a été particulièrement attirée sur le calendrier à respecter.

■ Limitations éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration peut choisir entre deux modes d'exercice de la Direction Générale, en vertu de l'article L 225-51 du Code de commerce. Soit la Direction Générale de la Société est assurée sous la responsabilité du Conseil par le Président du Conseil d'administration, il y a alors cumul des fonctions. Soit la Direction Générale est assurée par une autre personne nommée par le Conseil en tant que Directeur Général, il y a alors dissociation des fonctions.

Le Conseil d'Administration du 28 juin 2002 a opté pour le cumul des fonctions. Le Président du Conseil assume la Direction Générale et est investi à ce titre des pouvoirs les plus étendus, conformément à la loi, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Pour assurer sa mission, le Président-Directeur Général a été secondé en 2011 par un Directeur Général Délégué, Joël Desmaris, renouvelé dans son mandat social pour une durée de six ans par le Conseil d'Administration du 20 mai 2010.

Il dispose des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

Le Conseil d'Administration n'a pas exercé sa faculté d'apporter des limitations aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués additionnelles à celles fixées par les statuts.

■ Conflits d'intérêts

Il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un des membres des organes d'administration et de Direction Générale, et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux

actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres en vertu desquels les personnes susvisées ont été sélectionnées en tant que membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale.

Il n'existe pas de restriction acceptée par ces personnes concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de U10.

■ Missions et actions du Conseil

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires et s'impose d'agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la Société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

C'est l'instance décisionnaire de gestion de la Société. Il peut procéder à tout moment aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer la Société et contrôle leur gestion,
- définit les grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre,
- débat des opérations majeures envisagées par le Groupe U10 dans les conditions qu'il détermine,
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société,
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures,
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales,
- est tenu informé des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques mis en place et de leur suivi,
- et procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois, afin de discuter et mettre en œuvre les projets de l'année 2011 :

Date	Taux de présence	Objet
31/01/2011	100%	– Communiqué Financier du quatrième trimestre 2010 – Autorisation de nouvelles conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce (avenant à la convention de prestations de services et de mise à disposition de locaux U10/FDD ; convention de prestations informatiques U10/B10)
16/02/2011	100%	– Autorisation d'une nouvelle convention réglementée visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce (convention de prestations de services U10/ UTEX)
30/03/2011	100%	– Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et des comptes consolidés, dont l'approbation sera à soumettre ultérieurement à l'assemblée générale des actionnaires – Communiqué Financier des résultats annuels 2010 – Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232 – 2 et L 232 – 3 du Code de Commerce – Proposition d'affectation du résultat – Mise en place d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions des articles L 225 – 209 et suivants du Code de Commerce – Rédaction et mise au point du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Président - Directeur Général – Convocation de l'assemblée générale des actionnaires devant statuer notamment sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 – Délégation des pouvoirs à Monsieur Thierry LIEVRE, Président-Directeur Général, pour la préparation, la convocation et la tenue de cette assemblée – Examen des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

Assemblée Générale du 24 mai 2012

Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Date	Taux de présence	Objet
28/04/2011	100%	– Communiqué financier du premier trimestre 2011
19/05/2011	50%	– Mise en place du programme de rachat par la société de ses propres actions, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 mai 2011 – Renouvellement de la lettre de crédit standby des filiales SMERWICK GROUP LTD et LONGFIELD en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHEN BRANCH (Taiwan)
17/06/2011	100%	– Renouvellement de la lettre de crédit standby de la filiale SMERWICK GROUP LTD en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHEN BRANCH (Taiwan)
28/07/2011	100%	– Communiqué financier du premier semestre 2011 – Evaluation des travaux du Conseil d'Administration – Cession des titres de U10 dans Fred Olivier au profit de la filiale L3C
31/08/2011	100%	– Examen et approbation des comptes semestriels consolidés du groupe U10 et du rapport d'activité semestriel au 30 juin 2011 – Communiqué des résultats financiers du 1er semestre 2011 – Renouvellement des lettres de crédit standby des filiales SMERWICK GROUP LTD et LONGFIELD LTD en faveur de la MEGA ICBC (300 KUSD) et de la TAPEI FUBON COMMERCIAL BANK CO. (250 KUSD)
27/10/2011	100%	– Présentation et analyse des documents de gestion prévisionnelle établis en application des articles L 232-2 et L 232-3 du Code de Commerce – Communiqué financier du troisième trimestre 2011 – Communiqué changement de prestataire pour contrat de liquidité – Caution U Web pour la Poste – Renouvellement standby 600 000 USD pour Smerwick et Longfield au profit de la MEGA ICBC – Autorisation de nouvelles conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce (sous-location show room)
14/11/2011	100%	– Présentation des rôles et missions du Comité d'audit – Arrêté du planning de clôture 31/12/11
15/12/2011	100%	– Autorisation garantie : lettre d'intention au profit de la Palatine pour B10

■ Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

La Société n'a mis en place aucun régime spécifique de retraite, ni de prime de départ au bénéfice des mandataires sociaux.

Joël Desmaris, administrateur, bénéficie d'un contrat de travail en qualité de Directeur Administratif et Financier antérieur à sa nomination au Conseil. Le contrat de travail est maintenu compte tenu de l'ancienneté de Joël Desmaris au sein de la Société. Ce contrat de travail correspond à un emploi effectif et est antérieur à la fonction de mandataire social de l'intéressé.

Thierry Lièvre, Président-Directeur Général, fournit au Groupe U10 via la société TLK des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations dans le domaine financier et des prestations de développement à travers un contrat de services signé avec la société U10. Sa rémunération est précisée dans le rapport de gestion, au paragraphe « Informations concernant les mandataires sociaux ».

■ Informations prévues par l'article L 225-100-3 du Code de commerce

Les informations prévues par l'article L 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport de gestion.

■ Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'article 18 des statuts de la Société prévoit les modalités de participation aux assemblées générales, ci-après littéralement rapportées.

«Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.

CONVOCATION – ACCÈS AUX ASSEMBLÉES – POUVOIRS

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi. La convocation peut, notamment, être transmise par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions fixées par décret, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom

ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L 228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de PARIS, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également participer aux assemblées par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements. Le formulaire de vote par correspondance doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Le formulaire électronique de vote à distance peut être reçu par la Société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale, au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

FEUILLE DE PRÉSENCE – BUREAU – PROCÈS – VERBAUX

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant, les formulaires de vote par correspondance ou à distance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi. »

Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Pour la rédaction du présent rapport sur les procédures de contrôle interne, le Président – Directeur Général s'est appuyé sur le guide de mise en œuvre publié par l'AMF le 9 janvier 2008, adaptant pour les valeurs moyennes et petites le cadre de référence sur le contrôle interne qui a fait l'objet d'une recommandation de l'AMF le 22 janvier 2007.

■ Définition et objectifs

Le dispositif de contrôle interne regroupe l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions mis en œuvre par la Société, sous sa responsabilité, dans le but d'assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par les organes de Direction,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le contrôle interne, quelle que soit la manière dont il est structuré et opéré, doit contribuer à la maîtrise des activités de la Société, à l'efficacité de ses opérations, à l'utilisation efficiente de ses ressources. Il permet d'obtenir une assurance raisonnable mais en aucun cas une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de la Société.

Ce rapport présente le dispositif de contrôle interne du Groupe U10, comprenant la société mère et les différentes filiales faisant partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2011. Il s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue du contrôle interne.

■ Dispositif général de contrôle interne

Environnement du contrôle interne

Organisation des responsabilités

La politique du Groupe U10 est de détenir le contrôle majoritaire des sociétés faisant partie du Groupe. Chaque dirigeant de filiale bénéficie d'une autonomie de gestion, des limitations de pouvoir étant cependant mises en place par U10.

Par ailleurs, en tant qu'actionnaire majoritaire, U10 garde le pouvoir de nomination ou de révocation des présidents de filiales.

La volonté du Groupe est de responsabiliser les dirigeants des entités juridiques en matière de gestion des filiales dont ils ont la charge. A ce titre, la gestion des risques et le processus de contrôle interne peuvent être considérés comme largement décentralisés au niveau de la direction des filiales du Groupe.

Cependant, afin d'atteindre les objectifs fixés d'efficacité du contrôle interne, chaque dirigeant est sensibilisé à l'importance du dispositif décrit ci-après et à l'harmonisation des méthodes au sein du Groupe. La société mère met à disposition des services dits « centraux », faisant bénéficier les filiales qui le souhaitent de prestations spécialisées dans différents domaines. Par ailleurs, ces services centraux recensent les meilleures méthodes de travail identifiées au sein du Groupe et proposent aux dirigeants de filiales de les adopter localement lorsque cela est pertinent, avec pour objectif d'améliorer les dispositifs de contrôle interne et de réduire les risques identifiés. Certaines fonctions peuvent même être centralisées lorsque le rapport bénéfice apporté/coût et efficacité apparaît positif : c'est le cas, par exemple, de la gestion des paies ou de celle des relances clients, assurées par

les services centraux pour un grand nombre de sociétés françaises. D'autres fonctions sont centralisées de fait, comme par exemple la supervision de l'informatique dès l'intégration d'une filiale à l'ERP central (cf. ci-dessous « outils et procédures »).

Au niveau des services centraux, des organigrammes fonctionnels sont établis et diffusés aux filiales, décrivant les différents postes et missions assurées par ces services.

Ils sont regroupés au sein de la Direction Administrative et Financière, composée de 27 personnes, et sont en charge des domaines suivants :

- juridique
- trésorerie
- consolidation et fiscalité
- administration et comptabilité
- informatique

Le Directeur Administratif et Financier, par ailleurs Directeur Général Délégué, supervise l'ensemble de ces fonctions.

Gestion des ressources humaines

Le Groupe U10 s'est constitué par croissances externes, en général en intégrant des sociétés, avec maintien des dirigeants en place. Dans ce contexte, la personnalité et les qualités des cédants jouent un rôle important dans les critères de choix des acquisitions. La connaissance métier des dirigeants et l'efficacité de leurs équipes sont le fondement de l'évolution de l'activité.

En complément, les fonctions support assurées par les services centraux ont été enrichies au cours des dernières années par le recrutement de collaborateurs externes, bénéficiant de savoir-faire nouveaux. La promotion interne n'a cependant pas été négligée, donnant à chacun la possibilité de progresser dès lors qu'il remplit sa mission et fait preuve de capacités d'adaptation et d'innovation. Ce fonctionnement permet de conserver les connaissances organisationnelles du Groupe tout en intégrant des spécialistes.

Outils et procédures

L'ERP Sage X3 a été mis en place progressivement au sein de la Société et équipe aujourd'hui U10, L3C, FRED OLIVIER, LOG10, B10, CODICO, CODEVENTS et ID WORLD. Les domaines fonctionnels couverts par cet outil sont les achats / approvisionnements, les stocks, les ventes et la comptabilité.

Toutes les sociétés sont gérées dans un dossier commun, leur permettant de bénéficier de l'ensemble des fonctionnalités standard de l'outil et de celles développées en interne. Chaque société décide, en fonction de son activité et de son organisation, de la pertinence de l'utilisation de telle ou telle fonctionnalité.

La politique des développements réalisés dans l'ERP est menée de façon transversale sur l'ensemble des filiales concernées, de façon à recueillir les besoins du plus grand nombre et fournir une solution commune paramétrable. A titre d'exemple, la préparation

des commandes clients est réalisée à l'aide de « terminaux codes à barres », ce qui génère un gain de temps et une plus grande fiabilité. De même, un outil commun de gestion des approvisionnements a été développé de façon à diminuer le risque de surstockage, améliorer le taux de service et gérer la fin de vie des produits. Enfin, l'application de prise de commandes nomades a été redéveloppée afin de prendre en compte les nouveaux besoins et les dernières technologies, notamment en matière d'interface tactile.

L'ensemble UTEX/DUTEXDOR utilise un autre ERP dont la gestion est assurée par un prestataire externe. Les sociétés du groupe SMERWICK se sont également dotées d'un nouvel ERP qui intègre l'ensemble des fonctions ventes, achats et comptabilité.

En termes de procédures écrites, l'ensemble des règles et méthodes de comptabilisation ont été rassemblées dans un manuel Groupe, diffusé à l'ensemble des filiales (point développé dans la partie « Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière », ci-après).

Certaines procédures internes d'organisation sont par ailleurs formalisées par écrit, en fonction des besoins de chaque entité.

Le processus de contrôle interne repose principalement sur la séparation des tâches, les autorisations d'accès aux systèmes d'informations et sur la limitation des délégations de signatures. Il est adapté en fonction de l'activité et de la structure de la société concernée.

Par ailleurs, le plan de sécurité informatique, mis en œuvre pour les filiales gérées dans SAGE X3, fait l'objet d'un suivi régulier selon les 5 thèmes qui le composent : sécurisation des infrastructures matérielles et du réseau interne, sécurisation des échanges avec l'extérieur, contrôle d'accès aux données et aux logiciels, plan de reprise d'activité et de sauvegarde, supervision et maintenance proactive des matériels.

La continuité des activités s'inscrit dans une démarche de pérennité de l'entreprise. Elle consiste à mettre en place des procédures et des moyens visant à assurer le fonctionnement de ses activités principales et la disponibilité des ressources indispensables à leur bon déroulement.

Dans ce contexte, en parallèle du développement de l'informatisation des traitements et des fonctions, un travail de sécurisation des infrastructures, des matériels, des logiciels et des données a été mis en œuvre dans le cadre d'un plan de continuité d'activité (PCA) et d'un plan de reprise d'activité (PRA).

La démarche de sécurisation retenue est de mettre en œuvre une architecture centralisée avec une salle informatique de production hébergeant l'ensemble des solutions logicielles Groupe et une salle secondaire distante (backup) pour reprise d'activité en cas de sinistre sur le site central.

En premier lieu, le plan de continuité décrit les moyens mis en œuvre pour limiter le temps d'interruption des systèmes informatiques en cas

de panne localisée sur le site central (panne serveur ou équipement réseau, défaut d'un lien télécom, ...) : redondance des équipements critiques, stockage des données sur une baie de disques sécurisée, mise en place d'une solution de « virtualisation » des serveurs.

En second lieu, le plan de reprise décrit les procédures et les moyens mis en œuvre dans le cadre d'un périmètre de panne large du site central (incendie, inondation, ...). Les fonctions informatiques critiques (ERP et logiciel de gestion d'entrepôts) sont alors redémarrées sur le site secondaire. La synchronisation des environnements de production et de backup se fait régulièrement au cours de la journée par des mécanismes de réplication distante des données et des environnements logiciels associés.

Enfin, l'ensemble des données est sauvegardé quotidiennement sur bandes magnétiques puis extraites du site au cours d'une rotation hebdomadaire.

Messagerie et travail collaboratif : pour faire face aux besoins croissants d'échanges d'informations et pour sécuriser le système de messagerie qui devient un outil de gestion à part entière, la solution Microsoft Exchange Server a été mise en place dans une configuration Cloud qui allie flexibilité et fiabilité.

Communication interne

Le Groupe a mis en place un portail collaboratif autour de la solution Microsoft Sharepoint. En mode Intranet, cet outil permet de diffuser un ensemble de documents (statistiques et tableaux de bord, base documentaire, ...) aux utilisateurs selon des profils définis par la direction générale de la Société et les dirigeants des filiales. Les statistiques et tableaux de bord disponibles dans ce portail s'appuient sur un cube d'analyse statistique multidimensionnelle permettant de collecter, consolider et restituer les informations selon divers axes d'analyse.

Par ailleurs, les services centraux de U10 ont pour vocation d'apporter services et conseils aux différentes filiales. En conséquence, des notes d'informations spécifiques en provenance des services centraux peuvent circuler chaque fois que nécessaire. Le mode de diffusion privilégié dans ce cas est la messagerie électronique, qui confère une certaine traçabilité.

Système d'évaluation des risques

Compte tenu de l'histoire et de l'organisation du Groupe, une partie de la maîtrise des risques est décentralisée au niveau des filiales et repose sur les dirigeants. Chacun d'eux est chargé d'identifier les risques propres à sa société et d'en faire état à la Direction du Groupe, soit lors de la tenue de réunions de travail, soit expressément si nécessaire, et au minimum une fois par an.

Par ailleurs, la société mère dispose de services spécialisés qui sont en charge d'identifier, sur les aspects techniques (notamment juridiques,

financiers, fiscaux, informatiques, ...), les risques Groupe et les risques pesant également sur les filiales, et qui n'auraient pas été identifiés par les dirigeants. Ces services doivent alors en informer chacun des dirigeants concernés et éventuellement leur proposer la mise en place de moyens de couverture dont l'efficacité a été prouvée au sein du Groupe. Ponctuellement, des études spécifiques ou des audits peuvent être confiés à des prestataires extérieurs.

Ce dispositif permet aux organes de direction de U10 d'être informés des risques identifiés pesant sur le Groupe, d'en faire l'analyse, c'est-à-dire de vérifier la possibilité d'occurrence, la gravité potentielle et les mesures de maîtrise existantes. Dans le cas où les moyens utilisés ne sont pas jugés suffisants par la Direction du Groupe, des missions peuvent être confiées aux dirigeants ou à des membres des services centraux dans le but de resserrer la gestion des risques sur les points identifiés. La société mère peut mettre en place, dans certains domaines, des moyens avec une gestion centralisée pour couvrir les risques importants du Groupe. C'est le cas pour un certain nombre de polices d'assurances et pour la couverture du risque de change sur les achats en devises.

Le Groupe n'a pas établi formellement de cartographie des risques. Les principaux facteurs de risques ont cependant été identifiés et peuvent être classés en 3 grandes catégories :

- risques opérationnels liés à l'activité (approvisionnements, stocks, clients, ...)
- risques juridiques (assurances, évolution de la réglementation, ...)
- et risques financiers (changes, taux, ...)

Ils sont décrits plus en détail dans le rapport de gestion.

Activités de contrôle

L'organisation du Groupe étant basée notamment sur les systèmes informatiques et les personnels, les activités de contrôle reposent également sur ces ressources.

En pratique, l'outil SAGE X3 inclut les contrôles minimums inhérents à tout ERP. Au fur et à mesure de l'évolution de l'activité et des besoins, des contrôles supplémentaires ont été et continuent d'être ajoutés, de manière automatique quand cela est possible ; si ce n'est pas le cas, des procédures complémentaires, hors logiciel de gestion, sont mises en place.

Par ailleurs, chacun des collaborateurs du Groupe est sensibilisé à la nécessité de respecter et améliorer les processus de contrôle au niveau de ses propres activités. Les dirigeants doivent avoir une assurance raisonnable du bon fonctionnement des procédures mises en place. La société mère peut apporter si nécessaire des outils de contrôle additionnels, notamment par la diffusion de tableaux de bord ou autres éléments d'analyse.

Enfin, une note d'information précisant les règles à respecter pour assurer la prévention du délit d'initié est remise à tout nouveau salarié de la société U10.

Suivi et pilotage

Le contrôle interne du Groupe fait l'objet d'une surveillance et d'adaptations fréquentes, en tenant compte notamment de l'évolution des organisations.

De la même manière, les organisations fonctionnelles et juridiques peuvent être modifiées, si cela permet plus d'efficacité et de sécurité. Chaque fois qu'une société est intégrée au Groupe, des audits d'acquisitions sont pratiqués, notamment dans les domaines juridiques, comptables, sociaux, fiscaux. Ces audits sont utilisés pour faire procéder à des adaptations ou actions correctives.

Parallèlement, des améliorations sont également apportées au sein des structures existantes en fonction des besoins décelés. Il n'y a pas de service d'audit interne au sein du Groupe, le dispositif de surveillance étant pour l'instant basé principalement d'une part sur les dirigeants, grâce à leur connaissance du métier et des structures qu'ils dirigent, et d'autre part sur les services centraux.

Les tableaux de bord permettant de déceler les insuffisances dans les dispositifs mis en place sont régulièrement communiqués à la direction : tableaux d'activité, crédit clients, reporting comptable et situation de trésorerie sur une base mensuelle, état d'avancement du plan de sécurité informatique, ...

Une fois par an, un audit externe des différentes procédures mises en place est pratiqué par les commissaires aux comptes du Groupe au sein de chaque société française. Dans le cadre d'une démarche d'amélioration constante, il est tenu compte des conclusions de ces audits dans les travaux de contrôle interne.

■ Organisation des processus d'élaboration de l'information comptable et financière

Environnement de l'information comptable et financière

Certaines sociétés françaises du Groupe s'appuient sur les services centraux de U10 pour la tenue de leur comptabilité et les arrêtés de comptes, d'autres établissent leurs comptes en interne en étroite collaboration avec U10 et d'autres font appel à un expert-comptable pour les arrêtés de comptes. Ces situations respectent le choix des dirigeants en matière de gestion :

- U10, LOG10, L3C, FRED OLIVIER et IDWORLD font établir leur comptabilité et leurs arrêtés de comptes par les services de la société mère,
- B10, CODICO et COD'EVENTS utilisent certains services de la société mère à des degrés plus ou moins élevés mais établissent en interne leurs arrêtés de comptes, en étroite collaboration avec U10,
- UTEX et DUTEXDOR, quant à elles, assurent la tenue des écritures en interne et sous-traitent les arrêtés de comptes à un prestataire extérieur.

Les sociétés étrangères tiennent elles-mêmes leur comptabilité et établissent leurs états financiers : elles peuvent toutefois faire appel à la société mère sur des points techniques.

Un calendrier de clôture est établi à chaque arrêté faisant l'objet d'une publication des comptes consolidés (soit au 30 juin pour les comptes semestriels et au 31 décembre pour les comptes annuels). Il est communiqué quelques semaines avant chaque clôture aux responsables financiers des filiales ainsi qu'aux commissaires aux comptes ou auditeurs externes.

Ce calendrier tient compte à la fois des obligations légales propres aux sociétés cotées mais aussi des objectifs fixés par la Direction Générale quant aux délais de publication des états financiers.

Les balances et les liasses de clôture sont communiquées au service consolidation, qui est à même de faire procéder à des modifications le cas échéant. Il s'assure notamment de la réciprocité comptable des opérations à l'intérieur du Groupe, du bon respect des règles comptables Groupe, procède aux retraitements de consolidation et établit les états financiers consolidés conformément aux règles applicables.

Les travaux de consolidation sont établis sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Depuis l'exercice 2004, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel international des normes IFRS.

Le Manuel des Règles et Méthodes Comptables contient :

- la description des principes comptables, des règles de comptabilisation et d'évaluation,
- le plan comptable du Groupe avec des indications précises sur l'utilisation de chaque compte,
- les formats de publication des états financiers, ainsi que des informations obligatoires de l'annexe consolidée, présentées sous forme de tableaux.

Le Manuel est construit sur la base des normes françaises, nationalité du Groupe U10. Chaque fois que le principe en norme française diffère de la norme IFRS, la distinction est clairement identifiée et expliquée. Le Manuel est disponible en français et en anglais.

Les sociétés étrangères étant tenues de se conformer aux normes locales, il leur appartient d'appliquer également les règles IFRS du Manuel chaque fois que cela s'impose et d'informer le service consolidation en cas de divergence de méthode, afin de prendre en compte les retraitements nécessaires.

Communication interne relative à l'information comptable et financière

Le Manuel Comptable a été diffusé à l'ensemble des services concernés, y compris aux conseils externes en charge de l'arrêté des comptes. Il peut faire l'objet de mises à jour et est diffusé à nouveau chaque fois que nécessaire.

Comme indiqué ci-dessus, un planning d'arrêté et de communication des comptes est diffusé systématiquement aux acteurs concernés. En

outre, il est fait, société par société, un rappel des principaux points à surveiller ou à corriger par rapport à la période précédente.

Suite à la Directive « transparence », des modifications ont été apportées afin d'améliorer les méthodes de travail et les flux d'information pour pouvoir respecter les nouveaux délais de publication afférents aux sociétés cotées, notamment en impliquant davantage les opérationnels dans la clôture des comptes et la remontée d'informations. Les comptes semestriels sont ainsi publiés depuis 2008 dans un délai de deux mois après la clôture du semestre.

Compte tenu de l'éloignement géographique entre les services comptables et certains lieux d'activité, les flux de documents et d'informations ont été adaptés et raccourcis afin de gagner en efficacité. Les volumes des documents transmis et le nombre d'intervenants pouvant varier d'une filiale à une autre, les procédures sont adaptées mais reposent principalement sur la messagerie électronique, la numérisation, les télécopies, et envois postaux. Par ailleurs, nombre d'opérations sont saisies par la filiale dans l'ERP commun et intégrées ensuite dans la comptabilité par les services comptables.

Système d'évaluation des risques sur l'élaboration de l'information comptable et financière

Chaque dirigeant a la responsabilité de la fiabilité des comptes de sa société, conjointement avec les services en charge de l'établissement des comptes. En conséquence, le dirigeant doit faire en sorte de communiquer l'exhaustivité des informations permettant l'élaboration des états financiers dans les délais prévus.

Par ailleurs, les services comptables de U10 ont pour vocation d'alerter les dirigeants sur des points où la vigilance est de rigueur, comme par exemple :

- les délais de transmission des documents,
- les vérifications liées aux stocks,
- la validation des factures fournisseurs,
- la bonne application des clauses des contrats d'assurances crédit et les délais de règlements clients.

Un premier niveau de contrôle est appliqué par les services opérationnels au sein des filiales lors de l'élaboration des états financiers. Des vérifications supplémentaires sont effectuées lors de l'exploitation des informations par les services comptables et/ou centraux, au moment de l'établissement des arrêtés de comptes dans

un premier temps et au moment du traitement de la consolidation dans un second temps.

Contrôle de l'information comptable et financière

Un reporting mensuel est établi par les services comptables et communiqué aux dirigeants de filiales et à la direction de U10. Cet outil essentiel au suivi et au contrôle des entités du Groupe permet l'analyse comparative des principaux indicateurs de performance avec les données de l'exercice précédent. Outil d'aide à la décision, il sert aussi de base à la détermination des actions correctives à réaliser.

Les commissaires aux comptes du Groupe pratiquent au moins une fois par an un audit des principales procédures dans les sociétés françaises du Groupe. Leurs conclusions sont communiquées aux sociétés concernées, et la Direction Administrative et Financière s'assure que les mesures adéquates sont prises dans le cas où une faiblesse a été relevée dans le dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, les comptes semestriels et annuels font l'objet respectivement d'une revue limitée et d'une certification par leurs soins. Enfin, tout changement de méthode comptable envisagé est soumis aux commissaires aux comptes avant d'être mis en application.

Conformément à la réglementation, un commissaire aux comptes est nommé dans chaque société française du Groupe.

Les commissaires aux comptes des sociétés étrangères sont nommés localement mais font parvenir aux commissaires aux comptes en charge de l'audit de la consolidation leurs rapports d'audit ainsi que les réponses à un questionnaire détaillé relatif aux comptes audités et établi par les auditeurs de U10.

Pilotage de l'élaboration de l'information comptable et financière

La surveillance du dispositif de l'élaboration de l'information comptable et financière incombe aux personnes en charge de la coordination des services comptables et de la consolidation des comptes, sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Leurs travaux sont basés sur l'observation, les discussions avec les différents acteurs et l'exploitation des différents tableaux de bord et informations remontant des filiales.

La mise en œuvre d'actions correctives porte essentiellement sur des améliorations de procédures et sur l'optimisation des délais.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

Établi en application de l'article L 225-235 du Code de commerce - Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société U10, et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 235-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 235-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des

risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises par l'article L 235-37 du Code de commerce.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 25 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux prescriptions du Code de Commerce et des statuts, afin de vous demander de vous prononcer sur une autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Nous vous présentons les conditions et modalités de cette opération :

Nous vous rappelons que vous êtes amenés à vous prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions visant à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois.

Ce nouveau programme mettra fin à celui autorisé par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011.

Les objectifs de ce rachat d'actions sont les suivants :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la cinquième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2012 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment

des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

Par rapport à l'objectif d'annulation des actions rachetées par voie de réduction de capital, nous vous proposons en conséquence d'autoriser d'ores et déjà le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la décision de l'assemblée générale, par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

Si cette proposition emporte votre agrément, nous vous demandons de bien vouloir approuver les résolutions dont le texte vous a été communiqué.

Le Conseil d'Administration

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012

A titre ordinaire

■ Première résolution

Approbation des comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2011

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes ses parties, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire approuve en conséquence les actes de gestion accomplis au cours de l'exercice écoulé dont le compte rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat pour cet exercice au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes.

L'assemblée générale ordinaire approuve, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le montant des charges et dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant de 26 715 € ; aucun impôt supplémentaire n'ayant été supporté au titre de ces charges et dépenses compte tenu du résultat fiscal déficitaire de la société.

■ Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de la société au 31 décembre 2011

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L 233-26 du Code de Commerce et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve dans toutes ses parties, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

■ Troisième résolution

Affectation du résultat

L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011, telle qu'elle lui est présentée par le Conseil d'Administration et décide en conséquence d'affecter le bénéfice de 8 411 894,49 € de la façon suivante :

- le montant nécessaire pour porter le poste « réserve légale » à 10 % du capital social

- soit la somme de 202 050,42 €
- le solde, soit la somme de 8 209 844,07€ au poste « autres réserves »

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

■ Quatrième résolution

Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les termes dudit rapport.

■ Cinquième résolution

Autorisation consentie au Conseil d'Administration pour opérer en bourse sur les propres actions de la société en application de l'article L 225-209 du Code de Commerce

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code du Commerce, à opérer en bourse sur les propres actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2011 dans sa quatrième résolution.

La société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital, conformément à la sixième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2012 sous réserve de son adoption,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la société et/ou de son groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants et L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),
- la remise d'actions de la société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, y compris en période d'offre publique, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société et ce, dans les conditions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera.

La société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à 20 € (hors frais d'acquisition)
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la sixième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de dix-huit (18) mois

En cas d'opérations sur le capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et à ce nombre après l'opération.

Le montant maximum des fonds consacrés à la réalisation de ce programme est de dix millions (10.000.000) €.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale ordinaire annuelle des opérations réalisées, en application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire ce qui est nécessaire.

A titre extraordinaire

■ Sixième résolution

Autorisation consentie au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce :

- à annuler en une ou plusieurs fois les actions acquises par la société au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée sous la cinquième résolution, dans la limite de 10 % du capital tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, par période de vingt quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles
- à modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes les formalités nécessaires

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'Assemblée Générale Mixte de U10 le 24 mai 2012

En application des dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et modalités du programme de rachat de ses propres actions par la Société, soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012.

Ce programme est appelé à se substituer à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011.

Une copie peut également être obtenue sans frais par courrier à l'adresse suivante :

U10 - 1 Place Verrazzano – CP 610 – 69289 LYON CEDEX 9.

• Date de l'Assemblée Générale des actionnaires, appelée à autoriser le programme : 24 mai 2012

• Répartition par objectifs des titres de capital détenus au 31 mars 2012 :

– animation du titre U10 sur le marché 53,40 %
– croissance externe 46,60 %

• Objectifs du programme de rachat d'actions :

- l'animation du marché réalisée par un prestataire de services d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF,
- la conservation et l'utilisation de tout ou partie des actions rachetées pour procéder à la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation des actions rachetées par voie de réduction du capital,
- l'attribution d'actions, notamment à des dirigeants mandataires ou salariés et des cadres actuels et futurs de la Société et/ou de son Groupe, ou de certains d'entre eux, dans le cadre notamment des dispositions des articles L 225-179 et suivants

et L 225-197-1 et suivants du Code de commerce (relatifs au service des options d'achat d'actions et à l'attribution gratuite d'actions),

- la remise d'actions de la Société à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant par tous moyens accès au capital de la Société.

U10 a mis en place depuis son introduction au second marché, conformément à la réglementation applicable en la matière, un contrat de liquidité confié initialement à CM-CIC SECURITIES. Depuis le 1er novembre 2011, l'animation du titre U10 a été confiée à ODDO CORPORATE FINANCE.

• Part maximale du capital de U10 susceptible d'être rachetée 10 %
(soit 1 867 339 actions à la date d'élaboration du présent descriptif)
Compte tenu du nombre de titres déjà détenus au 31 mars 2012, la part maximale effective de titres que la Société peut acheter représente 9,61 % du capital, soit 1 795 089 actions.

• Caractéristiques des titres
Les titres susceptibles d'être rachetés par U10 sont des actions ordinaires cotées au compartiment C d'EURONEXT PARIS - Code ISIN : FR0000079147

• Prix maximum unitaire d'achat : 20 €

• Durée du programme d'achat : 18 mois
(à dater de l'AGM du 24 mai 2012, soit au plus tard jusqu'au 24 novembre 2013)

Pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations énumérées dans ce descriptif sera portée le plus tôt possible à la connaissance du public selon les modalités fixées par l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF.

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L 225-209, du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 18 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la

Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 25 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric Villars

ORFIS BAKER TILLY
Michel Champetier

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations

■ Première résolution

Décision à prendre concernant l'exigibilité de l'Emprunt Obligataire U10

L'assemblée générale des porteurs d'obligations statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les assemblées d'obligataires :

1. Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration indiquant :

- qu'il résulte de l'arrêté des comptes annuels consolidés U10 au 31 décembre 2011 que l'engagement de maintien du ratio financier relatif à l'Endettement Financier Net par rapport à la Capacité d'Autofinancement qui doit être inférieur à 4, n'est pas respecté au 31 décembre 2011, dans la mesure où ce ratio ressort à 4,61 ;
- que le non respect de ce ratio financier constitue un cas de défaut susceptible de rendre l'Emprunt Obligataire exigible.

2. Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration qui propose à l'assemblée générale des obligataires de ne pas rendre exigible l'Emprunt Obligataire au titre du non respect du ratio financier visé en paragraphe 1 et ce, jusqu'au prochain arrêté des comptes annuels consolidés de U10 au 31 décembre 2012.

3. Décide de rendre exigible la totalité des Obligations au pair, majoré du montant des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement, conformément aux termes de l'Emprunt Obligataire U10.

■ Deuxième résolution

Pouvoirs en vue des formalités

L'assemblée générale des porteurs d'Obligations donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir les formalités prévues par le Code de Commerce et les dispositions réglementaires.

Comptes consolidés annuels

31 décembre 2011

1.	Bilan consolidé	60
2.	Compte de résultat consolidé et état du résultat global	61
2.1.	Résultat consolidé	61
2.2.	État du résultat global	61
3.	Tableau de flux de trésorerie consolidé	62
4.	Variation des capitaux propres consolidés	63
5.	Annexe aux comptes consolidés	64
5.1.	Règles et méthodes comptables	64
5.2.	Présentation des postes de bilan	70
5.2.1.	Écarts d'acquisition	70
5.2.2.	Immobilisations incorporelles	70
5.2.3.	Immobilisations corporelles	70
5.2.4.	Immobilisations financières	71
5.2.5.	Stocks	71
5.2.6.	Créances courantes	72
5.2.7.	Disponibilités	72
5.2.8.	Plans d'options de souscription d'actions	72
5.2.9.	Information sur le capital	72
5.2.10.	Provisions	73
5.2.11.	Endettement financier net	73
5.2.12.	Dettes courantes	75
5.2.13.	Instruments financiers	75
5.3.	Présentation des postes du compte de résultat	75
5.3.1.	Chiffre d'affaires	76
5.3.2.	Charges de personnel et effectifs	76
5.3.3.	Autres produits et charges d'exploitation	76
5.3.4.	Dotations nettes aux amortissements et provisions	77
5.3.5.	Autres produits et charges opérationnels non courants	77
5.3.6.	Charges et produits financiers	77
5.3.7.	Impôt sur les bénéfices	77
5.3.8.	Bénéfice par action	77
5.4.	Information sectorielle	77
5.5.	Compte de résultat pro forma	78
5.6.	Engagements hors bilan	78
5.7.	Partiés liées	79
5.7.1.	Entreprises liées	79
5.7.2.	Rémunérations des dirigeants	79
5.8.	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	79
5.9.	Honoraires des commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le groupe	80

Éléments financiers 2011

Comptes consolidés

1. Bilan consolidé

ACTIF	Note	2011			2010
		Brut	Amort. Provisions	Net	Net
k€					
Écarts d'acquisition	5.2.1	46 031		46 031	45 454
Autres immobilisations incorporelles	5.2.2	2 955	2 466	490	513
Immobilisations corporelles	5.2.3	18 808	7 593	11 215	8 768
Immobilisations financières	5.2.4	1 495	17	1 478	989
Impôts différés actifs	5.3.7	351		351	165
Total des actifs non courants		69 640	10 076	59 564	55 889
Stocks	5.2.5	44 837	1 048	43 789	36 771
Clients	5.2.6	33 389	813	32 576	33 172
Impôts courants	5.2.6	1 286		1 286	497
Autres créances et charges constatées d'avance	5.2.6	11 739	3 072	8 667	6 141
Disponibilités et quasi-disponibilités	5.2.7	11 412		11 412	14 910
Total des actifs courants		102 662	4 932	97 730	91 490
TOTAL		172 302	15 008	157 295	147 379
PASSIF					
		2011			2010
k€					
Capital			18 673		18 673
Prime d'émission et d'apport			12 807		12 807
Titres d'autocontrôle			-192		-126
Emprunt obligataire - composante capitaux propres			1 375		1 375
Réserves et résultat			34 382		25 943
Capitaux propres - Part du Groupe			67 045		58 672
Intérêts minoritaires			6 036		5 283
Total des capitaux propres			73 081		63 955
Dettes financières à long terme	5.2.11		31 037		34 943
Provisions non courantes	5.2.10		603		488
Impôts différés passifs	5.3.7		1 606		690
Total des passifs non courants			33 245		36 121
Part à moins d'un an des dettes financières à long terme	5.2.11		7 462		4 578
Dettes financières à court terme	5.2.11		16 692		14 419
Provisions courantes	5.2.10		196		196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.2.12		18 105		16 863
Dettes d'impôt sur les sociétés	5.2.12		2		3 120
Autres passifs courants	5.2.12		8 512		8 127
Total des passifs courants			50 969		47 303
TOTAL			157 295		147 379

2. Compte de résultat consolidé et état du résultat global

2.1. Résultat consolidé

Compte de résultat consolidé - k€	Note	2011	2010
Chiffres d'affaires	5.3.1	198 688	187 110
Escomptes accordés		-1 102	-1 170
Produits des activités ordinaires		197 586	185 940
Consommations de marchandises, matières et sous-traitance		-135 737	-125 173
Charges de personnel	5.3.2	-19 682	-18 443
Autres produits et charges d'exploitation	5.3.3	-24 049	-23 959
Impôts, taxes et versements assimilés		-1 957	-1 757
Résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions		16 162	16 607
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.3.4	-2 067	-1 151
Résultat opérationnel courant		14 094	15 456
Impact de la filiale C3M			258
Autres produits et charges opérationnels non courants		-2	490
Résultat opérationnel	5.3.5	14 093	16 204
Produits financiers		67	172
Charges financières		-2 111	-2 066
Charges financières nettes	5.3.6	-2 044	-1 894
Impôts sur les bénéfices	5.3.7	-3 582	-4 450
Résultat net consolidé		8 466	9 860
Attribuable aux :			
Actionnaires du Groupe U10		7 753	8 924
Intérêts minoritaires		713	936
Résultat par action	5.2.9 et 5.3.8	0,42	0,48
Résultat net dilué par action	5.2.9 et 5.3.8	0,36	0,42

2.2. État du résultat global

Etat du résultat global - k€	2011	2010
Résultat net consolidé (report)	8 466	9 860
Réserves de conversion	671	1 465
Couvertures de flux de trésorerie, nettes d'impôts*	708	935
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 378	2 399
Dont part du groupe	1 353	2 363
Dont part revenant aux minoritaires	26	37
Résultat global	9 845	12 259
Dont part du groupe	9 106	11 287
Dont part revenant aux minoritaires	739	972
* dont effet d'impôts :	-354	-467
* dont repris en résultat consolidé, net d'impôt	326	-97

3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

k€	Note	2011	2010
Résultat net de l'ensemble consolidé ⁽¹⁾		8 466	9 861
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		1 961	569
Dotations aux amortissements	5.2.2/5.2.3	1 517	1 612
Variation de provisions pour risques et charges	5.2.10	106	-231
Variation des impôts différés	5.3.7	375	-142
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		-5	34
Produit sur rachat d'obligations			-802
Divers		-32	99
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		10 428	10 430
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-9 222	-7 422
Stocks	5.2.5	-7 018	-6 361
Clients et comptes rattachés	5.2.6	931	-4 124
Fournisseurs	5.2.12	1 061	2 112
Autres créances et dettes d'exploitation	5.2.6/5.2.12	-4 196	951
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 206	3 008
dont impôt sur les sociétés décaissé		-7 115	-1 982
Acquisition d'immobilisations incorporelles	5.2.2	-353	-431
Acquisition d'immobilisations corporelles	5.2.3	-1 470	-917
Acquisition d'immobilisations financières	5.2.4	-550	-305
Cessions d'immobilisations	5.2.2 à 5.2.4	113	1 893
Encaissements sur cessions (décaissements sur acquisitions) de titres de participation consolidés	5.1 et 5.2.12	-748	-1 991
Incidence des variations de périmètre		-	21
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-3 008	-1 730
Dividendes versés hors Groupe	4	-581	-560
Augmentation de capital en numéraire		15	
Titres d'autocontrôle	4	-66	-66
Rachat d'obligations		-	-2 098
Souscription d'emprunts	5.2.11	1 911	2 239
Avances de trésorerie reçues (remboursées)	5.2.11	-2 399	-285
Remboursement d'emprunts	5.2.11	-5 098	-4 468
Variation des intérêts courus	5.2.11	-3	-29
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-6 222	-5 266
Incidence des variations de change		-150	54
Variation de trésorerie		-8 174	-3 934
Trésorerie d'ouverture	5.1.11	2 993	6 927
Trésorerie de clôture	5.1.11	-5 181	2 993

(1) avec intégration du résultat part des minoritaires

Le tableau de flux a été constitué selon la méthode indirecte à partir du résultat net des entreprises intégrées. La trésorerie correspond aux disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des concours bancaires courants.

4. Variation des capitaux propres consolidés

k€	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Résultats comptabilisés directement en capitaux propres (net d'IS)									
		Capital	Primes	Réserves et résultat	Actions propres	OBSAR	Juste valeur des instruments financiers	Ecarts de conversion	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2009	18 649 976	18 673	12 807	15 902	-61	1 375	-332	-1 554	46 810	5 263	52 073
Résultat de l'exercice				9 536					9 536	324	9 860
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							935	1 428	2 363	39	2 402
Total des profits et pertes comptabilisés en 2010				9 536			935	1 428	11 899	363	12 262
Titres d'autocontrôle	-6 577			32	-66				-34		-34
Distribution de dividendes des sociétés intégrées										-524	-524
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4					-4		-4
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises										181	181
Capitaux propres consolidés au 31/12/2010	18 643 399	18 673	12 807	25 466	-127	1 375	603	-126	58 671	5 283	63 954
Résultat de l'exercice				7 754					7 754	712	8 466
Montant net des profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							708	645	1 353	26	1 378
Total des profits et pertes comptabilisés en 2011				7 754			708	645	9 107	738	9 845
Titres d'autocontrôle	-42 867			-56	-66				-122		-122
Distribution de dividendes des sociétés intégrées										-611	-611
Affectation du résultat de l'exercice précédent											
Autres mouvements				-612					-612	612	0
Intérêts minoritaires issus de regroupements d'entreprises										15	15
Capitaux propres consolidés au 31/12/2011	18 600 532	18 673	12 807	32 552	-193	1 375	1 311	519	67 044	6 036	73 080

(1) après élimination des titres d'autocontrôle, soit 30 000 au 31/12/2010 et 72 867 au 31/12/2011.

Aucun dividende n'a été versé en 2011, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011 (cf. § 5.8).

Les réserves distribuables de la société U10 s'élèvent à 20 670 k€.

5. Annexe aux comptes consolidés

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 29 mars 2012 par le Conseil d'Administration. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. L'assemblée générale dispose du pouvoir de modifier les comptes qui lui sont présentés.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes consolidés annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Faits marquants de l'exercice

Le Groupe U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le groupe Smerwick, qui a été portée à 72,7 % au 31 mars 2011. Les achats successifs de 3 % en 2009, 9 % en 2010 et enfin 3 % en 2011 avaient été intégralement comptabilisés sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable pris par le groupe d'acquiescer ces titres.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net/capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4^{ème} trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel, conformément à IAS1.

■ 5.1. Règles et méthodes comptables

Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels sont établis en conformité avec les règles de comptabilité et d'évaluation définies par le référentiel IFRS publié par l'IASB.

Les normes et interprétations retenues pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2011 sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2011 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Le Groupe n'a pas appliqué de nouvelles normes, amendements et interprétations par anticipation et n'anticipe pas, à ce jour,

d'incidence matérielle sur les comptes consolidés (notamment IFRS7 révisée « Informations à fournir dans le cadre des transferts financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011 ainsi que les normes IAS19 révisée « avantages du personnel », et IFRS 10 à 12 non encore votées par l'UE.

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives concernent notamment l'évaluation des dépréciations d'actifs, des provisions et des engagements de retraite.

La crise économique et financière a accru les difficultés d'évaluation et d'estimation de certains actifs et passifs, et les aléas sur les évolutions des activités. Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à IAS 10.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2011, le groupe est constitué de 17 sociétés.

Les filiales et sous-filiales sont consolidées à compter de leur date de prise de contrôle ou de création. Elles sont consolidées par intégration globale car le Groupe détient le contrôle exclusif de chacune d'entre elles.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 (cf.§ infra « écarts d'acquisition »).

Mouvements de périmètre :

Le Groupe U10 a finalisé le renforcement de sa participation dans le groupe Smerwick, en acquiesçant une dernière tranche de 3 % le 31 mars 2011, pour un montant de 748 k€. Sa participation a ainsi été portée à 72,7 %. Conformément au référentiel IFRS, l'intégralité de l'engagement avait été comptabilisée au 31 décembre 2009, compte tenu de l'existence d'un engagement ferme et irrévocable du Groupe à acquiescer ces titres.

La filiale U-WEB a été créée en août 2011. Elle est dédiée aux ventes aux sites internet par l'intermédiaire de places de marché. Détenu à 51 % par U10, elle est consolidée par intégration globale.

L'activité de HENGWEI, société de droit chinois créée en mai 2011, est consacrée à la distribution de produits sur le territoire chinois.

Type d'activité	Nom	Date de création ou de prise de contrôle	Date de clôture	% de détention	Méthode de consolidation	Activité
Services Centraux	U10	Création le 4 mai 1994	31 déc	-	IG	Société mère
	LOG10	Création le 1 ^{er} août 2005	31 déc	100%	IG	Société de services spécialisée en logistique
Déco Textile	L3C	Création le 12 décembre 2003	31 déc	100%	IG	Société commerciale spécialisée dans les articles textiles de décoration intérieure : rideaux, voilages, coussins, linge de lit et linge de bain, nappages PVC et revêtements adhésifs plastiques
	FRED OLIVIER	1 ^{er} janvier 2002	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans la conception d'articles textiles d'art de la table
	U-WEB	16 août 2011	31 déc	51%	IG	Société spécialisée dans la vente via Internet d'articles textiles de décoration intérieure
Articles de Mode	UTEX	Création le 2 mai 2006	31 déc	60%	IG	Société porteuse des titres Dutexdor, sans activité commerciale
	DUTEXDOR	1 ^{er} avril 2006	31 déc	60%	IG	Société spécialisée dans la conception de gammes d'accessoires de la personne auprès de la GSA et de la distribution spécialisée française
Déco Accessoires	B10	1 ^{er} octobre 2003	31 déc	99,84%	IG	Société holding de CODICO, CODEVENTS et ID WORLD réalisant des prestations de services et les approvisionnements pour le compte de ses filiales
	CODICO	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans les gammes permanentes d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par B10 de cette activité
	COD'EVENTS	Création le 1 ^{er} juillet 2007	31 déc	99,84%	IG	Société spécialisée dans les gammes événementielles d'utilitaires de la maison et de loisirs, créée suite à l'apport partiel d'actif par B10 de cette activité
	ID WORLD	24 juin 2005	31 déc	100%	IG	Société spécialisée dans la création et la commercialisation d'articles de loisirs créatifs et éducatifs
Trading	SMERWICK GROUP	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Holding de droit Hongkongais de l'ensemble des sociétés basées en Chine
	LONGFIELD LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais, implantée à Shanghai, qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine Populaire
	SMERWICK LIMITED	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais qui réalise le négoce en provenance d'autres pays de la zone Asie
	ZHEJIANG TIANCHANG INDUSTRIAL LIMITED (ex. TIEN SHAN SHAOXING LTD)	1 ^{er} juillet 2006	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Hongkongais qui réalise le négoce d'articles en provenance de Chine Populaire
	LONGGANG LIMITED	3 juin 2010	31 déc	72,69%	IG	Société de droit Chinois qui réalise des prestations de service pour ses clients exportateurs
	HENGWEI	6 mai 2011	31 déc	72,69%	IG	Société de droit chinois qui réalise le négoce et la distribution de produits en direction du marché chinois

Méthodes de conversion

Les comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, sont convertis en euros :

- au taux moyen de la période pour le compte de résultat
- au taux de clôture pour les postes de bilan hors capitaux propres
- au taux historique pour les capitaux propres : les mouvements de l'exercice sont constatés en « autres éléments du résultat global », les écarts de conversion cumulés sont inscrits dans une colonne spécifique des capitaux propres consolidés.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des éléments de l'entité étrangère et sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité. Ils sont convertis au taux de clôture à la fin de la période.

Les taux de conversion des devises utilisés sont les suivants :

	31 décembre 2011		31 décembre 2010	
	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture
1 euro =				
Dollar américain (USD)	1,39171	1,2939	1,32681	1,3362

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat de la période, en résultat opérationnel courant ou résultat financier selon la nature de la créance ou de la dette. Les écarts de change sur les opérations commerciales sont inclus dans la rubrique concernée du résultat opérationnel courant.

Les règles de comptabilisation des instruments de couverture en devises sont présentées ci-dessous (§ Instruments dérivés – risques de change).

Écarts d'acquisition

En accord avec les options offertes par IFRS 1 « Première adoption des IFRS », la valeur nette comptable des écarts d'acquisition avait été figée au 1^{er} janvier 2004.

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise est appliquée de manière prospective, pour les prises de contrôle postérieures au 1er janvier 2010.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le coût des regroupements d'entreprises (frais d'acquisition exclus) et la part du Groupe dans la juste valeur à la date d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables des entreprises acquises. Ils sont enregistrés dans la devise fonctionnelle des sociétés acquises.

La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée sous un délai de un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris celles concernant les impôts différés actifs.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. A la date d'acquisition, ils sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie en fonction des synergies attendues pour le Groupe. Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an.

Les écarts d'acquisition figurent sur une ligne distincte au bilan pour leur coût diminué des éventuelles dépréciations constatées. Les écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement en résultat l'année de la prise de contrôle. Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants ». Elles ne sont pas réversibles sauf en cas de cession.

Tests de dépréciation

Conformément à IAS 36, des tests de dépréciation annuels sont réalisés pour les actifs non amortis (essentiellement les goodwill), et pour les autres actifs corporels et incorporels, s'il existe des indices de pertes de valeur. Les tests sont réalisés au niveau des plus petits groupes identifiables d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie appelés « unités génératrices de trésorerie » (UGT). L'analyse effectuée à la clôture de l'exercice n'a pas conduit à modifier le périmètre des UGT.

Les tests de dépréciation sont effectués selon la méthode de la valeur d'utilité, qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie. Les projections de flux de trésorerie, réalisées sur une période de cinq ans, et utilisées pour les tests de dépréciation sont fondées sur des estimations basées sur l'expérience passée et les perspectives d'évolution du marché. Le taux de croissance retenu en 2010 et 2011 pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les estimations est de 1,5 %. Le taux d'actualisation, compris entre 11 % et 12 % en 2010 et 2011, intègre différents paramètres (taux des OAT, prime de risques marché, bêta sectoriel).

Des tests de sensibilité (variation du taux d'actualisation, du taux de croissance à l'infini et des données d'exploitation) sont effectués lors de la réalisation des tests de dépréciation.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par le Groupe. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 3 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

L'application de la norme IAS 23 sur la capitalisation des coûts d'emprunts n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes, en l'absence d'actifs éligibles significatifs.

Les contrats de crédit bail ont été retraités par rapport à leur seuil de signification sur la présentation des comptes, soit lorsque la valeur d'origine du bien est supérieure à 100 k€. A ce titre, seuls les terrains et les bâtiments de L3C et U10 ont été retraités, au bilan sous forme d'immobilisations corporelles et d'un emprunt correspondant, au compte de résultat sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement de dépôts et cautionnements.

Stocks

Les stocks, constitués essentiellement de marchandises, sont valorisés au coût moyen unitaire d'achat pondéré, comprenant le prix d'achat (minoré de l'escompte obtenu) et les frais accessoires, en particulier les frais de douanes et de transport. L'application de la norme IAS23 n'a pas conduit à incorporer des frais financiers. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le coût s'avère supérieur

à la valeur probable de réalisation, en tenant compte du prix du marché ainsi que des perspectives de ventes et des risques liés à l'obsolescence. Les taux de dépréciation peuvent donc différer d'une filiale à l'autre compte tenu de la nature des produits commercialisés et des circuits de distribution concernés.

Créances clients

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » uniquement lorsque l'essentiel des risques et avantages sont transférés. Afin de couvrir le risque d'insolvabilité, des sociétés françaises du groupe ont souscrit des contrats d'assurance crédit auprès de la SFAC. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances, sur la partie non couverte par le contrat d'assurance crédit. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque, qui peut dépendre de plusieurs facteurs (litiges, situation financière, retards de règlement,...).

Disponibilités et quasi-disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs. Les valeurs mobilières de placement correspondent à des placements à court terme, libellés en euros, liquides et soumis à un risque négligeable de perte de valeur ; en pratique, ils sont composés essentiellement de SICAV monétaires euro. Elles sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture.

Les comptes courants bancaires et valeurs mobilières de placement bloqués pour une période de plus de 3 mois à la date de clôture (par exemple, s'ils ont été donnés en nantissement) sont reclassés en immobilisations financières.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont présentés en diminution des capitaux propres pour leur prix d'acquisition par le Groupe jusqu'à leur date de cession. Les plus ou moins-values constatées lors de leur cession sont comptabilisées directement en capitaux propres, pour leur montant net de l'impôt correspondant.

Instruments dérivés

Le Groupe n'a mis en place que des instruments financiers qui répondent aux critères de couverture de la norme. Il n'y a pas de couvertures spéculatives.

• Risque de change

Des contrats d'achats à terme de devises sont souscrits en vue de couvrir les opérations commerciales réalisées à l'international.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

– Les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants sont évaluées au bilan à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat de manière symétrique aux

variations de juste valeur des éléments couverts. Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en « autres éléments du résultat global ». La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat. Les montants enregistrés en « autres éléments du résultat global » sont repris au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts (cf. § 5.6).

- Risque de taux (cf. § 5.2.11)

L'endettement financier net est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Cependant, à compter du 1^{er} septembre 2011, les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe passant de EURIBOR 3 mois +1,5 % à un taux de 1,65 % +1,5 % sur un montant représentant 98 % du capital restant dû. Un autre emprunt à taux variable a fait l'objet d'une couverture de type "COLLAR" sur le solde de l'emprunt (cf. § 5.6). Le traitement des couvertures de taux est identique aux instruments de couverture de flux de trésorerie en devises.

- OBSAR (Obligations avec bons de souscription d'actions remboursables)

Ces instruments financiers sont des titres hybrides constitués d'une part d'une composante dette, et d'autre part d'une composante capitaux propres :

- La composante dette est liée à l'obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre au porteur des liquidités. Cette composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti au taux effectif (intégrant les frais d'émission) défini par la norme IAS 39, consistant à actualiser l'ensemble des flux liés à l'OBSAR à un taux de marché en vigueur à la date d'émission pour une dette classique sans composante capitaux propres mais dont les autres caractéristiques sont identiques. La charge d'intérêt est constatée en coût de l'endettement financier selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;

- La composante « capitaux propres » correspond à un instrument de capitaux propres (les BSAR), qui donne au porteur l'option d'accéder au capital de la société. Cette composante « capitaux propres » est déterminée par différence entre le prix net d'émission de l'emprunt et la composante dette actualisée calculée comme indiqué précédemment. Elle est constatée dans un compte de réserves spécifique et transférée dans un compte de réserves consolidées normales lors de la levée effective des actions liées à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA).

- Les BSAR sont, depuis l'émission de l'emprunt, détachés des obligations et cotés séparément.

- Cet emprunt obligataire fait l'objet de covenants financiers ; en cas de non respect de ces covenants, la dette est reclassée en court terme, conformément à IAS 1.

- Un impôt différé passif est constaté sur la composante « capitaux propres ». Il a été constaté en réserves à l'émission de l'emprunt et repris chaque année en résultat suite au retraitement de la charge

d'intérêts nette et des produits constatés d'avance enregistrés dans les comptes individuels.

Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Les salariés du Groupe perçoivent, en fonction des législations locales en vigueur, des suppléments de retraite ou des indemnités de départ en retraite. D'autre part, le Groupe a l'obligation de cotiser aux caisses de retraites dans les pays où il est implanté. Ces avantages sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19, Avantages du personnel.

Pour les régimes à contribution définie, la charge correspondant aux primes versées est comptabilisée directement dans le résultat de l'exercice.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basés sur des hypothèses actuarielles telles que : espérance de vie, rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, revalorisation des salaires et taux d'actualisation.

Les écarts actuariels générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sont reconnus immédiatement en résultat. Il n'existe pas de coût des services passés différés. La loi portant réforme des retraites de 2010 et 2011 a été analysée comme une modification d'hypothèses actuarielles, la principale mesure portant sur l'âge de départ en retraite.

En 2010 et 2011, le Groupe a retenu les hypothèses suivantes :

	2011		2010	
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Sociétés françaises	Sociétés étrangères
Taux d'actualisation	4,2%	2,0%	4,2%	2,3%
Taux de croissance des salaires	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des différentes références sur le marché.

Compte tenu des dispositions des conventions collectives dont dépendent les principales sociétés du Groupe, et de l'âge moyen de l'effectif du Groupe, l'engagement au titre de la médaille d'honneur du travail peut être considéré comme non significatif.

Autres provisions

Dans le respect des règles comptables et notamment la norme IAS 37, des provisions sont constatées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée.

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

Instruments financiers - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans plusieurs rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, autres actifs courants, fournisseurs, autres dettes courantes, dettes financières, trésorerie et équivalents de trésorerie).

Les instruments financiers sont affectés à cinq catégories qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan, sachant que l'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation.

• Les cinq catégories sont les suivantes :

1- Actifs détenus jusqu'à l'échéance : non applicable dans le groupe sur les exercices présentés.

2- Actifs et passifs financiers en juste valeur par le résultat : cette rubrique comprend essentiellement les valeurs mobilières de placement éventuelles. Les variations de juste valeur des éléments affectés à cette rubrique sont constatées dans le compte de résultat à chaque clôture.

3- Prêts, créances et dettes : les éléments rentrant dans cette rubrique sont comptabilisés et évalués, selon le cas, « au coût » ou « au coût amorti ».

– Les actifs et passifs comptabilisés « au coût » concernent principalement les créances clients et les dettes fournisseurs ainsi que les actifs financiers non courants (exemple : dépôts et cautionnements). Ces éléments sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur qui correspond dans le groupe à leur valeur nominale. En cas de perte de valeur, ces éléments font l'objet d'une dépréciation.

– Les actifs et passifs comptabilisés « au coût amorti » concernent essentiellement les dettes financières. Le coût amorti de ces éléments correspond à la valeur initiale de l'actif ou du passif diminuée des remboursements en principal, ajustée le cas échéant selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigée d'une éventuelle dépréciation.

4- Actifs disponibles à la vente : aucun actif de ce type n'est comptabilisé dans les comptes du Groupe

5- Instruments dérivés : ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur (cf. Instruments dérivés ci-dessus)

• Facteurs de risques des actifs et passifs financiers

Les risques de taux et risques de change sont décrits ci-dessus au paragraphe « Instruments dérivés ».

Risques de liquidité

Au 31 décembre 2011, le Groupe dispose :

– d'autorisations de découverts bancaires diverses au sein du Groupe pour un montant de 30 550 k€ utilisées à hauteur de 8 264 k€,

– de contrats d'escompte en compte sur les sociétés COD'EVENTS et CODICO et de contrats d'affacturage sur les sociétés L3C, CODICO, COD'EVENTS et DUTEXDOR. Conformément aux normes IFRS, les créances cédées dans le cadre de ces contrats sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 13 562 k€ en 2011 contre 11 300 k€ au 31 décembre 2010.

Impôt exigible

Les sociétés françaises détenues à plus de 95 % font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

Impôts différés

Les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les impôts différés résultant de ces différences temporaires ne sont pris en compte que si leur réalisation est probable.

Dans l'attente d'une position de l'ANC, et suite à l'analyse effectuée, le Groupe a maintenu la CVAE comme un élément du résultat opérationnel.

Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la livraison de la commande client. Dans les sociétés établissant leurs comptes en euros, les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel. Le chiffre d'affaires des sociétés établissant leurs comptes en devises étrangères est converti au taux de change moyen de la période.

Information sectorielle

Le Groupe concentre son action sur une activité de développement et de commercialisation de différentes gammes de produits dans le domaine de l'équipement de la maison et de la personne.

La structure juridique du Groupe ayant évolué au cours de ces dernières années, par l'acquisition de nouvelles sociétés mais également par la réalisation de restructurations juridiques (filialisations et fusions), un découpage de l'activité du Groupe par pôles d'activité a été retenu.

Les données clés des filiales, regroupées par pôles d'activité, sont présentées en note 5.4.

Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des titres d'autocontrôle.

Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant les instruments dilutifs donnant un accès différé au capital (BSAR).

La méthode utilisée pour la détermination du résultat net dilué est la méthode du rachat d'actions. Lorsque le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

■ 5.2. Présentation des postes de bilan

5.2.1. Écarts d'acquisition

UGT - k€	Valeur brute	2011 Dépréciation cumulée	Valeur nette	2010 Valeur nette
Déco textile	946	-	946	946
Déco Accessoires	19 568	-	19 568	19 568
Articles de Mode	7 115	-	7 115	7 115
Trading	18 402	-	18 402	17 825
Total	46 031	-	46 031	45 454

k€	2011	2010
Solde en début d'exercice	45 454	44 020
Cession fonds de commerce S&B		-27
Variation de l'écart de conversion	577	1 280
Autres		181
Solde en fin d'exercice	46 031	45 454

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation en 2010 et 2011.

Une variation de plus ou moins 1 point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini ne conduirait pas à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable des écarts d'acquisition.

5.2.2. Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles k€	Valeur brute	2011 Amortissements cumulés	Valeur nette	2010 Valeur nette
Matrices - Dessins	635	482	153	231
Logiciels, brevets, licences, marques	2 133	1 934	200	172
Autres immobilisations incorporelles	187	50	137	111
Total	2 955	2 466	489	513

Immobilisations incorporelles k€	Ouverture (montants nets)	Acquisitions	Dotations	Écarts de conversion	Autres mouvements	Clôture (montants nets)
Matrices - Dessins	231	129	-206			153
Logiciels, brevets, licences, marques	172	105	-157		80	200
Autres immobilisations incorporelles	111	119	-12	-1	-80	137
Total	513	353	-375	-1		489

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.3. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles k€	Valeur brute	2011 Amortissements cumulés	Valeur nette	2010 Valeur nette
Terrains	376		376	376
Constructions	9 480	2 144	7 336	5 526
Installations techniques, matériel et outillage	487	352	135	111
Agencements	6 271	3 479	2 792	1 987
Matériel de transport	382	223	159	207
Matériel et mobilier de bureau	1 792	1 395	397	414
Immobilisations en cours	21		21	147
Total	18 808	7 594	11 215	8 768

Les immobilisations corporelles incluent le retraitement du crédit-bail portant sur le terrain et les bâtiments de U10 et de L3C pour une valeur brute de 8 802 k€ et un amortissement cumulé de 1 410 k€. L'impact du retraitement du crédit-bail sur le résultat s'élève à +139 k€, après prise en compte de l'impôt différé.

Le Groupe a réalisé en 2011 une extension sur les constructions existantes, permettant d'accroître la surface de stockage des bâtiments utilisés par L3C d'environ 4 200 m². Livrée au second semestre 2011, d'une valeur brute de 2 352 k€, cette extension financée par crédit-bail a fait l'objet d'une subvention de 200 k€, comptabilisée en déduction du prix de revient du bâtiment, conformément à IAS20.

Immobilisations corporelles k€	Ouverture (montants nets)	Acquisitions	Cessions	Dotations aux amortissements	Écarts de conversion	Autres mouvements	Clôture (montants nets)
Terrains	376						376
Constructions	5 526	2 159		-349			7 336
Installations techniques, matériel et outillage	111	71		-47			135
Agencements	1 987	822	-	-460	3	439	2 792
Matériel de transport	207		-33	-66		51	159
Matériel et mobilier de bureau	414	255	-5	-220	2	-50	397
Immobilisations en cours	148	313				-440	22
Total	8 769	3 622	-38	-1 143	5	-	11 216

La mise en œuvre des tests de dépréciation n'a pas conduit à constater de dépréciation.

5.2.4. Immobilisations financières

k€	Ouverture	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercice	Variation de l'écart de conversion	Clôture
Titres de participations non consolidés					
Prêts au personnel	6		23	-19	10
Dépôts et cautionnements versés	628		296	-	924
Autres immobilisations financières	356		232	-52	544
Total	989	551	-71	9	1 478

Le montant des dépôts et cautionnements versés correspond principalement à des dépôts de garantie concernant l'utilisation de locaux. Dans la rubrique « autres immobilisations financières » figurent des dépôts bancaires bloqués pour un montant de 502 k€ (262 k€ en 2010).

5.2.5. Stocks

k€	Valeur brute	2011 Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	2010 Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	254		254	232		232
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises	44 583	-1 048	43 535	37 173	-635	36 539
Total	44 837	-1 048	43 790	37 405	-635	36 771

k€	Dépréciation Ouverture	Dotations	Reprises	Dépréciation Clôture
Matières premières et autres approvisionnements				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	635	457	-44	1 048
Total	635	457	-44	1 048

Au 31 décembre 2011, 64 % des stocks ont été acquis il y a moins de 6 mois ; seuls 14 % des stocks en valeur ont plus d'un an.

5.2.6. Créances courantes

k€	Valeur brute	2011 Dépréciation	Valeur nette	2010 Valeur nette
Clients	33 389	-813	32 576	33 171
Impôts courants	1 286		1 286	497
Autres créances fiscales	2 014		2 014	1 621
Créances sociales	11		11	21
Comptes courants débiteurs	19	-19		5
Débiteurs divers	3 873	-3 051	822	198
Instruments financiers dérivés	2 255		2 255	905
Avances et acomptes	1 788		1 788	1 932
Charges constatées d'avance	1 779		1 779	1 458
Sous-total autres créances et charges constatées d'avance	11 739	-3 071	8 668	6 141
Total	46 413	-3 884	42 530	39 809

L'échéance des créances courantes est inférieure à un an. Conformément aux normes IFRS, les créances données au factor sont reclassées en comptes clients. Leur montant s'élève à 13 562 k€ au 31 décembre 2011 contre 11 300 k€ en 2010. Les créances clients des sociétés françaises sont, pour partie, couvertes par des assurances crédit. 97 % des créances clients sont non échues ou échues depuis moins de 3 mois. Les créances échues depuis plus d'un an représentent 2 % du poste clients ; elles sont provisionnées à hauteur de 70 % de leur valeur brute. Les impôts courants correspondent aux créances d'impôt société nées de l'intégration fiscale. Les autres créances fiscales sont constituées de TVA déductible ou à récupérer pour 1 804 k€.

Les débiteurs divers sont composés pour l'essentiel de créances liées à la cession de la société C3M, pour un montant de 2 997 k€, totalement dépréciées. Une partie de ces créances a été passée en pertes au cours de l'exercice, pour un montant de 1 412 k€. Cette perte comptabilisée en résultat opérationnel non courant a fait l'objet d'une reprise de provision du même montant (cf. note 5.3.4).

Les instruments financiers dérivés correspondent à des instruments de couverture de trésorerie décrits en note 5.2.13.

Les charges constatées d'avance sont à caractère d'exploitation.

5.2.7. Disponibilités

k€	2011	2010
Valeurs mobilières de placement		2 778
Banques, comptes courants débiteurs	11 412	12 132
Total	11 412	14 910

Évolution du capital au cours de l'exercice :

en €	2010	Augmentation	Diminution	2011
Nombre d'actions composant le capital social*	18 673 399			18 673 399
Instruments dilutifs du capital :				
Options de souscription BSAR	2 749 703			2 749 703
Nombre total d'actions potentielles	21 423 102	0	0	21 423 102
*Dont actions propres	30 000	42 867		72 867

Les BSAR sont exerçables et remboursables jusqu'en mars 2013.

Les valeurs mobilières de placement sont des placements sans risques, liquides, dont la volatilité est faible. Comme indiqué en note 5.2.4, les comptes bancaires bloqués ont été classés en actifs non courants pour un montant de 502 k€ au 31 décembre 2011 (262 k€ au 31 décembre 2010).

5.2.8. Plans d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder au profit des salariés de la société ou de certains d'entre eux, à l'attribution d'actions gratuites de la société dans la limite de 3 % du capital social au jour de la distribution. Cette autorisation a été donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 38 mois. Aucune action n'a été attribuée au titre de ce plan. L'autorisation a expiré en juillet 2011.

5.2.9. Information sur le capital

Il n'y a pas de procédures et objectifs fixés à l'avance. L'évolution et la gestion du capital se font en fonction des opportunités.

Dans le cadre du programme de rachats d'actions propres autorisé par l'assemblée générale des actionnaires, le Groupe a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif d'animer le marché de ses actions. Au 31 décembre 2011, le Groupe détient 39 200 actions dans le cadre du contrat de liquidité et 33 667 actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions hors contrat de liquidité.

La valeur nominale des actions est de 1 €.

5.2.10. Provisions

k€	Valeur en début d'exercice	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Impact des variations de change	Valeur en fin d'exercice
Avantages postérieurs à l'emploi	488	106			9	603
Provisions non courantes	488	106			9	603
Litiges Prud'homaux	23					23
Litiges commerciaux	15					15
Divers	158					158
Provisions courantes	196					196
Total	684	106			9	799

Les avantages postérieurs à l'emploi envers le personnel du groupe correspondent aux indemnités pour départs en retraite et sont classés en provisions non courantes.

Il n'y a pas de passifs éventuels au 31 décembre 2011.

5.2.11. Endettement financier net

L'endettement financier net s'élève à 43 778 k€ au 31 décembre 2011, dont 28 465 k€ au titre de l'emprunt obligataire. Il est, pour l'essentiel, souscrit à taux variable. La part de l'endettement à taux fixe s'élève à 5 836 k€ (dont 4 642 k€ au titre du retraitement de crédit bail). Les taux variables applicables sont compris entre Euribor 3 mois et Euribor 6 mois plus une marge. Seules les sociétés du sous-groupe SMERWICK font appel à des lignes bancaires en dollar US.

- **OBSAR (Obligations avec bons de souscription d'actions remboursables)**
Début 2006, le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39 875 k€, correspondant à 2 750 000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €. Le solde de la composante dette s'élève à

28 465 k€ au 31 décembre 2011. La composante capitaux propres, représentative de la valeur des BSAR, s'élève quant à elle à 1 375 k€. Un impôt différé passif initial de 458 k€ a été constaté en contrepartie de cette inscription en capitaux propres.

En juillet 2010, l'emprunt OBSAR, initialement remboursable in fine en mars 2011, a fait l'objet d'un rééchelonnement en 7 annuités de décembre 2010 à mars 2016. Au 31 décembre 2011, il reste 2 033 228 obligations en circulation.

- **Autres emprunts**

Le Groupe a souscrit de nouveaux emprunts à moyen terme au cours de l'exercice, à hauteur de 1 911 k€ afin de financer des matériels et mobiliers.

- **Disponibilités nettes (trésorerie nette)**

Les disponibilités nettes (ou trésorerie nette) sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date de souscription. Les comptes bancaires créditeurs intègrent les créances clients cédées non échues pour un montant de 8 329 k€ au 31 décembre 2011 (6 537 k€ au 31 décembre 2010) reclassées au bilan conformément aux normes IFRS.

- **Évolution de l'endettement financier et ventilation par nature :**

Endettement financier net k€	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde en fin d'exercice
Emprunt obligataire	32 010	13	-3 558		28 465
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	2 398	1 911	-1 018		3 292
Crédit- bail	5 112	2 152	-522		6 741
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	39 521	4 076	-5 098		38 498
Autres dettes	2 413		-2 399		14
Intérêts courus sur emprunts	89		-3		85
Banques, lignes court terme	11 917	4 506		169	16 593
Autres dettes financières	14 419	4 506	-2 402	169	16 692
Total des dettes financières	53 939	8 582	-7 501	169	55 190
Valeurs mobilières	2 778		-2 778		
Disponibilités	12 132		-777	56	11 412
Disponibilités	14 910		-3 554	56	11 412
Endettement financier net	39 029	8 582	-3 946	113	43 778

L'endettement financier net consolidé représente 60 % des fonds propres contre 61 % à fin 2010.

La ligne « autres dettes » concerne un compte courant créditeur avec la holding FINANCIERE DES DOCKS.

- Ventilation de l'endettement financier par échéance et par type de taux :

Endettement financier net k€	Solde en fin d'exercice	dont < 1 an	dont entre 1 & 5 ans	dont > 5 ans	dont taux fixe	dont taux variable
Emprunt obligataire	28 465	5 693	22 772			28 465
Autres emprunts à + d'un an à l'origine	3 292	1 050	2 242		1 193	2 096
Crédit- bail	6 741	719	3 057	2 966	4 642	2 099
Dettes financières à plus d'un an à l'origine	38 498	7 462	28 071	2 966	5 836	32 662
Autres dettes	14	14				
Intérêts courus sur emprunts	85	85				
Banques, lignes court terme	16 593	16 593				
Autres dettes financières	16 692	16 692				
Total des dettes financières	55 190	24 153	28 071	2 966		
Valeurs mobilières						
Disponibilités	11 412	11 412				
Disponibilités	11 412	11 412				
Endettement financier net	43 778	12 742	28 071	2 966		

Les flux à payer globaux (capital et intérêts des emprunts à taux fixe) hors retraitement de la composante capitaux propres de l'emprunt obligataire s'élevaient à 39 630 k€ (dont 7 720 k€ à moins d'un an, 28 741 k€ entre un et cinq ans et 3 168 k€ à plus de cinq ans).

- Evolution de la trésorerie nette et ventilation par nature :

Trésorerie nette k€	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Solde en fin d'exercice
Valeurs mobilières	2 778		-2 778		
Disponibilités	12 132		-777	56	11 412
Banques, lignes court terme	-11 917	-4 506		-169	-16 593
Trésorerie nette	2 993	-4 506	-3 554	-113	-5 181

- Covenants

L'emprunt obligataire contient des clauses portant sur les covenants à respecter : notamment détention des titres U10, plafonnement des dividendes afin de donner la priorité au remboursement des obligataires et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement. Un autre emprunt souscrit en 2010 contient les mêmes ratios à respecter.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net/capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4^{ème} trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel conformément à IAS1.

Covenants des emprunts :

	31 décembre 2011	
	Covenant	Réalisation
Endettement financier net/situation nette	< 1,3	0,60
Endettement financier net/capacité d'autofinancement	< 4	4,61

- Couverture du risque de taux

Cf. paragraphe « couvertures de taux » au point 5.6 « Engagements hors bilan ».

5.2.12. Dettes courantes

k€	2011	2010
Fournisseurs	18 105	16 863
Impôt sur les sociétés	2	3 120
Autres dettes fiscales	1 912	1 876
Dettes sociales	2 565	2 287
Dettes sur immobilisations	223	784
Avances et acomptes reçus	479	517
Avoirs à établir (remises de fin d'année)	2 949	2 523
Dettes diverses	95	141
Instruments financiers dérivés	289	
Produits constatés d'avance		-2
Autres passifs courants	8 512	8 127
Total	26 619	28 110

Les autres dettes fiscales sont constituées pour 1 285 k€ de TVA à payer.

5.2.13. Instruments financiers

Rubriques du bilan 2011 en k€	Désignation des instruments financiers	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif			
Titres non consolidés et créances rattachées	D		
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	B		
Autres actifs financiers non courants	D	1 478	1 478
Clients et comptes rattachés	D	32 576	32 576
Autres actifs courants (hors charges constatées d'avance)	D	5 919	5 919
Trésorerie et équivalent de trésorerie	B	11 412	11 412
Instruments financiers dérivés	B-F	2 255	2 255
Passif			
Dettes financières (part à plus et à moins d'un an)	C	38 597	38 597
Dettes sur acquisition de titres (part à plus et à moins d'un an)	C		
Concours bancaires courants	D	16 593	16 593
Fournisseurs et comptes rattachés	D	18 105	18 105
Autres dettes courantes (hors produits constatés d'avance)	D	8 225	8 225
Instruments financiers dérivés	B-F	289	289

A – Actifs disponibles à la vente : aucun instrument financier ne répond à cette définition

B – Actifs et passifs en juste valeur par le résultat

C – Actifs et passifs évalués au coût amorti

D – Actifs et passifs évalués au coût

E – Actifs détenus jusqu'à l'échéance : aucun instrument financier ne répond à cette définition

F – Actifs et passifs évalués en juste valeur par les capitaux propres

Les instruments financiers sont classés en 3 catégories de méthodes de détermination de la juste valeur, conformément à l'amendement d'IFRS 7 :

- Niveau 1 (prix cotés sur un marché actif et assimilés) : valeurs mobilières de placement.
- Niveau 2 (des données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix)) : instruments dérivés de couverture. Les justes valeurs à la date de clôture sont communiquées par les établissements financiers.
- Niveau 3 (données relatives aux instruments financiers non basés sur des données observables de marché) : néant.

La variation de juste valeur des instruments de couverture, considérés comme efficaces (couverture de change et couverture de taux), a été constatée en autres éléments du résultat global pour 708 k€ net d'impôt. Le montant cumulé de la part efficace figure dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les seuls instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements et instruments dérivés qui entrent respectivement dans la catégorie 1 et 2 de l'amendement IFRS7.

5.3. Présentation des postes du compte de résultat

5.3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique se décompose de la façon suivante :

Chiffre d'affaires hors groupe (en k€)	2011		2010	
France	154 425	78%	148 324	79%
Union Européenne	15 122	8%	11 334	6%
Hors Union Européenne	29 141	15%	27 452	15%
Total	198 688		187 110	

Le premier client du Groupe représente moins de 10% du chiffre d'affaires (9,9 %).

5.3.2 Charges de personnel et effectifs

k€	2011	2010
Salaires et traitements	14 516	13 536
Charges sociales	5 166	4 907
Total	19 682	18 443

Aucune charge liée aux stocks options n'a été comptabilisée en 2010 et 2011.

Effectif en fin de période	2011	2010
Cadres	84	78
Agents de maîtrise	52	53
Employés	272	277
Total	408	408

Effectif en fin de période	2011	2010
Marketing / Communication	24	28
Achats	37	35
Commercial	85	93
Logistique	198	186
Administration / Finances	50	53
Informatique	14	13
Total	408	408

Effectif moyen de l'exercice	2011	2010
Cadres	83	80
Agents de maîtrise	56	41
Employés	274	276
Total	413	397

Effectif moyen de l'exercice	2011	2010
Marketing / Communication	28	23
Achats	38	35
Commercial	89	89
Logistique	194	185
Administration / Finances	51	53
Informatique	14	13
Total	413	397

Le Groupe a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation. Les dépenses engagées au titre du DIF constituent ainsi une charge de l'exercice et ne donnent lieu à aucun provisionnement.

Le volume d'heures de la part ouverte mais non consommée des droits est de 23.567 heures au 31 décembre 2011. À cette date, aucune demande d'utilisation du droit individuel à la formation n'a été portée à la connaissance du groupe.

5.3.3. Autres produits et charges d'exploitation

Les principaux postes de produits et charges d'exploitation sont les suivants :

k€	2011	2010
Total charges externes, dont principalement :	-22 750	-23 141
Transport	-6 686	-6 493
Locations et charges locatives	-5 006	-5 177
Intermédiaires et honoraires	-3 875	-3 749
Frais de déplacement, missions, réceptions	-1 928	-1 897
Publicité, publications	-1 124	-1 653
Personnel extérieur	-1 190	-1 157
Primes d'assurance	-1 033	-941
Entretien & réparations	-705	-764
Autres produits et charges d'exploitation	-1 299	-818
Total	-24 049	-23 959

Le signe – indique une charge.

5.3.4. Dotations nettes aux amortissements et provisions

k€	2011	2010
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations	1 517	1 612
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des stocks	413	-480
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	31	-8
Dotations nettes diverses	106	27
Dotations nettes opérationnelles courantes	2 067	1 151
Autres dotations nettes opérationnelles non courantes	-1 412	-258
Total des dotations (nettes des reprises) de l'exercice	655	893

Le signe – indique une reprise de provision.

La ligne « autres dotations nettes opérationnelles non courantes » concerne des reprises de provisions sur pertes sur créances liées à la cession de C3M, comptabilisées en charges opérationnelles non courantes (cf. note 5.2.6).

5.3.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

Au titre de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2010, le résultat opérationnel non courant s'élevait à +748 k€. Il était composé pour +258 k€ de reprises de provisions liées à la cession de C3M, pour +802 k€ de produits sur rachats d'obligations. Les charges opérationnelles non courantes (-312 k€) correspondaient à des rectifications d'impôts et des moins-values sur cessions d'immobilisations financières.

5.3.6. Charges et produits financiers

k€	2011	2010
Charges financières nettes	-1 642	-1 734
Dont		
- coût de l'endettement financier net	-1 694	-1 759
- produits nets sur cession de VMP	22	20
- autres	29	5
Gains (pertes) de charge non opérationnelles	-402	-160
Total	-2 044	-1 894

5.3.7. Impôt sur les bénéfices

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt comptabilisée :

k€	2011	2010
Résultat avant impôt	12 049	14 310
Impôt théorique au taux de droit commun français ⁽¹⁾	4 016	4 770
Incidence des taux d'imposition étrangers	-553	-471
Incidence des différences permanentes	99	172
Incidence de la contribution sociale (3,3%)	71	104
ID clôture non activés (sur déficits reportables)	2	-168
Crédits d'impôts & redressements suite à contrôles	-49	42
Autres	-3	1
Impôt effectif	3 582	4 450

⁽¹⁾ à 33,33%

Ventilation de la charge d'impôt

k€	2011	2010
Impôt exigible	3 207	4 592
Charge (crédit) d'impôt différé	375	-142
Total	3 582	4 450

Impôts différés

Les créances et dettes d'impositions différées sont présentées pour leur montant net par société.

Ventilation des impôts différés par nature k€	Impôts différés 2011		Impôts différés 2010	
	actifs	passifs	actifs	passifs
Retraitement de crédit bail		245		176
Provisions indemnités de départ à la retraite	124		102	
Profits sur stocks	45			
BSAR ⁽¹⁾				3
Instruments financiers dérivés	96	752		302
Autres différences temporaires	85	609	62	209
Total	351	1 606	165	690

⁽¹⁾ Bons de Souscription et/ou d'acquisition d'Actions Remboursables

Tous les actifs d'impôts différés figurent au bilan. Le montant des impôts différés liés à la variation de juste valeur des instruments dérivés et comptabilisés en autres éléments du résultat global s'élève à -354 k€ au 31 décembre 2011.

5.3.8. Bénéfice par action

Au 31 décembre 2011, le nombre total d'actions s'élève à 18 673 399. Le bénéfice net par action est de 0,42 €. Le bénéfice net dilué, tenant compte des bons de souscription d'actions remboursables (cf. note 5.2.9), s'élève à 0,36 €.

5.4. Information sectorielle

Compte tenu de son activité et de son organisation interne, le groupe a déterminé les secteurs suivants :

– Par l'intermédiaire de ses filiales françaises, le groupe exerce un métier de « concepteur et importateur de gammes », associé à une forte dimension de services, notamment en matière de logistique : c'est le pôle « services ». Cette activité s'adresse aux distributeurs français ainsi qu'à ceux des pays limitrophes.

– Par l'intermédiaire de ses filiales étrangères, le groupe propose à ses clients :

- de faire fabriquer, d'assurer le suivi qualité ainsi que la livraison des gammes et des articles conçus par les clients,
- mais aussi de commercialiser auprès d'eux les gammes modes conçues par le Groupe U10
- plus récemment, une activité combinant création de gammes et sourcing, permettant de proposer des gammes clé en main à l'exportation, à destination d'importateurs et de grands comptes de la distribution mondiale.

Les sociétés étrangères forment le pôle « trading », et s'adressent aux importateurs et à la distribution internationale.

2011	Pôle services	Pôle trading	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	139 444	58 121	20	197 586
Produits sectoriels inter secteurs	28	22 513	6 158	28 700
Résultat opérationnel	14 242	2 075	-2 224	14 093
Résultat financier				-2 044
Charge d'impôt sur le résultat				-3 582
Résultat net consolidé				8 466
Actifs sectoriels	118 090	30 304	8 902	157 295
Passifs sectoriels	35 500	11 688	110 106	157 295
Investissements	1 392	434	547	2 373
Charges d'amortissements	1 141	73	304	1 517
Charges calculées hors amortissements	-494	-39	1 395	863
2010	Pôle services	Pôle trading	Non affectable à un secteur	Total
Produits sectoriels provenant de ventes à des clients externes	135 615	50 295	31	185 940
Produits sectoriels inter secteurs	32	26 100	6 243	32 374
Résultat opérationnel	15 880	2 063	-1 740	16 204
Résultat financier				-1 894
Charge d'impôt sur le résultat				-4 450
Résultat net consolidé				9 860
Actifs sectoriels	110 708	29 207	7 464	147 379
Passifs sectoriels	27 804	10 614	108 961	147 379
Investissements	1 129	117	407	1 653
Charges d'amortissements	1 196	63	354	1 613
Charges calculées hors amortissements	-350	97	-467	-720

■ 5.5. Compte de résultat pro forma

Les variations de périmètre de l'exercice n'ayant pas d'impacts significatifs, il n'a pas été établi de compte de résultat pro forma.

■ 5.6. Engagements hors bilan

Les procédures mises en place par le Groupe permettent de recenser l'ensemble des principaux engagements du Groupe et de ne pas omettre d'engagements significatifs.

Engagements hors bilan (en k€)	Principales caractéristiques		2011	2010
Liés au périmètre du groupe				
1/ Engagements donnés				
2/ Engagements reçus				
Liés au financement				
1/ Engagements donnés				
Nantissements de titres de participation	Titres L3C nantis en garantie d'un emprunt représentant 120% du capital restant dû	1-2	1 600	2 000
Nantissements de comptes bancaires	Comptes bancaires nantis en garantie d'un emprunt	1	1 595	332
Garanties données par U10 aux banques de ses filiales	Garanties à 1ère demande, "standby", lettres de confort	2	28 630	20 955
2/ Engagements reçus				
Garanties données par des tiers aux banques de sociétés du périmètre			1 159	1 123
Liés aux activités opérationnelles				
1/ Engagements donnés				
Caution donnée par U10	Dans le cadre du crédit-bail souscrit par L3C	2-3	4 519	5 051
Crédit bail non retraité			53	155
Instruments de couverture	Contrats d'achats à terme de dollars US		30 605	25 670
	Contrats de vente à terme d'euros		1 636	1 630
2/ Engagements réciproques				
Crédits documentaires fournisseurs			5 583	8 930

1: solde de l'emprunt au 31/12/2011

2: engagements donnés à des tiers en faveur de sociétés du périmètre

3: les éléments incorporels du contrat de crédit-bail souscrit par L3C pour ses bâtiments sont nantis en faveur du bailleur

- Nantissements

Ce poste comprend uniquement des nantissements en garantie d'emprunts.

- Garanties

Les garanties données concernent des cautions en garantie d'opérations commerciales pour un montant de 28 630 k€. Il s'agit essentiellement de garanties données aux banques des sociétés étrangères sous forme de garanties à première demande ou de lettres de confort, permettant aux filiales locales d'obtenir des découverts bancaires ou des avances de trésorerie.

- Couverture de change :

Des contrats d'achat à terme de devises sont souscrits et s'inscrivent dans le cadre d'une politique de couverture visant à garantir des opérations commerciales (achats de marchandises) réalisées à l'international.

Sur la base du cours de conversion en vigueur au 31 décembre 2011, le solde de ces contrats s'établit à 30 605 k€, à échéance 2012 et leur juste valeur à 2 255 k€. Les contrats étant considérés comme efficaces en totalité, leur juste valeur a été constatée en « autres éléments du résultat global ».

Devise	Echéance	Montant nominal en k\$	Solde au 31/12/11 en k\$	Cours de couverture moyen € / \$	Solde converti en k€
USD	2012	39 600	39 600	1,3968	28 350
TOTAL		39 600	39 600		28 350

Par ailleurs, les sociétés du sous-groupe SMERWICK ont souscrit des contrats simples de ventes à terme d'euros contre dollars US. Il s'agit de garantir les encaissements en euros à recevoir des clients. Au 31 décembre 2011, ces contrats s'élevaient à 1 636 k€ et leur juste valeur à 72 k€.

- Couvertures de taux et autres engagements :

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe passant de EURIBOR 3 mois +1,5 % à un taux de 1,65 % +1,5 % sur un montant représentant 98 % du capital restant dû.

Un autre emprunt à taux variable (EURIBOR 3 mois hors marge) a fait l'objet d'une couverture de type « collar » sur le solde de l'emprunt. Le taux plancher est fixé à 1,5 %, le taux plafond à 4,0 % (hors marge). La juste valeur de ces couvertures, considérées comme efficaces en totalité, s'établit à -289 k€ et est constatée en totalité en « autres éléments du résultat global ».

Au 31 décembre 2011, le Groupe n'avait pas connaissance d'information lui permettant d'estimer de façon fiable la valeur d'engagements nés à l'occasion d'acquisitions récentes. Les engagements de rachat des participations des minoritaires, liés au maintien des dirigeants durant une période minimale, se fait sur la

base d'un multiple du résultat net. Les engagements signés entre le Groupe et les cédants interdisent la publication d'informations individualisées.

À l'exception du point ci-dessus et à la connaissance de la société, l'information présentée en annexe n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

- Engagements reçus et engagements réciproques

Le groupe utilise le crédit documentaire auprès de certains de ses fournisseurs. Le montant de ces engagements réciproques s'élève à 5 583 k€ au 31 décembre 2011.

■ 5.7. Parties liées

Sont considérés comme dirigeants le Président, les Directeurs Généraux Délégués et les membres du Conseil d'Administration de la société U10.

Les transactions avec les parties liées indiquées ci-après concernent les sociétés ayant un dirigeant commun avec la société U10.

5.7.1. Entreprises liées

k€	TLK	FINANCIÈRE DES DOCKS	Total 2011	TLK	FINANCIÈRE DES DOCKS	Total 2010
Prestations de services données	12	1	13	12	5	17
Prestations de services reçues	960	30	990	960		960
Total créances	1	1	2	1	3	4
Total dettes	117	50	166	62	2 413	2 475

5.7.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération versée aux dirigeants s'est élevée, charges sociales incluses, à 1 235 k€ au cours de l'exercice 2011 contre 1 232 k€ en 2010.

Il n'y a ni avances, ni crédits alloués aux membres de la direction. Les avantages postérieurs à l'emploi liés aux dirigeants s'élevaient à 33 k€ charges sociales incluses.

■ 5.8. Dividendes versés aux actionnaires de la société mère

Aucun dividende n'a été proposé lors de l'Assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Le Groupe n'envisage pas de proposer une distribution de dividendes lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes 2011.

■ 5.9. Honoraires des Commissaires aux comptes et membres du réseau en charge pour le Groupe

Le tableau ci-dessous indique les honoraires versés aux Commissaires aux comptes de U10 SA ainsi qu'aux membres de leur réseau.

k€	2011						2010					
	Réseau EXCO - JM LANNES		ORFIS Réseau BAKER - TILLY		Total		Réseau EXCO - JM LANNES		ORFIS Réseau BAKER - TILLY		Total	
Audit												
Commissariat aux comptes	160,6	100%	50,2	100%	210,8	100%	160,9	100%	44,1	100%	205,0	100%
– Emetteur	32,2	20%	50,2	100%	82,4	39%	29,8	19%	44,1	100%	73,9	36%
– Filiales intégrées globalement	128,4	80%	0,0	0%	128,4	61%	131,1	81%	0,0	0%	131,1	64%
Missions accessoires												
– Emetteur												
– Filiales intégrées globalement												
Sous-total	160,6	100%	50,2	100%	210,8	100%	160,9	100%	44,1	100%	205,0	100%
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social												
Technologies de l'information												
Audit interne												
Autres												
Sous-total												
Total	160,6	100%	50,2	100%	210,8	100%	160,9	100%	44,1	100%	205,0	100%

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société U10 SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des actifs à durée de vie indéfinie ainsi que des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 5.1 de l'annexe.

Sur la base de la documentation mise à notre disposition, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 5.1 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 25 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Comptes sociaux 31 décembre 2011

1. Bilan	83
2. Compte de résultat	84
3. Annexe	85
Faits marquants de l'exercice	85
Événements postérieurs à la clôture	85
3.1 Règles et méthodes comptables	85
3.1.1. Immobilisations incorporelles	85
3.1.2. Immobilisations corporelles	85
3.1.3. Immobilisations financières	86
3.1.4. Créances	86
3.1.5. Disponibilités	86
3.1.6. Opérations en devises	86
3.1.7. Provision pour risques et charges	86
3.1.8. Intégration fiscale	86
3.1.9. Provisions pour avantage du personnel	86
3.2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat	86
3.2.1. Bilan	86
3.2.1.1. Immobilisations incorporelles	86
3.2.1.2. Immobilisations corporelles	87
3.2.1.3. Immobilisations financières	87
3.2.1.4. Créances clients et autres créances	88
3.2.1.5. Disponibilités	88
3.2.1.6. Comptes de régularisation	88
3.2.1.7. Capitaux propres	89
3.2.1.8. Provisions pour risques et charges	89
3.2.1.9. Endettement financier net	89
3.2.1.10. Fournisseurs	90
3.2.1.11. Autres Dettes	90
3.2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan	91
3.2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières	91
3.2.2. Compte de résultat	92
3.2.2.1. Chiffres d'affaires	92
3.2.2.2. Répartition géographique	92
3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs	92
3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions	92
3.2.2.5. Charges et produits financiers	92
3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels	92
3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices	93
3.2.3. Engagements hors bilan	93
3.2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	93
3.2.3.2. Crédit-bail	94
3.2.3.3. Avals, cautions et garanties	94
3.2.3.4. Engagements reçus	94
3.2.3.5. Autres engagements réciproques	94
3.2.4. Tableau des filiales et participations	95

1. Bilan

ACTIF	2011			2010
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
k€				
Immobilisations incorporelles	900	703	197	195
Immobilisations corporelles	1 674	741	933	644
Immobilisations financières	80 138	473	79 666	77 452
Actif immobilisé	82 713	1 917	80 796	78 291
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	345	7	337	619
Autres créances	4 418	3 052	1 365	1 191
Disponibilités	262		262	2 735
Actif circulant	5 024	3 060	1 964	4 545
Comptes de régularisation	237		237	365
Total	87 975	4 977	82 998	83 200

PASSIF	2011		2010
k€			
Capital			18 673
Prime d'émission ou de fusion			12 807
Réserve légale			1 665
Autres réserves			7 863
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice			8 412
Capitaux propres			49 421
Provisions pour risques et charges			235
Dettes financières			31 576
Dettes fournisseurs			530
Dettes fiscales et sociales			431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			16
Autres dettes			767
Comptes de régularisation			22
Total			82 998

2. Compte de résultat

k€	2011	2010
Chiffre d'affaires net	2 726	3 264
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	23	50
Autres produits	73	21
Total produits d'exploitation	2 822	3 335
Achats de marchandises	0	2
Autres achats et charges externes	3 098	3 582
Impôts et taxes	209	187
Charges de personnel	1 973	2 035
Dotations aux amortissements sur immobilisations	228	231
Autres charges	1	0
Total charges d'exploitation	5 508	6 038
Résultat d'exploitation	-2 686	-2 703
Produits financiers	11 612	12 145
Charges financières	2 416	3 556
Résultat financier	9 196	8 589
Résultat courant avant impôt	6 510	5 886
Produits exceptionnels	4 986	1 484
Charges exceptionnelles	4 134	235
Résultat exceptionnel	853	1 250
Impôts sur les bénéfices	-1 049	-647
Résultat net	8 412	7 783

3. Annexe

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société le 29 mars 2012.

■ Faits marquants de l'exercice

En date du 16 août 2011, la société U10 a cédé à sa filiale L3C (détenue à 100 %) l'intégralité des titres de la filiale FRED OLMIER (détenue à 100 %), dans l'objectif de créer un pôle d'activité textile permettant aux différentes sociétés de réaliser des synergies.

Dans le même temps, U10 a participé à une augmentation de capital de la société L3C, par la souscription de l'intégralité des titres émis, soit 350 000 titres. En plus de permettre à L3C de récupérer des capacités de trésorerie, cette augmentation de capital répond également à l'engagement pris par L3C en 2009, conformément à l'article 216 A du CGI, de réaliser une augmentation de capital au plus tard le 31 décembre 2011, au minimum du montant de la subvention accordée par U10 en 2009.

En date du 16 août 2011, la société U10 a participé à la création de la société U-WEB, par la souscription de 51 % du capital, soit 1 530 titres. La société a pour objet le commerce par internet de différentes lignes de produits et services sur mesure dans l'équipement de la maison et de la personne, par le biais de places de marché.

En date du 6 décembre 2011, U10 a participé à une augmentation de capital de sa filiale LOG10 (détenue à 100 %), par la souscription de l'intégralité des titres émis, soit 40 000 titres.

La société U10 a poursuivi le renforcement progressif de sa participation dans le Groupe Smerwick, qui a été portée à 72,7 % au 31 mars 2011. Les achats successifs de 3 % en 2009, 9 % en 2010 et enfin 3 % en 2011 avaient été intégralement comptabilisés sur l'exercice 2009, compte tenu de l'engagement ferme et irrévocable pris par le groupe à acquérir ces titres.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net/capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4^{ème} trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel.

■ Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir une influence sur les comptes annuels n'est à signaler.

■ 3.1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles généralement admises d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Aucune modification significative n'a été apportée aux méthodes d'évaluation par rapport au dernier exercice clos.

Les dispositions des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC ont été mises en œuvre pour la première fois le 1^{er} janvier 2005.

La société a opté pour un traitement prospectif.

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés sur la base des coûts engagés à partir de la phase de développement.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif. A ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Dessins : de 1 à 4 ans
- Logiciels, licences : de 1 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 ans.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, majoré des coûts directement attribuables engagés pour leur préparation et leur mise en état de fonctionner. Les valeurs résiduelles sont considérées comme non significatives.

Elles font l'objet d'un amortissement dont la durée est calculée en fonction de leur durée d'utilisation estimée. À ce titre, le mode linéaire est en général retenu sur les durées suivantes :

- Constructions d'exploitation : de 10 à 30 ans
- Agencements généraux : de 5 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels : de 1 à 8 ans
- Matériels de transport : de 2 à 5 ans
- Matériels et mobiliers de bureau : de 2 à 10 ans

Par ailleurs, la société n'étant pas propriétaire de ses principaux actifs, l'approche par composants n'a pas trouvé à s'appliquer.

3.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué, le cas échéant, de provisions pour dépréciation. Une provision est constatée dans le cas où la valeur des titres est supérieure à la valeur d'utilité, évaluée en tenant compte des perspectives de chaque société (valeur de marché, perspectives de développement et de rentabilité) et de la situation nette.

3.1.4. Créances

Les créances clients faisant l'objet d'opérations de cession sont sorties du poste « Créances clients et comptes rattachés » dès lors que les droits attachés à ces créances sont transférés. Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances. Ces provisions sont fondées sur une appréciation individuelle de ce risque.

3.1.5. Disponibilités

Les disponibilités sont essentiellement constituées de comptes bancaires débiteurs et de valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur dernière valeur d'achat. Des provisions pour dépréciation sont constituées dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

3.1.6. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération.

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture. Les pertes latentes font l'objet d'une provision en fin d'exercice.

3.1.7. Provision pour risques et charges

Une provision pour risques est constituée afin de couvrir une obligation de la société (légale, réglementaire ou contractuelle) à l'égard d'un tiers qui provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Le montant correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que la société doit supporter pour éteindre son obligation.

3.1.8. Intégration fiscale

La société U10 est la société mère du groupe intégré fiscalement comprenant les sociétés :

- L3C
- FRED OLIVIER
- B10
- ID WORLD
- LOG10
- CODICO
- COD'EVENTS

Chaque société prend en charge son impôt comme si elle n'était pas intégrée.

3.1.9. Provisions pour avantages du personnel

Les provisions pour avantages du personnel concernent uniquement les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Elles sont évaluées selon la méthode des unités de crédit projetées et sont basées sur des hypothèses actuarielles pour l'estimation de l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel en fonction de l'ancienneté des salariés, la revalorisation du salaire et le taux d'actualisation.

La loi portant réforme des retraites de 2010 a été analysée comme une modification d'hypothèses actuarielles, la principale mesure portant sur l'âge de départ en retraite.

En 2010 et 2011, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,2 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %

■ 3.2. Complément d'information relatif au bilan et au compte de résultat

3.2.1. Bilan

3.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont constituées de :

k€	2011			2010
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Matrices - Dessins	-	-	-	-
Logiciels, brevets, licences	799	703	95	86
Fonds de commerce	-	-	-	-
Immobilisation incorporelles en cours	102	-	102	104
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	5
Total	900	703	197	195

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2011	2010
Solde en début d'exercice	195	221
Acquisitions	90	115
Cessions (valeur brute)	-	-142
Dotations aux amortissements	-88	-99
Amortissements des immobilisations cédées	-	101
Solde en fin d'exercice	197	195

3.2.1.2. Immobilisations corporelles

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2011 Amortissements cumulés	Valeur nette	2010 Valeur nette
Terrains bâtis	69	-	69	69
Bâtiments	143	53	90	102
Agencements	966	299	667	301
Matériel de transport	172	105	67	136
Matériel et mobilier de bureau	324	284	40	36
Total	1 674	741	933	644

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2011	2010
Solde en début d'exercice	644	621
Acquisitions	447	146
Cessions (valeur brute)	-44	-25
Dotations aux amortissements	-125	-121
Amortissements des immobilisations cédées	12	23
Solde en fin d'exercice	933	644

3.2.1.3. Immobilisations financières

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2011 Provisions	Valeur nette	2010 Valeur nette
Titres de participation	65 207	436	64 771	63 846
Créances rattachées à des participations	14 573	19	14 554	13 258
Autres immobilisations financières	358	18	341	348
Total	80 138	473	79 666	77 452

Le poste « Créances rattachées à des participations » comprend des créances à plus d'un an pour un montant net de 1 500 000 € correspondant à un prêt en obligations convertibles à la filiale UTEX. Le solde de ce poste concerne principalement des avances de trésorerie court terme.

Le poste « autres immobilisations financières » comprend les actions propres de la société pour un montant de 174 916 €. Celles-ci ont été acquises dans le cadre de la mise en place d'un programme de rachat d'actions.

L'évolution de la valeur nette s'analyse de la façon suivante :

k€	2011	2010
Solde en début d'exercice	77 452	75 395
Acquisitions et augmentations	23 431	22 516
Cessions et diminutions	-20 780	-21 077
Dotations aux provisions	-437	-1
Reprises de provisions	-	619
Solde en fin d'exercice	79 666	77 452

Les mouvements de l'exercice concernant les actions propres s'élèvent à 2 749 272 € pour les acquisitions et 2 683 296 € pour les cessions.

Les mouvements de l'exercice concernant les avances de trésorerie au groupe s'élèvent à 14 123 207 € pour les augmentations et 12 827 567 € pour les diminutions.

3.2.1.4. Créances clients et autres créances

Elles sont constituées de :

k€	Valeur brute	2011 Provisions	Valeur nette	2010 Valeur nette
Clients	345	7	337	619
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	1	-	1	-
Etat, impôt sur les bénéfices	960	-	960	-
Etat, autres impôts et taxes	83	-	83	-
Taxe sur la valeur ajoutée	79	-	79	76
Groupe et associés	177	-	177	1 037
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	13
Débiteurs divers	3 118	3 052	66	65
Total	4 762	3 060	1 702	1 810

Les échéances des clients et autres créances sont à plus d'un an pour un montant de 98 680 €. Ce montant est provisionné à 50 %.

Les créances Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 177 478 €.

Les débiteurs divers comprennent un montant de 2 997 036 € au titre de créances clients rachetées à l'ex-filiale C3M dans le but de compenser une partie de la dette de cette dernière. Ce montant est provisionné en totalité.

Les créances comprennent les montants suivants au titre des produits à recevoir :

k€	Valeur brute	2011 Provisions	Valeur nette	2010 Valeur nette
Clients	-	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Sécurité sociale et organismes sociaux	-	-	-	-
État, impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
État, autres impôts et taxes	83	-	83	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	8
Débiteurs divers	11	-	11	-
Total	93	-	93	8

3.2.1.5. Disponibilités

Elles sont constituées de :

k€	2011	2010
Valeurs mobilières de placement	-	810
Banques, comptes courants débiteurs	262	1 924
Caisses	-	-
Total	262	2 735

Les produits constatés d'avance, pour 20 721 €, concernent des revenus d'avances de trésorerie consenties aux filiales.

2.1.6. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance, pour 237 353 €, concernent :

- une avance sur des frais de location et charges locatives pour 142 821 €,
- une avance sur les frais d'assurance pour 40 052 €,
- une avance sur les frais de maintenance pour 29 666 €,
- une avance sur des frais d'exposition et communication pour 2 227 €,
- un ensemble de charges de gestion courante pour 22 586 €.

3.2.1.7. Capitaux propres

L'évolution des capitaux propres s'analyse de la façon suivante :

k€ (excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions émises	Capital social	Prime d'émission et d'apport	Réserves et résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2009	18 673 399	18 673	12 807	1 745	33 225
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	7 783	7 783
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2010	18 673 399	18 673	12 807	9 529	41 009
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	8 412	8 412
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2011	18 673 399	18 673	12 807	17 940	49 421

3.2.1.8. Provisions pour risques et charges

La provision pour risques comprend :

- une provision sur des litiges commerciaux et prud'homaux pour un montant total de 13 000 €,
- une provision sur certains engagements bancaires de filiales pour

lesquels U10 avait établi une lettre de confort, pour un montant de 158 400 €.

La provision pour charges correspond aux engagements au titre du départ à la retraite pour 63 607 €.

L'évolution des provisions pour risques et charges s'analyse comme suit :

k€	Solde 31/12/2010	Dotations	Reprises		Solde 31/12/2011
			utilisées	non utilisées	
Provisions pour risques	252	-	42	39	171
Provisions pour charges	49	15	-	-	64
Total	301	15	42	39	235

Les reprises concernent des dettes en dollars au 31 décembre 2010 sur lesquelles une perte de change a été provisionnée pour 81 011 €. Ces dettes ont été soldées en 2011 et la perte de change s'est élevée à 42 343 €.

3.2.1.9. Endettement financier net

Les disponibilités nettes sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles, déduction faite des découverts, et par les placements à court terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition.

L'endettement financier net représente 63,4% des fonds propres (82,9% à fin 2010). Il est exclusivement souscrit en euros. L'endettement a été souscrit en intégralité à taux variable.

En 2006 le Groupe a émis un emprunt obligataire avec bons de souscription d'actions remboursables (OBSAR), d'une maturité de 5 ans, pour un montant de 39 875 k€, correspondant à 2 750 000 titres émis au prix de 14,50 €. Les obligations émises ont une valeur nominale de 14 €, la différence constituant un produit constaté d'avance, repris sur la durée de l'emprunt soit 5 ans.

L'emprunt obligataire contient des clauses portant sur les covenants à respecter : notamment détention des titres U10, et respect de deux ratios financiers : endettement financier net/situation nette et endettement financier net/capacité d'autofinancement.

Par ailleurs, un nouvel emprunt a été souscrit en 2010 pour un montant de 2 000 000 €, à taux variable, remboursable sur 5 ans et contenant le même engagement de respect des ratios ci-dessus.

Au 31 décembre 2011, le Groupe ne respecte pas le ratio « endettement financier net/capacité d'autofinancement » faisant partie des covenants. Ce non-respect des covenants pouvant représenter un cas d'exigibilité anticipée, le Groupe a conduit dès le 4^{ème} trimestre 2011 une concertation auprès des établissements financiers. Au 31 décembre 2011, ces derniers se sont engagés à se prononcer contre l'exigibilité de l'emprunt OBSAR lors de l'assemblée générale des porteurs d'obligations qui se réunira le 25 avril 2012. Le Groupe disposant ainsi d'un droit inconditionnel de différer le règlement de l'emprunt pendant au moins douze mois, les emprunts concernés ont donc été classés selon leur échéancier contractuel.

En juillet 2010, l'emprunt OBSAR, initialement remboursable in fine en mars 2012, a fait l'objet d'un rééchelonnement en 7 annuités de décembre 2010 à mars 2016. Au 31 décembre 2011, il reste 2 033 228 obligations en circulation.

Éléments financiers 2011

Comptes sociaux

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	Total	2011			2010
		< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	
Emprunts > 2 ans à l'origine	30 065	6 093	23 972	-	34 023
Intérêts courus	84	84	-	-	89
Autres dettes financières court terme	14	14	-	-	2 413
Dettes financières	30 163	6 191	23 972	-	36 525
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	810
Banques, comptes courants débiteurs	262	262	-	-	1 925
Banques, comptes courants créditeurs	-1 412	-1 412	-	-	-188
Disponibilités nettes	-1 150	-1 150	-	-	2 547
Endettement financier net	31 314	7 341	23 972	-	33 978

La variation de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

k€	2011	2010
Solde en début d'exercice	33 978	39 779
Souscription d'emprunts > 2 ans à l'origine	-	2 000
Remboursement / diminution d'emprunts > 2 ans à l'origine	-3 958	-6 542
Diminution des intérêts courus	-4	-29
Variation des autres dettes financières court terme	-2 399	- 285
Variation des disponibilités nettes	3 697	-946
Solde en fin d'exercice	31 314	33 978

3.2.1.10. Fournisseurs

Toutes les dettes fournisseurs sont à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs comprennent 126 789 € au titre des charges à payer.

3.2.1.11. Autres Dettes

Elles sont constituées de :

k€	2011	2010
Personnel et comptes rattachés	135	121
Sécurité sociale et organismes sociaux	207	199
Etat, impôt sur les bénéfices	-	3 055
Taxe sur la valeur ajoutée	51	92
Autres impôts et taxes	38	42
Dettes sur immobilisations	16	788
Avances et acomptes reçus	31	-
Groupe et associés	736	341
Dettes diverses	-	39
Total	1 215	4 677

Toutes les dettes sont à moins d'un an.

Les dettes Groupe et associés sont constituées de comptes courants de filiales au titre de l'intégration fiscale pour 736 078 €, à moins d'un an.

Les dettes comprennent les montants suivants au titre des charges à payer :

k€	2011	2010
Personnel et comptes rattachés	135	121
Sécurité sociale et organismes sociaux	62	54
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	-	-
Autres impôts et taxes	38	42
Dettes sur immobilisations	-	-
Avances et acomptes reçus	23	-
Groupe et associés	-	-
Dettes diverses	-	39
Total	258	256

3.2.1.12. Éléments relevant de plusieurs postes de bilan

Postes du bilan k€	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-
Participations	-	64 771	-
Créances rattachées à des participations	-	14 554	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	2	334	-
Autres créances	-	177	-
Charges constatées d'avance	-	-	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	14	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137	6	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	767	-
Produits constatés d'avance	-	21	-

3.2.1.13. Inventaire des valeurs mobilières

Sociétés	Nombre d'actions ou de parts	% de participation	Valeur nette d'inventaire k€
I. Titres de participation			64 771
Sociétés françaises			
L3C	804 926	100,00%	8 335
B10	1 317 526	99,84%	34 943
LOG10	43 000	100,00%	218
UTEX	2 730 000	60,00%	2 730
U-WEB	1 530	51,00%	15
Sociétés étrangères			
SMERWICK GROUP	7 269	72,69%	18 530
PROMOSTAR	2	50,00%	-
II. Autres titres immobilisés			175
Sociétés françaises			
Actions propres	72 867	0,39%	175
VMP bloquées et nanties au profit de filiales	-	-	-
Sociétés étrangères			
Néant	-	-	-
III. Valeurs mobilières de placement			-
Sociétés françaises			
Néant	-	-	-
Sociétés étrangères			
Néant	-	-	-
Total général (I+II+III)			64 946

3.2.2. Compte de résultat

3.2.2.1. Chiffre d'affaires

Le fait générateur du chiffre d'affaires est la réalisation de la prestation pour le compte du client. Les factures établies en monnaie étrangère sont converties en euros selon le cours moyen du mois publié au journal officiel.

3.2.2.2. Répartition géographique

La ventilation France / Export s'établit comme suit :

k€	2011	2010
Tiers France	20	28
Tiers Union Européenne	-	-
Tiers hors Union Européenne	-	-
Sociétés du Groupe	2 706	3 235
Total	2 726	3 264

3.2.2.3. Charges de personnel et effectifs

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

k€	2011	2010
Salaires et traitements	1 373	1 426
Charges sociales	600	609
Total	1 973	2 035

3.2.2.5. Charges et produits financiers

Ils s'analysent comme suit :

k€	2011	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation	2010	Dont entreprises liées	Dont entreprises avec lesquelles la Société a un lien de participation
Charges d'intérêts des emprunts	-930	-	-	-1 045	-	-
Charges d'intérêts court terme	-119	41	-	-98	-95	-
Différences de change nettes	184	-	-	-646	-	-
Revenus des titres de participations	10 112	-	10 112	9 457	-	9 457
Autres	-51	-	212	921	-	687
Total	9 196	41	10 324	8 589	-95	10 144

3.2.2.6. Charges et produits exceptionnels

Ils s'analysent comme suit :

k€	2011	2010
Résultat net sur opérations de gestion	-1 391	-44
Résultat net sur opérations en capital	850	810
Dotations / Reprises de provisions	1 395	483
Total	853	1 250

Le résultat net sur opérations de gestion comprend des pertes sur les créances liées à l'ex filiale C3M pour 1 405 625 € entièrement provisionnées au 31/12/2010.

L'effectif à la clôture de l'exercice s'établit comme suit :

	2011	2010
Cadres	13	13
Commerciaux	-	-
Agents de maîtrise	6	7
Employés	9	10
Total	28	30

L'engagement au titre du droit individuel à la formation à la fin de l'exercice 2011 s'élève à 2 787 heures.

3.2.2.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations s'analysent comme suit :

k€	2011	2010
Dotations aux amortissements des immobilisations	213	220
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	15	12
Total	228	231

La part des dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation relative aux engagements au titre des départs à la retraite s'élève à 14 537 €.

Le résultat net sur opérations en capital comprend :

- un résultat de cession sur actions propres pour -84 567 €,
- un résultat de cession sur titres pour 939 567 €.

Le montant des dotations/reprises de provisions comprend :

- une dotation de 17 547 € pour dépréciation des actions propres,
- une reprise non utilisée de 6 500 € sur dépréciation de créances hors exploitation,
- une reprise utilisée de 1 405 625 € sur dépréciations de créances hors exploitation, correspondant aux pertes sur les créances liées à l'ex filiale C3M.

3.2.2.7. Impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices est la suivante :

k€	2011	2010
Sur résultat courant	-1 026	-1 057
Sur résultat exceptionnel	-23	410
Total	-1 049	-647

Au titre de la convention d'intégration fiscale et compte tenu de son résultat fiscal négatif, la société a constaté dans ses comptes au 31 décembre 2011 un profit d'impôt de 1 049 205 €.

3.2.3. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

k€	2011	2010
Engagements donnés	17 028	16 955
Nantissements, hypothèques, sûretés réelles	1 920	2 400
Crédit-bail	1 203	1 384
Créances cédées non échues	-	-
Aval, caution et garanties données	13 905	13 171
Autres engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Aval, caution et garanties reçues	-	-
Autres engagements reçus	-	-
Engagements réciproques	28 350	24 947
Crédits documentaires	-	-
Achats de devises à terme	28 350	24 947
Autres engagements réciproques	-	-
Total	45 378	41 901

3.2.3.1. Nantissements, hypothèques, sûretés réelles

Ce poste comprend des nantissements de titres de participation L3C, en garantie d'emprunts. Le solde des emprunts s'élève à 1 600 k€ au 31 décembre 2011. Le nantissement porte sur 120 % du capital restant dû, soit 1 920 k€.

3.2.3.2. Crédit-bail

Les engagements de crédit-bail s'analysent comme suit :

k€	Terrains	Constructions	Véhicules	Total
Valeur d'origine	104	1 851		1 955
Amortissements théoriques	-	725	-	725
Cumul exercices antérieurs	-	643	-	643
Dotations de l'exercice	-	82	-	82
Redevances payées	42	1 462	-	1 505
Cumul exercices antérieurs	35	1 289	-	1 324
Dotations de l'exercice	7	174	-	181
Redevances restant à payer	38	1 166	-	1 203
à 1 an au plus	6	174	-	181
entre 1 et 5 ans	18	617	-	635
à plus de 5 ans	13	375	-	388
Valeur résiduelle	0	0		0

3.2.3.3. Avals, cautions et garanties

Les garanties données concernent des couvertures d'opérations commerciales pour 8 385 501 €, une caution sur contrat de crédit-bail immobilier pour 4 519 001 € et une lettre d'intention pour 1 000 000 €.

Elles s'analysent comme suit :

Garantie	Filiale	Banque	Échéance	kUSD	kEUR
Avals, cautions et garanties données :					
Standby	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MICB)	31/03/2012	300	232
Standby	LONGFIELD SMERWICK	FUBON	31/03/2012	250	193
Standby	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MICB)	30/06/2012	450	348
Standby	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MICB)	31/05/2012	600	464
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	BNP PARIBAS TAIPEI	31/03/2012	4 500	3 478
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MICB)	19/07/2013	4 150	3 207
Garantie à 1 ^{ère} demande	LONGFIELD SMERWICK	ICBC (MICB)	19/07/2013	600	464
Autres engagements donnés :					
Cautions	Pour L3C	CM-CIC LEASE	01/04/2020		4 519
Lettre d'intention	Pour B10	PALATINE	30/06/2012		1 000
Total engagements donnés				10 850	13 905

3.2.3.4. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu au 31/12/2011.

3.2.3.5. Autres engagements réciproques

Couverture de change

La société a souscrit des contrats d'achat à terme de devises en vue de couvrir des opérations commerciales réalisées à l'international par les filiales du groupe.

Au 31 décembre 2011, la situation de ces contrats s'analyse de la manière suivante :

Devise	Echéance	Montant nominal en k\$	Solde au 31/12/2011 en k\$	Cours de couverture € / \$	Solde converti en k€
USD	2012	39 600	39 600	1,39683	28 350
		39 600	39 600		28 350

Sur la base du cours de conversion €/ \$ en vigueur au 31 décembre 2011, soit 1,2939, la valeur de ces contrats s'établit à 30 605 147 €.

Couverture de taux

Les échéances d'intérêts de l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un swap de taux variable à taux fixe passant de EURIBOR 3 mois +1,5 % à un taux de 1,65 % +1,5 % sur un montant représentant 98 % du capital restant dû.

Un autre emprunt à taux variable (EURIBOR 3 mois hors marge) a fait l'objet d'une couverture de type « collar » sur le solde de l'emprunt. Le taux plancher est fixé à 1,5 %, le taux plafond à 4,0 % (hors marge).

3.2.4. Tableau des filiales et participations

Le tableau des filiales et participations se présente ainsi :

k€	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part détenue du capital en %	Valeur comptable		Observations
				brute	nette	
L3C	8 049	7 953	100,00%	8 335	8 335	
B10	13 197	24 158	99,84%	34 943	34 943	
LOG10	430	-212	100,00%	637	218	
UTEX	4 550	8 583	60,00%	2 730	2 730	
SMERWICK GROUP	1	3 213	72,69%	18 530	18 530	①
PROMOSTAR	-	-	50,00%	17	0	②
U-WEB	30	-5	51,00%	15	15	

k€	Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires de la filiale	Résultat du dernier exercice clos	Montant des dividendes encaissés	Observations
L3C	6 400	4 519	64 054	5 657	6 275	
B10	-	1 000	8 755	1 791	2 196	
LOG10	-	-	3 508	-213	-	
UTEX	2 900	-	936	969	-	
SMERWICK GROUP	-	8 386	80 634	1 926	1 144	①
PROMOSTAR	19	-	-	0	-	②
U-WEB	-	-	87	-5	-	

① Le capital et les capitaux propres ont été convertis au cours de clôture et les informations concernant le résultat ont été converties au cours moyen de la période c'est-à-dire :

	Cours moyen	Cours de clôture
US\$	0,7185	0,7729

② Les données de bilan et résultat pour la filiale ne sont pas connues.

Une provision sur l'avance de trésorerie a été constituée pour 19 K€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société U10 SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3.1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des

méthodes comptables visées ci-dessus, apprécié les hypothèses retenues et vérifié les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 25 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I ■ Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1 - Garanties à première demande

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARI

- Avec SMERWICK GROUP

La société U10 a signé le 12 juillet 2005 avec ses filiales et la société SMERWICK une convention cadre de partenariat commercial.

Au terme de cet accord commercial, U10 et ses filiales ont confié à SMERWICK GROUP, une mission commerciale d'approvisionnement en CHINE.

Dans ce cadre, la société U10 a mis en place, sous forme de lettres de crédit Standby auprès des banques désignées par SMERWICK GROUP, les garanties lui permettant de lever les découverts et crédits court terme nécessaires au financement des avances devant être consenties aux fournisseurs.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de renouvellement de la lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 300 000 us\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHENG BRANCH – TAIPEI – TAIWAN.

La période précédente de garantie courait jusqu'au 31 mars 2011.

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2011 a prorogé cette lettre de crédit Standby jusqu'au 30 septembre 2011, et celui du 31 août 2011 l'a prorogée pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 mars 2012.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de renouvellement de la lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 250 000 us\$, en faveur de la TAIPEI FUBON COMMERCIAL BANK – TAIPEI CITY – TAIWAN.

La période précédente de garantie courait jusqu'au 31 mars 2011.

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2011 a prorogé cette lettre de crédit Standby jusqu'au 30 septembre 2011, et celui du 31 août 2011 l'a prorogée pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 31 mars 2012.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de renouvellement de la lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 450 000 us\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHENG BRANCH – TAIPEI – TAIWAN.

La période précédente de garantie courait jusqu'au 30 juin 2011.

Le Conseil d'Administration du 17 juin 2011 a décidé de proroger cette lettre de crédit Standby jusqu'au 31 décembre 2011, et celui du 15 décembre 2011 l'a prorogée pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de renouvellement de la lettre de crédit Standby d'un montant en principal de 600 000 us\$, en faveur de la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK OF CHINA – MING SHENG BRANCH – TAIPEI – TAIWAN.

La période précédente de garantie courait jusqu'au 31 mai 2011.

Le Conseil d'Administration du 19 mai 2011 a décidé de proroger cette lettre de crédit Standby jusqu'au 30 novembre 2011, et celui du 27 octobre 2011 l'a prorogée pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 mai 2012.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2 - Sous-location d'un showroom

Nature et objet

La société U10 est titulaire d'un bail commercial en vertu d'un acte sous seing privé passé le 1^{er} juin 2006 avec la société SLOUGH BLANC MESNIL. Ce bail concerne un ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil – 157 avenue Charles Floquet.

Le bailleur, la société SLOUGH BLANC MESNIL accepte que la société U10 sous-loue à des sociétés membres de son groupe : L3C, CODICO, COD'EVENTS, DUTEXDOR et ID WORLD.

La sous-location porte sur des locaux à usage de bureaux ainsi que de présentation et de mise en situation (showroom) des produits qu'elles distribuent. Celle-ci a été consentie et acceptée en date du 9 janvier 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007, et pour la durée du bail, soit jusqu'au 31 mai 2015.

Le loyer et les charges sont répartis entre les différents preneurs au prorata des surfaces occupées.

En raison des restructurations intervenues, le Groupe U10 a décidé de conclure une nouvelle convention de sous-location afin de répartir à nouveau les surfaces à attribuer à chacune des filiales souhaitant bénéficier du showroom.

Cette répartition a évolué, notamment en raison de l'intégration de la société FRED OLIVIER dans la convention.

Cette nouvelle convention est consentie et acceptée à compter du 1^{er} septembre 2011 et ce pour la durée du bail, soit jusqu'au 31 mai 2015.

Le loyer global annuel H.T. est de 353 000 €.

Ce montant est révisable annuellement au 1^{er} juin proportionnellement aux variations de l'indice trimestriel du coût de la construction.

Cette nouvelle convention annule et remplace toute convention de sous-location antérieure.

- Avec la société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Modalités

Un montant de 6 859 € a été comptabilisé en produits au titre de la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011.

- 5 452 € au titre de loyers,
- 1 407 € au titre des charges locatives.

3 - Prestations de services administratifs et comptables et de mise à disposition de locaux.

- Avec la société FINANCIERE DES DOCKS

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Monsieur Thierry LIEVRE

Nature et objet

Cette convention, signée en date du 4 novembre 2008, prévoit que la société U10 apporte à la société FINANCIERE DES DOCKS :

- une prestation générale d'assistance administrative et de gestion comptable,
- la communication d'informations d'ordre juridique, social, financier, comptable et fiscal et de toute documentation qui serait utile à la bonne gestion.

Elle prévoit également que la société U10 mette à disposition de la société FINANCIERE DES DOCKS un bureau de direction équipé, l'accueil, une salle de réunion, des sanitaires, un parking, le téléphone, le fax et le photocopieur. Les locaux sont loués par la société U10 situés 1 place Verrazzano étant précisé que le bailleur, par courrier du 17 octobre 2008, a expressément autorisé une sous-location de ces locaux au profit de la société FINANCIERE DES DOCKS.

Le premier avenant de cette convention signé en date du 31 janvier 2011 vient modifier le montant de la redevance. Celle-ci a été fixée à 1 000 €. Les autres modalités de la convention initiale restent inchangées et continuent à s'appliquer entre les parties.

Modalités

Un montant de 1 000 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre de cette convention.

4 - Convention de prestations informatiques

Nature et objet

Convention de prestations informatiques entre les sociétés U10, INFO10 et les filiales L3C, CODICO, FRED OLIVIER, ID WORLD, PRA et SENTEUR ET BEAUTE.

Cette convention conclue le 28 juin 2006 pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1^{er} février 2006 définissait les modalités d'intervention des équipes informatiques d'INFO10 dans les sociétés du groupe U10.

Un avenant du 1^{er} juin 2007 avait intégré les sociétés C3M et LOG10 et précisait les modalités des prestations.

Cette convention a été automatiquement transférée en intégralité à la société U10, venue aux droits d'INFO10, par le biais d'une transmission universelle de patrimoine à U10 en date du 30 juin 2008.

La société PRA, absorbée par CODICO en 2008, et la société SENTEUR ET BEAUTE, dissoute sans liquidation au cours de l'exercice précédent ne sont plus concernées par cette convention.

Dans le cadre des évolutions de périmètre, la société U10 a souhaité simplifier la gestion matérielle et financière de cette convention de prestations informatiques. A compter de l'année 2011, il y aura une convention avec chacune des filiales et des sous-filiales.

Signature d'une convention de prestations informatiques en date du 31 janvier 2011. Les modalités sont définies dans chacune des conventions.

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Modalités

Cette convention est conclue et acceptée à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elle annule et remplace la convention de prestations informatiques antérieure qui cesse de s'appliquer.

Compte tenu de la démission de Messieurs Joël DESMARIS et Thierry LIEVRE du Comité de Direction de la société B10 au 12 mai 2011, il n'y a plus de conventions réglementées entre les sociétés U10 et B10 après cette date.

Le montant comptabilisé en produit au titre de cette convention correspond, pour des raisons de simplification à la facturation des 5 premiers mois, soit jusqu'au 31 mai 2011. Il s'élève à 31 420 €.

II ■ Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - Conventions de prestation de services

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

Signature d'une convention de prestations de services en date du 16 février 2011 entre les sociétés U10 et UTEX.

Il s'agit de prestations juridiques générales apportées par la société U10, ou par les équipes dirigeantes des filiales ou sous-filiales, ou par des prestataires extérieurs, à la société UTEX.

La société UTEX bénéficie depuis 2007 de cette prestation mais celle-ci n'avait jamais été formalisée.

La présente convention a été conclue le 16 février 2011 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

La rémunération est prévue en annexe de la convention et pourra être revue annuellement.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 16 février 2011 et était mentionnée dans notre rapport spécial 2010 dans la partie « Conventions et Engagements autorisés depuis la clôture ».

Modalités

Un montant de 1 200 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2011.

- Avec la société TLK

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Monsieur Thierry LIEVRE

Nature et objet

Convention de prestations de services du 28 juin 2006 entre la société U10 et la société TLK. La société TLK facture à la société U10 des prestations de direction générale et commerciale, de management, des prestations financières et boursières et des prestations de développement. Les frais de déplacements, les avantages en nature, sont définis par la convention et des lettres avenants en date du 4 janvier 2007 et du 5 janvier 2009.

Cette convention se renouvelle, pour des périodes de même durée, par tacite reconduction.

Le 3^{ème} avenant à cette convention, signé en date du 11 janvier 2010 avait modifié le montant des prestations. Celui-ci est passé de 60 000 € à 80 000 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2010.

Modalités

Un montant de 1 032 174 € a été comptabilisé en charges au cours de l'exercice et se décompose comme suit :

- 960 000 € au titre des prestations,
- 72 174 € au titre des remboursements de frais.

Nature et objet

Convention de prestations et de mise à disposition de locaux signée en date du 12 octobre 2006.

Cette convention prévoit une assistance en matière administrative et comptable ainsi qu'une mise à disposition de mobiliers et matériels de bureau, de la société U10 à la société TLK. Cette convention était initialement facturée annuellement pour un montant de 3 000 € HT.

Le 1^{er} avenant à cette convention, signé en date du 1^{er} juillet 2009, avait modifié les modalités de facturation. Les prestations étaient facturées au tarif de 3 000 € HT par semestre.

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées et continuent à s'appliquer.

Le 2^{ème} avenant à cette convention, signé en date du 11 janvier 2010 a modifié le montant des prestations. Celui-ci est passé de 500 € à 1 000 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2010.

Modalités

Un montant de 12 000 € HT a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice au titre des prestations de services administratives et comptables et de la domiciliation pour la société TLK.

- Avec les sociétés B10 et DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

La société U10 apporte à ses filiales des prestations de direction générale, de conseil et d'assistance dans les domaines de la gestion administrative, financière, commerciale et dans tous autres domaines où les services de la société U10 peuvent être utilement mis à la disposition des filiales.

La société U10 a signé avec chacune des 2 filiales suivantes : B10 et DUTEXDOR une convention de prestations de services en date du 7 janvier 2008.

Ces prestations sont refacturées sur la base d'un tarif journée HT composé du coût réel des intervenants avec une marge comprise entre 0 et 5 % en fonction de la nature des prestations réalisées.

Modalités

Un montant de 54 129 € a été comptabilisé en produits au titre de cette convention.

- 5 229 € pour la société B10,
- 48 900 € pour la société DUTEXDOR.

Compte tenu de la démission de Messieurs Joël DESMARIS et Thierry LIEVRE du Comité de Direction de la société B10 au 12 mai 2011, il n'y a plus de conventions réglementées entre les sociétés U10 et B10 après cette date. Le montant de 5 229 € correspond à la facturation des 5 premiers mois, soit jusqu'au 31 mai 2011.

- Avec la société SMERWICK GROUP LIMITED

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

Signature en date du 6 janvier 2009 d'une convention de prestations de services entre les sociétés U10 et SMERWICK GROUP LIMITED.

La société U10 apporte à sa filiale une mission d'assistance et d'accompagnement en matière de stratégie financière, commerciale ainsi que dans le domaine d'organisation administrative.

Les prestations fournies par la société U10 sont facturées à SMERWICK sur la base d'une redevance annuelle initiale de 36 000 € HT.

Dans l'hypothèse d'interventions spécifiques ou exceptionnelles, la rémunération de base pourra être augmentée après concertation entre les parties.

Les dispositions de la présente convention sont applicables avec effet au 1^{er} janvier 2009 et ce pour une durée indéterminée. Chacune des parties aura la possibilité d'y mettre fin sans indemnité après un préavis de 3 mois.

Modalités

Un montant de 35 816 € a été comptabilisé en produits au cours de l'exercice 2011 à ce titre.

2 - Sous-location d'un showroom

Nature et objet

La société U10 est titulaire d'un bail commercial en vertu d'un acte sous seing privé passé le 1^{er} juin 2006 avec la société SLOUGH BLANC MESNIL. Ce bail concerne un ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil – 157 avenue Charles Floquet.

Le bailleur, la société SLOUGH BLANC MESNIL accepte que la société U10 sous-loue à des sociétés membres de son groupe : L3C, CODICO, COD'EVENTS, DUTEXDOR et ID WORLD.

La présente convention détermine les modalités de cette sous-location.

La sous-location porte sur des locaux à usage de bureaux ainsi que de présentation et mise en situation (showroom) des produits qu'elles distribuent. Celle-ci est consentie et acceptée en date du 9 janvier 2007 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 et pour la durée du bail, soit jusqu'au 31 mai 2015.

Le loyer et les charges sont répartis entre les différents preneurs au prorata des surfaces occupées.

En raison des restructurations intervenues, le Groupe U10 a décidé de conclure une nouvelle convention de sous-location afin de répartir à nouveau les surfaces à attribuer à chacune des filiales souhaitant bénéficier du showroom.

Cette nouvelle convention a été signée en date du 1^{er} septembre 2011 et remplace la présente convention qui cesse de s'appliquer au 31 août 2011.

- Avec la société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Modalités

Un montant de 19 479 € a été comptabilisé en produits pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 août 2011.

- 12 760 € au titre de loyers,
- 6 719 € au titre des charges locatives.

3 - Emission d'obligations convertibles en actions

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

La société UTEX a émis, sans appel public à l'épargne un emprunt obligataire convertible de 8 450 000 € représenté par 8 450 000 obligations convertibles en actions de 1 € de nominal.

Cette émission a été réservée en totalité à la société U10 avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ces modalités ont été définies dans un contrat d'apport d'obligations convertibles en actions en date du 2 juin 2006.

Modalités

Un montant initial de 8 450 000 € a été constaté en créances rattachées à des participations en 2006. Le taux d'intérêt a été fixé au taux Euribor 1 an + 1 % soit 3,138 % pour l'année 2011. Le montant des intérêts constaté en produits financiers est de 92 623 €.

Un montant de 1 300 000 € a été remboursé au cours de l'exercice à l'échéance annuelle au 31 mai 2011. Le capital restant dû s'élève à 2 900 000 €.

4 - Convention d'intégration fiscale

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

Convention d'intégration fiscale signée en date du 14 mars 2006. Cette convention prévoit l'intégration de la société B10 dans le groupe fiscal constitué par la société U10 le 1^{er} janvier 2003, pour une durée de 5 exercices et renouvelable par tacite reconduction, suite à son option initiale formulée le 13 décembre 2002.

Compte tenu de la démission de Messieurs Joël DESMARIS et Thierry LIEVRE du Comité de Direction de la société B10 au 12 mai 2011, cette convention n'est plus une convention réglementée à compter de cette date entre les sociétés U10 et B10.

En 2011, les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes :

U10 en tant que société mère et L3C, FRED OLIVIER, B10, CODICO, COD'EVENTS, ID WORLD et LOG 10 en tant que filiales.

Modalités

Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2006. Chaque société constate sa charge d'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement.

5 - Contrat de travail

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Monsieur Joël DESMARIS

Nature et objet

Monsieur Joël DESMARIS bénéficie d'un contrat de travail depuis le 7 janvier 2003. Dans ce cadre, il bénéficie d'un avantage en nature pour l'utilisation d'un véhicule appartenant à la société, d'un avantage en nature logement et de remboursements des frais de déplacement.

Le Conseil d'Administration du 4 janvier 2010 avait décidé de porter sa rémunération mensuelle brute de 18 500 € à 20 000 € à compter du 1^{er} janvier 2010.

Modalités

Un montant total de 281 098 € a été comptabilisé, dont 261 119 € au titre de la rémunération, 14 292 € au titre des avantages en nature et 5 687 € au titre des frais de déplacement.

6 - Convention d'avance en compte courant

- Avec la société FINANCIERE DES DOCKS

Associé, actionnaire ou administrateur concerné

Monsieur Thierry LIEVRE,

Nature et objet

Signature d'une convention d'avance en compte courant en date du 11 mars 2009 entre les sociétés FINANCIERE DES DOCKS et U10. Cette avance porte intérêt au taux annuel maximum fiscalement déductible à savoir 3,99 % au 31 décembre 2011.

A cette date, le montant de l'avance de la société FINANCIERE DES DOCKS à la société U10 s'élève à 11 285,78 €.

Modalités

Un montant de 41 295 € a été comptabilisé en charges financières au 31 décembre 2011 au titre des intérêts.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1 - Garanties à première demande

- Avec SMERWICK GROUP

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions de contrats de garantie aux termes desquels la société U10 garantit à la MEGA INTERNATIONAL COMMERCIAL BANK Co, Ltd, l'ensemble des dettes contractées par les sociétés SMERWICK GROUP couvrant la période du 20 juillet 2010 au 19 juillet 2013.

Ces garanties comprennent notamment les emprunts, obligations, avances, lettres de crédits, garantie dans la limite respectivement de 4 150 000 us\$ et 600 000 us\$ outre tous intérêts, frais et accessoires.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Nature et objet

Autorisation du principe et des conditions d'une garantie à première demande à conférer par la société à la BNP PARIBAS TAIPEI. Cette garantie au profit de la société SMERWICK GROUP porte sur le remboursement des encours financiers consentis à cette société et ce, pour un montant maximum de 4 500 000 us\$. La garantie courait jusqu'au 31 mars 2011. Celle-ci, n'ayant pas été dénoncée, a été reconduite tacitement jusqu'au 31 mars 2012.

Modalités

Cette garantie n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

2 - Conventions de gestion de trésorerie

- Avec la société B10

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

Signature de 2 conventions de gestion de trésorerie en date du 11 janvier 2010 entre d'une part les sociétés U10, CODICO et B10 et d'autre part les sociétés U10, COD'EVENTS et B10

Elles ont pour but de faciliter l'optimisation de la gestion de la trésorerie entre les parties et décrivent les diverses modalités d'application.

Ces avances sont prévues entre les sociétés U10 et CODICO, et B10 et CODICO pour la première convention et entre les sociétés U10 et COD'EVENTS, et B10 et COD'EVENTS pour la seconde convention.

Dans tous les cas, seule la société U10 est habilitée à définir les excédents de trésorerie. Les sociétés concernées peuvent donc mettre à disposition leurs excédents de trésorerie, sous réserve que ce soit à la demande expresse de la société U10.

Ces conventions ne prévoient pas la possibilité d'avance de trésorerie directement entre les sociétés U10 et B10.

Elles sont conclues avec effet au 1^{er} janvier 2010 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

La rémunération est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,4 %.

Modalités

Compte tenu de la démission de Messieurs Joël DESMARIS et Thierry LIEVRE du Comité de Direction de la société B10 au 12 mai 2011, ces conventions ne sont plus réglementées à compter de cette date.

Ces conventions n'ont pas trouvé à s'appliquer au cours de la période du 1^{er} janvier 2011 au 12 mai 2011.

Nature et objet

Une convention de gestion de trésorerie a été signée par la société U10 et la société CODICO (devenue B10) le 1^{er} juillet 2004. Cette convention initiale prévoyait la rémunération des mises à disposition de leurs excédents de trésorerie au taux annuel de 3 % et devait s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2004.

Le 1^{er} avenant à cette convention en date du 23 décembre 2004 a modifié la convention initiale. Celui-ci prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

La rémunération prélevée est calculée sur le montant mobilisé sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40 %. Cet avenant a pris effet à compter du 1^{er} octobre 2004.

Modalités

Au 31 décembre 2011, il n'y a pas d'avance en compte.

Compte tenu de la démission de Messieurs Joël DESMARIS et Thierry LIEVRE du Comité de Direction de la société B10 au 12 mai 2011, cette convention n'est plus réglementée à compter de cette date.

Elle n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de la période du 1^{er} janvier au 12 mai 2011.

- Avec la société UTEX

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

La convention de gestion de trésorerie signée en date du 29 juin 2006 prévoit la faculté de mobiliser les facilités de trésorerie selon des modalités prédéfinies.

Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

La rémunération est calculée sur la base du taux Euribor 3 mois + 0,40 %.

Il n'y a pas d'avance en compte au 31 décembre 2011.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

3 - Couverture du cours du dollar

- Avec la société DUTEXDOR

Associés, actionnaires ou administrateurs concernés

Messieurs Thierry LIEVRE et Joël DESMARIS

Nature et objet

Une convention relative à la couverture du cours du dollar a été signée en date du 1^{er} juillet 2007 entre la société U10 (société mère) et les filiales L3C, FRED OLIVIER, DUTEXDOR.

Cette convention a pour but de fixer les conditions et les modalités particulières de gestion des devises par la société U10, pour le compte des filiales.

Elle est consentie et acceptée à compter du 1^{er} juillet 2007 avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice.

Fait à Roanne et Villeurbanne – le 25 avril 2012.

Les Commissaires aux Comptes

EXCO FIDOGEST
Frédéric VILLARS

ORFIS BAKER TILLY
Michel CHAMPETIER

Membres de la Compagnie Régionale de LYON

Document d'information annuel

Établi le 20 avril 2012 - Conformément à l'article 222-7 du Règlement Général de l'AMF

■ Informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois

Emetteur

U10

SA au capital de 18 673 399 €

Siège social : 1, place Verrazzano, CP610, 69258 LYON CEDEX 09

RCS LYON : 395 044 415

ISIN : FR0000079147

www.u10.fr

Communiqués, information permanente et périodique

Titre	Date	Disponibilité
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mars 2012	06 avril 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Résultats annuels 2011	29 mars 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 29 février 2012	07 mars 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 janvier 2012	14 février 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
CA T4 ; Chiffre d'affaires 2011 en croissance de +6,3%	31 janvier 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Bilan annuel du contrat de liquidité au 31 décembre 2012	06 janvier 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 décembre 2011	06 janvier 2012	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Avis de remboursement de 16% des obligations	30 décembre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 novembre 2011	27 décembre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 octobre 2011	14 novembre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité avec Oddo Corporate Finance	31 octobre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Troisième trimestre 2011 : CA + 7,9%	27 octobre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2011	05 octobre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 août 2011	14 septembre 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Résultats semestriels 2011	31 août 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Rapport financier semestriel 2011	31 août 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 juillet 2011	23 août 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Premier semestre 2011 : CA +11,7%	28 juillet 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2011	20 juillet 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 juin 2011	13 juillet 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 31 mai 2011	09 juin 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Nombre total de droits de vote et d'actions au 30 avril 2011	18 mai 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte convoquée le 19 mai 2011	02 mai 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Premier trimestre 2011 : CA + 15,4%	28 avril 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Mise à disposition du document de référence 2010	28 avril 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr
Document de référence 2010	27 avril 2011	www.u10.fr / www.actusnews.com / www.info-financiere.fr www.amf-france.org

Déclarations des transactions sur actions propres

Date	Disponibilité
27 septembre 2011 ; 3 octobre 2011 ; 10 octobre 2011 ; 17 octobre 2011	www.u10.fr
18 mai 2011 ; 9 juin 2011 ; 23 août 2011 ; 8 septembre 2011 ; 5 octobre 2011 ; 7 novembre 2011 ; 6 janvier 2012 ; 14 février 2012 ; 7 mars 2012 ; 5 avril 2012	www.amf-france.org

Déclarations des opérations effectuées par les dirigeants

Date	Disponibilité
28 novembre 2011 ; 29 novembre 2011 ; 30 novembre 2011 ; 5 décembre 2011 ; 12 décembre 2011 ; 28 mars 2012	www.amf-france.org

Déclarations des franchissements de seuils

Date	Disponibilité
-	-

Publications au balo

Catégorie	Date	Disponibilité / N° d'affaire
Convocations Assemblée d'actionnaires et porteurs de parts : AGM du 24 mai 2012	18 avril 2012	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1201611
Convocations Assemblée d'obligataires ou de porteurs de titres d'emprunt : AG du 25 avril 2012	06 avril 2012	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1201378
Publications périodiques sociétés commerciales et industrielles : comptes annuels : Approbation des comptes sociaux et consolidés	01 juin 2011	www.journal-officiel.gouv.fr/balo - 1102939

Dépôt au greffe du tribunal de commerce

Type / Décision	Date	Disponibilité / N° et date du dépôt
Dépôt des comptes consolidés	31 mai 2011	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° B2011/011572
Dépôt des comptes annuels	30 mai 2011	Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - Dépôt n° B2011/011701

Publications dans un journal d'annonces légales

Type	Date	Disponibilité / Décision
Avis de convocation : AGM du 24.05.2012	19 avril 2012	Publication dans le PROGRES DU RHONE N° 51132
Avis de convocation : AG des Obligataires du 25.04.2012	6 avril 2012	Publication dans le PROGES DU RHONE N° 51119

Contact :

Service communication
communication@u10.fr

Table de concordance

Règlement européen n°809/2004
du 29 avril 2004

N° de page du
Document de Référence

1. Personnes responsables	
1.1. Personnes responsables des informations	6
1.2. Déclaration des personnes responsables	6
2. Contrôleurs légaux	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	7
2.2. Contrôleurs légaux démissionnaires, écartés ou non redésignés	N/A
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées	21-22
3.2. Informations financières comparatives des périodes intermédiaires	N/A
4. Facteurs de risques	24-25/33-37/67-69
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	20-21
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	11
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	11
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	11
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	6/11
5.1.5 Evénements importants dans l'exercice des activités	31
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements au cours des 3 derniers exercices	23-24
5.2.2 Principaux investissements en cours	23-24
5.2.3 Principaux investissements envisagés	23-24
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	8-10/20-21/31-33
6.2. Principaux marchés	9/32
6.3. Evénements exceptionnels ayant influencés les principales activités ou les principaux marchés	N/A
6.4. Dépendance à l'égard de certains contrats	23
6.5. Position concurrentielle	35
7. Organigramme	
7.1. Place de l'émetteur dans le Groupe	21
7.2. Principales filiales	21
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisations corporelles importantes	24
8.2. Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	42
9. Examen de la situation financière et des résultats	
9.1. Situation financière	31-33/37-38
9.2. Résultat d'exploitation	31-33/37
9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	31-33/37
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	31-33/37
9.2.3. Facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	31
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Capitaux de l'émetteur	22-23/72/89
10.2. Flux de trésorerie	22-23/62
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	24-25/36-37/72-74/89-90
10.4. Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A
10.5. Sources de financement	24-25
11. Recherche et développement, brevets et licences	23/33

Règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004	N° de page du Document de Référence
12. Informations sur les tendances	
12.1 Principales tendances ayant affecté les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente	8-10
12.2 Tendances connues	10
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	26-30/39-41/43-46
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction de la société	26/44-45
15. Rémunérations et avantages	
15.1. Rémunérations versées	26/40/44/46/79
15.2. Pensions de retraites et autres avantages	40/44/46/79
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat	39-44
16.2. Contrats de service liant le Groupe aux membres des organes d'administration et de direction	46/97-103
16.3. Comité de l'audit et le comité de rémunération	29-30/44
16.4. Conformité au régime de gouvernement d'entreprise	43-45
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	23/41-42/75-76/92
17.2. Participations et stock-options	41/72
17.3. Participations des salariés dans le capital	41
18. Principaux actionnaires	
18.1. Nom des principaux actionnaires non membres des organes d'administration et de direction	14/16
18.2. Droits de vote des principaux actionnaires	14-15
18.3. Nature du contrôle du Groupe	15
18.4. Accord connu pouvant entraîner un changement de son contrôle	15
19. Opérations avec les apparentés	97-103
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	21-22/59-96
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. Etats financiers consolidés	59-81
Etats financiers sociaux	82-96
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1 Vérifications des informations financières historiques	6
20.4.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	N/A
20.4.3 Informations financières non tirées des états financiers certifiés	N/A
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.6.1 Informations financières trimestrielles/semestrielles depuis la date des derniers états financiers certifiés	N/A
20.6.2 Informations financières intermédiaires	N/A
20.7. Politique de distribution de dividendes	18-19
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	25
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	25
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital social souscrit	13
21.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
21.1.3. Actions auto détenues	16-17/41/87
21.1.4. Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription d'actions	17

21.1.5. Droits d'acquisition non libérés	17
21.1.6. Options	N/A
21.1.7. Historique du capital social	13-15
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	11
21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes d'administration et de direction	43-45
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	12
21.2.4. Conditions strictes de modification des droits des actionnaires	11
21.2.5. Convocation et admission des assemblées générales	11-12/46-47
21.2.6. Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle	N/A
21.2.7. Seuil de participation	12
21.2.8. Conditions strictes de modification du capital	N/A
22. Contrats importants	24
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	6
25. Informations sur les participations	21/95



www.U10.fr

1 place Verrazzano, CP 610
69258 Lyon cedex 09, France
Tél. +33 (0)4 74 13 86 82
Fax. +33 (0)4 37 64 47 92
communication@U10.fr
RCS Lyon 395 044 415